Bibliothèque Nationale du Québec

DÉPARTEMENT DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE PUBLIC et L'INFORMATION en RELATIONS DU TRAVAIL

GÉRARD DION – PIERRETTE SARTIN – THOMAS SLOAN – GHISLAIN DUFOUR – RICHARD DAIGNAULT – MACK ERB – JEAN BERNIER – VINCENT PRINCE – GEORGES LAHAISE – JACQUES RIVET – MARCEL GILBERT.

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL – QUÉBEC 1969

LE PUBLIC
et
L'INFORMATION
en
RELATIONS DU TRAVAIL

DÉPARTEMENT DES RELATIONS
INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE PUBLIC et L'INFORMATION en RELATIONS DU TRAVAIL

HD
8102
C6
1969

GÉRARD DION – PIERRETTE SARTIN – THOMAS SLOAN – GHISLAIN DUFOUR – RICHARD DAIGNAULT – MACK ERB – JEAN BERNIER – VINCENT PRINCE – GEORGES LAHAISE – JACQUES RIVET – MARCEL GILBERT.

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC 1969

LE PUBLIC ET L'INFORMATION EN RELATIONS DU TRAVAIL est publié par le Département des relations industrielles de l'Université Laval, Québec, Canada, et édité par LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Cité Universitaire, Québec 10, Canada. © Tous droits réservés. Canada 1969.

D6901377

Les études que l'on trouvera dans le présent ouvrage ont été préparées pour le vingt-quatrième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval tenu à Québec les 14 et 15 avril 1969.

Les sujets abordés laissent évidemment place à l'expression d'opinions nuancées et diverses de la part de nos collaborateurs. Aussi, chacun désire-t-il être le seul à assumer la responsabilité des positions qu'il a prises.

Le Département des relations industrielles de Laval tient à remercier toutes les personnes qui ont présenté des communications ou qui ont participé activement aux discussions à titre de commentateurs. Il désire également remercier tous ceux qui par leur présence, au nombre d'environ quatre cents, ont contribué au succès de ces assises annuelles.

Jean-Paul Deschênes
directeur

Collaborateurs

Gérard DION
Département des relations industrielles, Université Laval.

Pierrette SARTIN
Département des relations industrielles, Université Laval.

Thomas SLOAN
Programme de journalisme et d'information, Université Laval.

Ghislain DUFOUR
Conseil du patronat du Québec.

Richard DAIGNAULT
Confédération des syndicats nationaux.

Mack ERB
Conseil du trésor, Ottawa.

Jean BERNIER
Département des relations industrielles, Université Laval.

Vincent PRINCE
Journal Le Devoir.

Georges LAHAISE
Société Radio-Canada.

Jacques RIVET
Programme de journalisme et d'information, Université Laval.

Marcel GILBERT
Département de science politique, Université Laval.

Dominique CLIFT, *Toronto Star;* Guy DARVEAU, *Centre des dirigeants d'entreprise;* Jean-Pierre FOURNIER, *Montreal Star;* Jean GUILBERT, *L'Action;* Louis JOUBERT, *Domtar Limited;* Louis LABERGE, *Fédération des travailleurs du Québec;* Jacques LAFRENIÈRE, *La Presse;* Raymond LALIBERTÉ, *Corporation des enseignants du Québec;* Noël PÉRUSSE, *Fédération des travailleurs du Québec;* Florian SAUVAGEAU, *Le Soleil;* Louis-Marie TREMBLAY, *Département des relations industrielles, Université de Montréal;* Jacques VILLENEUVE, *Marine Industrie Limitée.*

Sommaire

Introduction 11
Gérard Dion

1 — L'information et le public 17
Gérard Dion

2 — L'information en relations du travail et le public 27
Pierrette Sartin

3 — Servitudes et difficultés de l'information 47
Thomas Sloan

4 — L'employeur et l'information du public 69
Ghislain Dufour

5 — Les syndicats et l'information du public 99
Richard Daignault

6 — L'État-employeur et l'information du public 117
B. M. Erb

7 — L'État-gouvernement et l'information du public 131
Jean Bernier

8 — Les média et l'information du public :
la presse écrite 161
Vincent Prince

9 — Les média et l'information du public :
la presse électronique 179
Georges Lahaise

10 — La presse et le 24ième congrès annuel des
relations industrielles de Laval 197
Jacques Rivet — Marcel Gilbert

Introduction

Depuis de nombreuses années, nous avions songé de mettre au programme de l'un de nos congrès de relations industrielles la question de l'information en relations du travail. Sujet primordial, vaste, difficile, dangereux, voire sous certains aspects explosif.

Cependant nous avons voulu tenter la gageure. Non point parce que nous avons l'audace de l'inconscience ou la témérité de l'ignorance. Mais bien au contraire parce que nous comprenons pleinement l'importance aujourd'hui essentielle de l'information pour tous, et dans tous les domaines. Et aussi parce que nous percevons ses dangers et ses limites lesquelles tiennent à la nature des moyens et des personnes autant qu'à celle des faits.

Pour couvrir entièrement le sujet, nous aurions dû envisager l'information en relations du travail:

a) au sein de l'entreprise dans les rapports entre la direction, les cadres et les travailleurs;

b) au sein des syndicats, dans les rapports entre les membres et les dirigeants à divers niveaux;

c) dans les échanges qui doivent s'effectuer entre la direction des entreprises et la direction des syndicats;

d) enfin, dans la présentation des problèmes de relations du travail par les agents (employeurs, syndicats, gouvernement) au grand public.

Plutôt que d'esquiver une question trop vaste pour être traitée en deux jours, nous avons préféré nous limiter et retenir comme base de nos réflexions et de nos discussions celle de l'information du public en relations du travail. *Même ainsi circonscrite, cette information joue encore un rôle considérable.*

Elle couvre un grand nombre de secteurs, revêt des aspects multiples, met en oeuvre des moyens puissants et variés. Elle touche à la recherche et à la statistique, à la propagande et à la publicité, au secret des entreprises, à la confidentialité dans tous les domaines.

Elle concerne au premier chef les employeurs, les syndicats, l'État et tous les media qui servent de support. Elle met aussi en cause notre liberté. C'est pourquoi il faut essayer d'explorer sa nature, ses buts, ses formes et ses limites; et aussi son éthique conformément à ce que le public attend et exige d'elle.

Nous nous sommes attachés à étudier le rôle que doivent jouer dans l'information les principaux partenaires, i.e. les employeurs, les syndicats et l'État et à faire ressortir les difficultés qu'ils vont rencontrer, les limites auxquelles ils vont se heurter ou qu'ils devront respecter. Nous avons procédé selon le schéma suivant.

L'information en relations du travail et le public

Dans le monde actuel, l'information est un des besoins fondamentaux de l'homme. Elle va de pair avec le développement de la culture et avec les exigences de la démocratie. Mais pour que chacun puisse exercer librement son droit de juger il lui faut posséder les éléments d'information susceptibles d'éclairer son jugement. Dans le domaine des relations du travail, l'information porte sur des sujets particuliers (politique de l'entreprise — perspectives d'expansion — salaires — etc . . .). Elle revêt des formes qui lui sont propres et

possède des caractères spécifiques. Comment se présente-t-elle? Quelles sont les exigences et les limites de cette information? Enfin, quels publics doit-elle atteindre et dans quelle mesure l'opinion publique peut-elle être complètement informée?

Servitudes et difficultés de l'information

Quels que soient les moyens par lesquels elle s'exerce, l'information se trouve aux prises avec un certain nombre de difficultés. Celles-ci tiennent à la nature même de l'information; à la qualité de ceux qui la détiennent et la transmettent, aux moyens techniques dont elle dispose pour s'exprimer, aux exigences du public moderne, à la compétence de ceux qui la collectent et de ceux qui la reçoivent. Cette information ne recèle-t-elle pas de nombreux dangers? La compétition dans ce domaine est-elle souhaitable? Selon la manière dont elle est donnée l'information ne risque-t-elle pas de devenir une source de conflits, de confusion, d'erreurs? Quelles doivent donc être les qualités d'une bonne information?

L'employeur et l'information du public

Pour l'employeur qui est le public? Les employés? Les syndicats? Le grand public? La possibilité de diffuser l'information ne dépend-elle pas de la nature de celle-ci? Quelle information peut être donnée au public, notamment dans les négociations en cas de conflits, la discussion des conventions collectives? L'information doit-elle coller à l'événement? Quand? Comment? Sous quelle forme le public peut-il être informé par l'employeur?

Les syndicats et l'information du public

Le syndicat n'est plus seulement une association privée. Les relations du travail posent aujourd'hui des problèmes relevant de l'intérêt

général, et de ce fait l'action du syndicat revêt un caractère semi-public. Le public a donc un certain droit de regard sur les activités. Quelles sont les limites de ce droit en ce qui concerne l'information? Quelles informations le syndicat peut-il transmettre, notamment en cas de négociation collective? Peut-il sans risques dévoiler sa stratégie? Quelles sont les difficultés d'une information objective, les dangers d'une information prématurée, incomplète, ou au contraire trop détaillée? Comment le syndicat remplit-il son rôle en ce qui concerne les syndiqués d'une part, le grand public de l'autre? De quels moyens le syndicat dispose-t-il pour transmettre cette information?

L'État-employeur et l'information du public

Quels sont au regard de l'information les devoirs de l'État en tant qu'employeur? Sont-ils les mêmes que ceux d'un employeur du secteur privé? Les incidences sur le budget des mesures prises par l'État à l'égard des fonctionnaires ou des employés émergeant au budget de l'État donnent-elles au public un droit d'information supplémentaire? Par qui cette information doit-elle être fournie? Est-ce une fonction strictement administrative ou une fonction d'ordre politique?

L'État-gouvernement et l'information du public

Le rôle de l'État dans l'information est capital, même dans le domaine limité des relations du travail. Son premier devoir est de veiller à sa propre information puisque c'est à partir de cette information qu'il devra légiférer. Les textes législatifs sont-ils toujours intelligibles, notamment dans les relations du travail? Quel doit être le rôle de la statistique, de la recherche et comment l'État peut-il contribuer à les développer et à les diffuser?

Les media et l'information du public

Les media d'information peuvent être réduits à deux catégories, ayant chacune leurs techniques, leurs avantages et leurs dangers propres.

a) *les uns relèvent de la* presse électronique: *radio, télévision, cinéma. Radio et télévision permettent une information quasi instantanée, accessible en tous lieux et aussi un dialogue face au public. Mais l'image est fugitive. Elle risque d'être mal perçue et ne permet pas le contrôle a posteriori. Dans quelle mesure l'image peut-elle constituer une véritable information? Elle fait appel directement à la sensation et déclenche le réflexe sans passer par la conscience. D'où son caractère émotionnel. Quel est le rôle des images inconscientes?*

b) *D'autres media relèvent de la presse écrite: grands quotidiens, hebdomadaires, revues. La lecture fait appel à la perception et à la conscience réfléchie. Pour des raisons techniques et psychologiques, l'information qu'elle permet est moins rapide, de diffusion plus restreinte, mais plus explicite que celle de la presse parlée. Elle permet le retour en arrière.*

La déformation de l'information à travers les media: comment ceux-ci peuvent-ils devenir des moyens de propagande? Qui en est responsable du goût du sensationnel?

Dans cet ouvrage, nous publions le texte des exposés qui ont été présentés avec celui des commentaires qui les ont accompagnés. On remarquera qu'à toutes les phases de cette réflexion nous avons fait appel à des personnalités qui ont une expérience dans l'information ou qui sont encore aujourd'hui professionnellement engagées dans ce travail.

L'objet même de notre congrès était matière à information en relations du travail pour le public. Les journalistes ont eu à leur disposition non seulement des résumés mais encore les textes même des communications et des commentaires. Nous avons alors pensé qu'il serait très révélateur de faire une étude sur la façon dont le public en a été informé par la voix de la presse écrite. Cette analyse a été effectuée grâce à la collaboration du Programme de journalisme et d'information de l'université Laval et nous la publions en annexe. Elle est un excellent complément aux réflexions amorcées par le congrès et illustre assez clairement le chemin qu'il reste à parcourir pour en arriver à une information du public dans le domaine des relations du travail.

Nous espérons que l'ensemble de cet ouvrage contribuera à attirer l'attention sur un problème que nous trouvons majeur et qu'il sera l'amorce de recherches plus approfondies.

Gérard DION

L'INFORMATION ET LE PUBLIC

1

par

GÉRARD DION

Département des relations industrielles.
Université Laval.

L'information est un mot qui peut avoir deux significations. Il est soit un renseignement porté à la connaissance d'un autre ou l'acte même par lequel ce renseignement est transmis. De toute façon, l'information a toujours pour terme quelqu'un qui la reçoit. Dans cet exposé, nous allons traiter du problème de l'information en général destinée au grand public et nous allons tenter de répondre aux trois questions suivantes: a) le public veut-il être vraiment informé? b) le public a-t-il le devoir de s'informer et le droit d'être informé? c) quelle information doit-on donner au public?

Le public veut-il être vraiment informé?

La réponse à cette question semble, à première vue, tout à fait évidente si l'on considère l'importance croissante qu'ont prise et que prennent les media de diffusion: journaux, radio et télévision. L'homme est naturellement curieux, il veut savoir. Toutefois, quand on examine ce qui intéresse davantage le public et qu'on regarde les media qui ont le plus sa faveur, on peut douter de son désir d'être vraiment informé. D'ailleurs, ce n'est pas là un phénomène nouveau.

Dans le Livre de Saül, ne raconte-t-on pas en plusieurs endroits que le saint Roi David ne se faisait pas scrupule de faire disparaître à chaque fois les messagers qui lui apportaient de mauvaises nouvelles. Dans l'Avare de Molière, Harpagon demande à Maître Jacques de lui rapporter franchement ce que l'on dit de lui. Et Maître Jacques, dans sa naïveté, de lui confier: « Le bruit court que vous êtes un avare, un vilain ». Sur quoi, Harpagon prend son bâton et récompense immédiatement Maître Jacques de sa franchise. Qui, non plus, n'a pas expérimenté d'une façon ou l'autre l'aventure arrivée à Gil Blas? L'archevêque de Grenade l'avait prié de l'avertir la première fois que l'un de ses sermons marquerait une certaine baisse dans sa présentation et sa forme. Un jour, Gil Blas remarque cette baisse et, faisant scrupuleusement son devoir de bon secrétaire, il s'empresse d'en avertir son archevêque. Le résultat ne tarda pas. Gil Blas est immédiatement mis à la porte.

Il semble que le public est un peu comme le roi David, Harpagon et l'archevêque de Grenade. Il a des attitudes bizarres. Même s'il se plaint souvent de ne pas être bien informé, il accorde sa préférence à une sorte d'information qui lui présente les faits qu'il aime entendre et de la manière qui lui plaît. Sinon, il presse le bouton de son poste de radio ou de son téléviseur; il passe à d'autres journaux qui flattent mieux ses préjugés et ses passions. Je ne m'aventurerai pas à aller affirmer que la grande partie du public aime à être dupée, mais elle est souvent une victime satisfaite d'une information qu'elle recherche. Voilà pourquoi on peut sérieusement se demander si l'ensemble du public veut vraiment être informé, dans quelle mesure il est prêt à se laisser informer et à accorder son attention à l'information en même temps qu'à payer les frais de cette information.

Mais, est-ce là une raison suffisante pour déterminer le genre d'information à donner et la manière de la présenter? Il faut en tenir compte sûrement, car les media d'informations ne peuvent point se retrancher complètement du public: ils iraient directement à leur

perte. Mais la véritable question est de savoir jusqu'à quel point ceux-ci doivent composer et résister aux influences et aux pressions qui les empêchent d'informer correctement.

Le public a-t-il le devoir de s'informer et le droit d'être informé?

Il est inutile de faire de longues démonstrations pour constater que, plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, l'homme a un besoin d'être informé. Et cela d'abord, pour se développer, se cultiver, s'instruire ou simplement pour se distraire.

Avec le phénomène de la socialisation, avec la multiplication des interdépendances, la première condition pour que l'homme puisse évaluer les forces qui pèsent sur sa vie, pour qu'il puisse les orienter en prenant lucidement ses responsabilités et en communiquant avec ses semblables, c'est de connaître ce qui en est.

Nous vivons aussi dans une civilisation de participation. L'homme est responsable de sa destinée. Sa dignité réclame qu'il prenne part aux activités essentielles à travers lesquelles se réalise son destin et qu'il y prenne part comme un être libre et responsable. Or, il ne saurait être libre et responsable s'il n'avait pas à sa disposition tout ce qui lui est indispensable pour agir raisonnablement. Comment pourrait-il alors décider et s'engager si d'abord il ne connaissait pas, s'il ne savait pas, s'il n'était pas bien informé? Pour participer à la vie d'un groupe, cela implique que l'on comprenne le pourquoi, le comment des événements. Et cela suppose que l'on soit au courant de leur existence. L'information est donc absolument essentielle à la vie en démocratie.

Fréquemment, le manque d'intérêt, l'abstention, le scepticisme des citoyens — ces fléaux de la démocratie, — naissent parce que l'on a la conviction ou tout au moins l'impression de ne pas compren-

dre, que sont refusés les éléments d'une vraie information. Le refus de l'engagement provient de bien des causes, mais la première est souvent que l'on ne sait pas à quoi on voudrait s'engager.

Si, pour des raisons de dignité, des raisons de perfectionnement, des raisons de liberté et des raisons de participation, l'homme d'aujourd'hui a le devoir de s'informer dans tout ce qui le concerne: vie sociale, économique, politique, culturelle, religieuse, etc., c'est aussi un droit.

Le droit à l'information dans notre civilisation actuelle et notre situation démocratique est un droit imprescriptible de l'individu et du citoyen. Même si tous n'ont pas au même degré une conscience claire de ce besoin d'information et de ce droit à l'information, celui-ci ne perd pas sa valeur. Et la société doit être organisée de façon à ce que son exercice soit garanti et protégé. Le droit à l'information est un droit naturel encore beaucoup plus intime à l'homme et plus important que celui de la propriété privée. Et pourtant, on est loin de lui avoir accordé autant d'attention.

Je voudrais bien voir les mêmes personnes et les mêmes groupes, qui rejettent le communisme et qui ont peur du socialisme parce qu'ils portent atteinte au droit de propriété privée, déployer autant de zèle et autant d'ardeur à assurer l'exercice du droit à l'information tant dans nos pays démocratiques que derrière le rideau de fer. Par ailleurs, je voudrais bien aussi que les admirateurs des régimes communistes s'interrogent sur le sort qui est fait au droit à l'information dans ces pays.

Quelle information doit-on donner au public?

Dans la typologie de l'information, on distingue entre l'information démocratique et l'information idéologique.

L'information *démocratique* est fondée sur la part que le citoyen prend à la vie de son pays. L'information est au service des faits.

Elle signifie l'exacte relation des faits dont l'informateur a connaissance et elle reconnaît à l'homme le droit de savoir ce qui se passe.

L'information *idéologique* — qu'il ne faut pas confondre avec l'information sur les idéologies, car celles-ci peuvent faire objet d'information tout comme n'importe quel fait, n'importe quelles données composantes de la vie, — est celle qui n'accepte pas et ne respecte pas la vérité recherchée et transmise pour elle-même. Dans la masse des événements, elle choisit et prend seulement ce qui est conforme à l'idéologie; elle colore et même déforme les faits parce qu'elle est convaincue qu'à plus ou moins brève échéance, les faits devront tout de même être conformes à l'idéologie. Elle présente tout à l'intérieur d'un système de pensée dans le but de servir avant tout l'idéologie.

Il m'apparaît évident que l'on doive rejeter toute information idéologique, quelle qu'elle soit, car elle ne respecte ni la vérité des faits, ni la dignité de l'homme à qui elle s'adresse.

L'information doit être véridique, intégrale, libre.

Ce que je désire, c'est d'être renseigné sur tous les faits, tous les événements que j'ai besoin de connaître pour m'instruire, me développer et me permettre d'être un citoyen libre, responsable, au courant de ce qui se passe dans le monde qui est mien. Je veux avoir une image fidèle des faits que l'on porte à ma connaissance. Pour cela, sans doute, je ne veux pas de mensonges, de demi-vérités. Je ne veux pas de colportage de calomnies; je ne veux pas que soit dénaturé le sens des paroles qui sont résumées ou les opinions qui sont rapportées comme des événements. Je ne veux pas, non plus, que par le silence ou des omissions systématiques on me laisse dans l'ignorance des choses que j'ai le droit de connaître ou que par des équivoques on m'induise en erreur. En somme, je désire une information véridique.

Je sais que l'objectivité parfaite n'existe pas. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas y tendre. Parce que l'événement est contingent, il a ses environnements, ses antécédents et ses conséquences. Il possède toujours des aspects impénétrables. Or, le même événement déjà complexe est perçu différemment par chaque personne. Chacun le voit dans une certaine perspective, dans un certain éclairage, selon son tempérament, sa culture et l'ensemble de ses connaissances. On n'a pas à se surprendre si l'information transmise s'en ressent.

Voilà pourquoi ce que je demande au journaliste, c'est simplement la recherche honnête de la vérité et la transmission honnête de ce qu'il sait. Quand je dis honnête, j'entends qu'il fasse les efforts pour se dépouiller de ses préjugés et qu'il ne cherche pas à m'imposer ses opinions par voie détournée. Qu'il expurge la nouvelle de ses commentaires.

Le journaliste qui se sert de sa position pour faire passer ses vues à travers la nouvelle qu'il présente sous les apparences de l'objectivité prend ses lecteurs en traître; il est comme le politicien profiteur qui s'enrichit ou fait du patronage. Je ne veux pas d'une nouvelle tellement désincarnée qu'elle n'est plus réelle; qu'on me donne des explications qui me permettent de mieux comprendre l'événement et de le situer, mais je ne veux pas être constamment endoctriné par l'information que je reçois.

Je ne nie pas l'existence des journaux d'opinion ni le droit de propager des doctrines, mais que chaque chose soit à sa place. Qu'il y ait des commentaires, mais que ceux-ci soient clairement distingués de l'information. Il existe une division du travail indispensable si l'on veut que soient respectés et les faits et les hommes. J'admets que la ligne de démarcation entre l'information et le commentaire n'est pas toujours facile à établir concrètement, que cela demande non seulement de l'honnêteté, mais aussi de la compétence profes-

sionnelle, mais on doit y tendre si l'on veut que l'information soit véridique.

L'honnêteté encore dans l'information placera l'événement le plus complètement possible dans son contexte, sans lui accorder plus d'importance qu'il n'en possède. On voit déjà ici que les jugements de valeurs s'imposent, que l'on est obligé d'établir des termes de références.

L'information doit être véridique. Elle doit aussi être intégrale. Et ceci pose le délicat problème des silences, des omissions. Le silence, quand on devrait parler, est aussi pernicieux que le mensonge.

Il est évident que tout ne doit pas être jeté sur la place publique. Mais quelle est cette zone de silence, de discrétion? Où sont ses frontières? Dans un temps où les techniques d'investigation et de diffusion découvrent tout et dévoilent tout, il est difficile de garder le silence. Mais une information sérieuse et responsable sait comment dire les choses. Devant le secret ou certaines formes de secrets, naît un certain malaise; l'opinion publique ne comprend plus le sens du secret. Ce n'est pas par des retards systématiques, des périphrases que l'on peut éclairer. Il ne faut pas craindre de proposer au public une vérité qui déplaira et avoir le courage de réfléter la situation réelle, de se faire l'écho des préoccupations, des espérances et même des impatiences en mettant le doigt sur certaines plaies. Les deux grandes règles à observer sont le respect des personnes et l'intérêt public engagé dans ce genre d'information.

Toute vérité est bonne à dire, à condition que l'on soit capable de la dire et que le lecteur ou l'auditeur soit capable de la comprendre. Nous l'avons vu, de par son essence, l'information possède deux termes. On ne peut jamais oublier ceux qui reçoivent l'information. Si l'on prévoit ne pas être compris ou interprété différemment de ce que l'on dit, puisque l'on veut communiquer, que l'on emploie alors

un autre langage ou bien que l'on se taise. Car c'est une autre forme d'exposer une erreur: erreur chez celui qui reçoit l'information, mais erreur quand même. En tenir compte, c'est simplement être fidèle à la vérité, être réaliste et respecter les hommes. C'est le droit de savoir qui fonde et conditionne le droit de dire.

Pour être véridique et intégrale, l'information doit être libre: c'est là une condition indispensable. Il ne sert à rien au journaliste de recueillir scrupuleusement les faits, de rechercher la vérité, s'il n'est pas capable de l'exprimer, s'il est obligé de se taire pour des motifs sordides. L'expérience nous prouve que tous ceux qui détiennent de la puissance, qui sont confortablement installés, surtout s'ils abusent de leur situation, n'aiment pas la lumière. Les pressions extérieures, d'où qu'elles viennent, sont inadmissibles lorsqu'elles s'exercent pour cacher au public des informations qui sont d'intérêt public. Sauf les cas où, en temps de guerre, la sécurité de l'État est en jeu, il vaut mieux s'en remettre au sens de responsabilité, à l'honnêteté et à l'intégrité des journalistes et des media de diffusion pour exercer un auto-contrôle judicieux. Ils peuvent en abuser, c'est malheureusement possible. Mais la liberté de l'information reste le principe; la limitation est l'exception et la présomptoin doit toujours être en faveur de la liberté.

Pour entraver la liberté d'information, il n'y a pas seulement les individus et les groupes qui détiennent du pouvoir; il y a aussi les contraintes qui proviennent du milieu. La nouvelle n'existe pas à l'état pur: ce qui est une nouvelle pour quelqu'un peut ne pas en être pour un autre. L'information doit tenir compte de ceux qui sont informés, de leurs goûts, de leurs centres d'intérêts, de leur échelle de valeurs. Ceux-ci sont présents dans le choix de la nouvelle, dans son traitement et dans sa diffusion. Dans le compromis qu'est l'information entre la réalité d'un fait et l'attrait de l'informé, on a trop souvent tendance à introduire le déséquilibre au profit du second terme. Le public a aussi sa responsabilité dans l'information. Et la

valeur de l'information viendra de ce qu'elle part de l'événement pour élaborer, par une médiation de l'intelligence, une réflexion, une prise de conscience de responsabilités.

Vraie, intégrale, libre, l'information doit coller à la réalité, et coller au public. C'est un défi pas facile à relever. La véritable information qui possède des caractères est par elle-même et en elle-même un incomparable instrument de développement, de formation et d'humanisme. Elle entretient alors l'intérêt pour les problèmes de la cité au lieu de l'endormir; elle suscite l'engagement au lieu de l'absentéisme; elle est un ferment de progrès au lieu de conservatisme; elle contribue à l'accomplissement de la personne humaine; elle favorise la paix entre les hommes et les met en état de posséder les éléments indispensables pour porter un jugement et prendre leurs responsabilités de citoyens libres dans un monde qu'ils ont constamment à bâtir.

Si, comme on l'a vu, le public a le devoir de s'informer en même temps que le droit d'être informé, il incombe à tous les responsables dans les media d'information non seulement de lui fournir une information véritable, mais aussi de l'éduquer graduellement à la recevoir. Cela requiert chez eux un haut degré de conscience et de compétence professionnelles.

L'INFORMATION EN RELATIONS DU TRAVAIL ET LE PUBLIC

2

par

PIERRETTE SARTIN

Département des relations industrielles.
Université Laval.

Dans cet exposé, nous allons essayer de voir très brièvement en quoi consistent l'information, les relations du travail et le public; comment et pourquoi ces notions ont évolué depuis le début de l'ère industrielle jusqu'à nos sociétés modernes en marche vers la participation, la concertation et même la contestation permanentes.

Rôle de l'information dans une société en voie de socialisation

Le désir d'être informé n'est pas un besoin nouveau, propre à l'homme moderne. L'histoire nous prouve qu'à Rome, comme en Grèce ou en Chine, il existait déjà une information collective, i.e. une information diffusée de manière impersonnelle et dont les media étaient alors les tablettes ou les murs de la Cité.

Ce qui est nouveau, c'est le développement considérable qu'a pris ce besoin dans les sociétés modernes, où il concerne à la fois un plus grand nombre d'individus, des secteurs de plus en plus nombreux, (au nombre desquels il faut compter les relations du travail,) et des instruments de plus en plus puissants, rapides et efficaces.

Le développement du progrès technique a multiplié le nombre des interdépendances qui régissent les membres d'une société: interdépendances culturelles, économiques et financières, interdépendances politiques s'enchevêtrent, s'interpénètrent non plus à l'échelon de l'entreprise, de la corporation, du pays, ou même d'un continent, mais à l'échelle du monde.

Les interdépendances culturelles

Les interdépendances culturelles se manifestent à la fois par un recul de l'analphabétisme et par le développement de l'instruction avec toutes ses conséquences. Celle-ci permet à un nombre de plus en plus grand de citoyens d'avoir accès à des moyens d'information de plus en plus nombreux et perfectionnés, allant par exemple de l'écoute de la radio ou de la lecture du journal, à l'informatique.

Mais en se développant, l'instruction a créé chez l'homme des besoins nouveaux dont l'un des plus essentiels, même s'il n'est pas toujours clairement perçu, est bien celui de comprendre le monde dans lequel il vit, monde dont le progrès technique dans tous les domaines, y compris ceux qui touchent aux medias d'information, modifie sans cesse les rapports, exigeant de la part de tous un effort d'adaptation considérable et ininterrompu.

Mais pour s'adapter à des situations toujours nouvelles, encore faut-il les connaître et les comprendre. D'où ce besoin jamais encore atteint d'une information collective et donnée de façon impersonnelle, par des organismes spécialisés, et au moyen de ces medias que sont actuellement les journaux, la radio, la télévision.

L'importance de ce besoin a été mise en lumière par une enquête récente faite en France [1] et qui montrait que 4 adultes sur 5 lisent un journal chaque jour et y consacrent en moyenne plus de soixante minutes.

[1] Stoetzel, J., *Psychologie Sociale*, Ed. Flammarion, nouvelle bibliothèque scientifique.

Besoin qui, si l'on en croit les études publiées par Bernard Berelson, serait en outre étroitement associé à l'habitation urbaine. Il a été constaté en effet qu'en période de grève par exemple, la privation de journaux était beaucoup plus sensible dans les milieux urbains et une enquête américaine [2] fait apparaître que dans les cas de grève prolongée, les gens des villes relisent de vieux journaux.

Il faut d'ailleurs souligner, car le fait n'est pas sans influer sur l'information en matière de relations du travail, que jusqu'à la dernière guerre les journaux détenaient dans la communication au public un quasi monopole, et que leur répartition, très inégale, dépendait non des besoins des pays mais de leur richesse. [3]

Il n'en est plus de même aujourd'hui. La radio à transistors notamment permet de capter en tous lieux les nouvelles. Mais alors qu'il fallait un minimum d'instruction et de réflexion pour lire un journal et que les nouvelles ainsi transmises ne parvenaient qu'avec un certain décalage dans le temps qui en atténuait des effets émotionnels, les informations transmises par les ondes se présentent avec une spontanéité brutale qui anéantit aussi les distances et elles agissent sur des esprits souvent très peu préparés à les recevoir.

Cela va poser au plan de l'information en relations du travail, des problèmes de vulgarisation qui ne semblent pas encore avoir été perçus dans toute leur ampleur. Le mécanisme des relations du travail, le fonctionnement d'une entreprise qu'elle soit d'État ou privée, le fonctionnement d'un syndicat, sont aussi compliqués et complexes que ceux d'une machine.

Or il ne viendrait à l'esprit de quiconque ne possédant pas les moindres connaissances techniques, de juger des performances que l'on peut demander à un moteur ou de proposer des moyens pour l'améliorer.

---

[2] Lazardfeld, *Communication Research*, 48-49.
[3] ou de la concentration de la fabrication du papier journal.

C'est cependant ce qui se passe très souvent, dans les relations du travail . . .

Et là encore nous nous heurtons à un phénomène culturel. Dans l'entreprise, l'homme ne veut plus être traité en objet, en simple outil de la production; dans l'État, il ne veut plus être traité seulement en contribuable, taillable et corvéable à merci. Il ne veut pas davantage être traité en robot, en homme presse-bouton.

Il veut être traité en homme, i.e. en adulte . . . bien qu'adulte il ne le soit pas toujours.

La « nouvelle », le « fait » ne lui suffisent plus. Il faut qu'ils aient une signification. Et c'est déjà préciser l'abîme qui sépare la simple nouvelle de l'information véritable. Car la nouvelle répond à un intérêt, à une attente, à une crainte. Elle est rarement « attendue » dans cet état de neutralité affective qui serait souhaitable . . . D'où la tentation pour ceux qui la diffusent de la dramatiser, de la présenter de façon tendancieuse ou au contraire de la schématiser à l'extrême.

Monsieur Sloan vous parlera de ces servitudes. Je voulais seulement attirer votre attention sur la différence fondamentale qu'il y a entre l'information véritable et la simple nouvelle, la relation d'un fait ou l'image quand il s'agit de media audio-visuels. L'homme moderne ne veut plus et ne doit plus se contenter de « nouvelles » ou d'images, et le seul moyen d'éviter que cet homme-robot ne souffre d'être déshumanisé, réduit à des rôles de plus en plus passifs dans une société dont il ne verra plus que les mécanismes coercitifs et répressifs que Marcuse a si bien mis en évidence, c'est évidemment de l'informer, à tous les niveaux, afin qu'il connaisse et comprenne la signification de ses actes, celle des ordres reçus, celle des mesures prises ou imposées.

Cette information, cela va de soi, dépasse de beaucoup les simples rapports hiérarchiques dans les situations de travail. Car le travailleur ne vit pas, autant qu'on le croit, dans une communauté

de travail. Une entreprise, un service, ne constituent pas nécessairement une communauté au sens plein du terme. Ils peuvent n'être qu'une juxtaposition d'individus isolés, accomplissant les gestes nécessaires à une tâche. L'information qui leur apprend la signification de cette tâche et qui est capable de situer celle-ci dans l'ensemble de la politique de l'entreprise ou de la nation, doit donc avoir pour premier but, à travers la tâche quotidienne, de relier ces hommes à la communauté des autres hommes qui oeuvrent pour l'entreprise.

Mais au-delà de cette communauté de travail, l'homme vit aussi dans une communauté humaine, familiale, sociale, syndicale, dans laquelle il arrive avec les frustrations ou les satisfactions rapportées de son milieu de travail, avec la connaissance ou l'ignorance qu'il a des problèmes posés par celui-ci, facteurs qui vont déterminer la qualité de ses jugements.

Ces faits plus ou moins bien connus de lui, ces jugements plus ou moins rationnels ou passionnels, il a le désir de les répandre, de les faire partager à son entourage qui les répandra à son tour; ils deviendront objets d'adhésion ou de discussions et c'est autour d'eux, en raison de l'interdépendance culturelle dans laquelle nous vivons que se formera une partie de l'opinion publique.

Nous avons vu que ce qui différenciait l'information de la simple nouvelle ou de l'image, c'est qu'elle devait avoir une signification. Mais pour avoir une signification, le fait social, l'actualité doivent être interprétés et cette interprétation se fera nécessairement dans un monde qui a ses valeurs propres, résultant elles-mêmes d'une situation culturelle et historique donnée, et qui, selon son optique ou plus fréquemment encore selon son idéologie propre, le considérera comme bon ou mauvais, lui donnera une certaine couleur affective. Vu à travers une idéologie capitaliste ou marxiste, le même fait revêtira une signification différente même si sa présentation n'a pas été tendancieuse.

Vous le voyez, les interdépendances culturelles sont nombreuses, leurs facettes multiples. Chacune d'elles éclaire à la fois les difficultés et les nécessités d'informer le public dans les relations du travail.

Les interdépendances économiques

Mais à ces interdépendances culturelles s'ajoutent dans les sociétés modernes toutes les interdépendances économiques et financières qui vont faire que les relations du travail ne seront plus un domaine privé et privilégié, mais dans une certaine mesure un domaine ouvert à tous car chacun subit le contrecoup direct ou indirect des événements qui s'y passent.

Il est impossible, avons-nous dit, d'isoler aujourd'hui le travail de la vie en général. En quelques lieux qu'ils éclatent les conflits politiques ou militaires perturbent les marchés, renversent la conjoncture, bouleversent l'économie. Il en est de même des crises monétaires . . . Ne prenons pour exemple que celui des répercussions sur la vie économique des citoyens des événements de Cuba, de la guerre du VietNam, de la tension au Moyen Orient ou de la dévaluation de la livre . . . Toute crise sur un point du globe peut se transformer pour le travailleur en chômage ou en suremploi, pour le citoyen en prospérité, austérité ou misère . . .

En tant qu'homme, en tant aussi que citoyen il a donc besoin de savoir et de comprendre la portée des événements et leurs mécanismes et d'être informé des conséquences qu'ils ont ou peuvent avoir sur les marchés, sur la production, sur les salaires. Là encore un grand effort de vulgarisation de l'information économique et financière devrait être fait. Si les mécanismes de l'économie et de la finance à l'échelon mondial, si les grands courants internationaux échappent aux travailleurs et souvent même aux entreprises, ils n'en subissent pas moins leurs contrecoups.

De plus, à travers l'information économique du public, c'est souvent le pays tout entier qui est concerné. C'est ainsi, par exemple, qu'une meilleure connaissance des marchés et des grands courants d'échange permettrait aux chefs d'entreprises et à certains secteurs industriels de lutter contre les fluctuations cycliques propres à certaines industries comme le textile. Les revues spécialisées ne peuvent apporter qu'un complément, un approfondissement à ces connaissances. Leur parution ne suit pas d'assez près l'actualité pour être pleinement efficace et elles demandent plus de temps et de savoir que la lecture d'un quotidien ou d'un hebdomadaire . . .

Ne pas informer les employeurs, les syndicats ou le public sous prétexte qu'ils ne sont pas à même de comprendre est une solution paresseuse et dangereuse. Les uns et les autres ne s'en poseront pas moins des questions et qui pis est, ils y apporteront d'eux-mêmes la réponse qu'on leur refuse . . . Cette réponse vaudra ce qu'a valu l'information . . . En matière de relations du travail les rumeurs vont vite. Elles donnent naissance à des mythes qui sont faits d'anxiété, de peur, de méfiance, et qui portent en eux le germe de conflits. Les relations du travail ont toujours besoin d'être dédramatisées et elles ne peuvent l'être que par l'information.

Pour ne prendre qu'un exemple, on a vu toutes les craintes qu'a fait naître l'automation; toutes celles que provoquent encore les ordinateurs . . . Des grèves ont éclaté dans des bureaux ou des compagnies qui voulaient moderniser leurs méthodes. C'était, à quelques lustres de distance, la même réaction que celle qui a suivi l'introduction des premières machines. On a pensé que l'automation allait être génératrice de chômage. Or, il est apparu très vite qu'elle allait créer des emplois . . . Et c'est bien ce qui est arrivé. Mais pour créer ces emplois, elle a déplacé le niveau de la qualification et elle l'a élevé . . . Au lieu de laisser les hommes s'abandonner à la peur, s'enfermer dans leur méfiance ou dans cette apathie qui est une forme larvée de révolte, il eut été plus sage de les préparer à ces

évolutions inéluctables, de les amener à accepter une formation ou un recyclage, de faire comprendre aux parents les voies qui s'ouvraient pour l'avenir afin de mieux orienter leurs enfants.

De même en est-il des réformes de structures. Dans un monde en évolution, combien de structures industrielles, combien d'institutions périmées? Et quelles craintes, quels refus devant les réformes, si paralysants qu'ils font le jeu des apôtres de la violence! Or les réformes de structures, les changements dans les institutions, ne peuvent se faire, on s'en aperçoit de plus en plus, qu'avec l'accord et l'appui de l'opinion publique.

Mais l'opinion connaît-elle les structures actuelles, leurs rouages? A-t-elle été informée et mise en état de comprendre les dangers de l'immobilisme et du déséquilibre qu'il crée dans un monde qui change si vite que bien souvent nous n'avons pas le temps d'étudier les conséquences des changements et de prévoir les adaptations nécessaires.

Ce jeu des interdépendances économiques, politiques, sociales, financières dans les relations du travail reste le plus souvent ignoré du public, parfois même caché volontairement par ceux qui le mènent ou par ceux qui essaient de le déjouer. Ne voient-ils pas le danger de ces rumeurs, de ces affabulations qui naissent de l'insécurité et de la crainte? . . . ou voient-ils au contraire en elles un moyen commode de détourner l'attention du public d'autres problèmes plus réels et plus difficiles à résoudre? C'est un point que nous ne trancherons pas.

Il faut seulement retenir que si un certain nombre de faits économiques prennent bien naissance dans l'entreprise, ils sont conceptualisés dans l'opinion, selon l'information qu'elle a reçue ou non, selon ses idéologies ou son système de valeurs . . . C'est ainsi que, dans un régime capitaliste, mais travaillé par des idéologies marxistes, les ouvriers et le public, mal informés des bénéfices de l'entreprise

et ignorant comment sont distribués ses revenus, vont croire naturellement aux profits parasitaires.

Et l'on a vu les ménagères américaines faire du piquetage devant certains supermarchés qui avaient pratiqué des hausses de prix jugées par elles exorbitantes. On s'aperçut à la suite d'une enquête faite par la Revue *Printer's Ink* que le motif qui les avait conduites à déclencher ce mouvement était moins la hausse des prix que les bénéfices présumés excessifs de la société. Elles estimaient ceux-ci à 20% alors qu'ils ne dépassaient pas en réalité 5 à 7% . . .

Cette information économique est difficile à donner au public. Ceux qui la détiennent mettent peu d'empressement à la communiquer aux journalistes et de plus elle est freinée à la fois par le prestige du secret qui demeure grand, pour l'entreprise . . . et pour le client! et aussi par une formation spécialisée insuffisante de ceux qui devraient informer ou servir de media.

Interdépendances politiques

Enfin, ce besoin d'information va de pair avec les exigences de la démocratie.

Plus l'homme est instruit et cultivé, plus l'information devient pour lui un besoin, une nécessité. Il n'est que de se souvenir des luttes menées au XIX^{e} siècle pour la liberté de la presse et de voir ce qui se passe aujourd'hui dans les états totalitaires. Le besoin d'information est devenu aussi impérieux que celui de la nourriture ou du logement, et s'il n'est pas satisfait, il devient plus explosif que la misère. Il est plus qu'une exigence; il est un des droits fondamentaux de la démocratie.

C'est que cette information est étroitement liée à ces autres besoins essentiels que sont pour l'homme la liberté et la dignité. Et cela non pas seulement sur le plan politique.

Dans sa vie de travail, dans ses relations hiérarchiques, et parce qu'il a été formé par une tradition démocratique, l'homme supporte de plus en plus mal la dictature et l'arbitraire. Le patron de droit divin, l'État tout-puissant, sont heureusement des espèces en voie de disparition.

Même dans les pays qui n'ont pas de tradition démocratique, le développement de l'instruction a eu pour corollaire un désir d'information comme arme contre l'arbitraire. Et même quand ils ne sont que des parodies comparés aux nôtres, des syndicats existent, et des conventions régissent aujourd'hui les conditions de travail, délimitant les droits de chacun. Dans les pays démocratiques, ces conventions sont discutées de façon paritaire, les conflits qui peuvent résulter de leur application donnent lieu à des arbitrages, et les débats se trouvent souvent portés sur la place publique.

On voit donc tout de suite la nécessité de l'information . . . En effet, en raison de la multiplication des interdépendances, la plupart des mesures prises par l'entreprise, par un secteur industriel, ou par l'État, ont des répercussions sur une partie plus ou moins grande de la collectivité nationale.

Ce ne sont pas seulement les travailleurs qui se sentent concernés par les problèmes du travail et de l'économie; ce sont tous les citoyens . . . Et concernés, ils le sont de mille manières: par l'impôt, par le niveau du revenu national, par les services qu'ils sont en droit d'attendre de l'État, par le chômage et bien entendu par les grèves. Celles-ci s'efforcent de plus en plus d'impliquer tous les citoyens dans les revendications professionnelles, tant en expliquant au public les mobiles de leur action, qu'en essayant de l'amener, par la gêne qu'elles lui causent, à faire pression en faveur de ces revendications.

Mais il y a plus, le régime démocratique est aussi un régime de participation . . . Au sein de l'entreprise, l'homme n'est pleinement

efficace que s'il est intégré et s'il est disposé à coopérer avec tous, à participer, selon la place et la fonction qui lui échoient, à la prospérité générale; et il ne peut le faire que si on lui donne les moyens d'exercer cette participation. Mais cette participation, il doit l'étendre jusqu'à la Cité. Ce n'est pas seulement un droit pour lui mais aussi un devoir; car il est responsable de sa destinée et il détient aussi une part de responsabilité collective dans la vie de tous. Telle est la rançon de la liberté.

Mais toute participation implique un jugement. Ce droit et ce devoir, l'homme ne peut l'exercer qu'en portant des jugements, en créant une opinion: sur la politique économique, sociale ou financière de l'entreprise dont il subit les conséquences; sur les améliorations demandées par les syndicats, sur les négociations et sur leurs résultats qu'il accepte ou rejette, sur l'attitude de l'État, etc. . . .

De ce jugement porté, vont découler son comportement, son engagement ou son refus, ses décisions plus ou moins conscientes et finalement ses actes.

Mais comment décider, comment s'engager et agir si l'on ne possède pas les éléments susceptibles d'éclairer le jugement et de préformer une décision raisonnable? Une information insuffisante, malhonnête ou maladroite ouvre la porte aux attitudes passionnelles, et favorise tous les comportements irrationnels.

Les relations du travail

Or, la nature même des relations du travail fait que l'information est aussi difficile à bien donner qu'à bien recevoir.

Je voudrais seulement vous indiquer en quoi les relations du travail constituent un chapitre particulier de l'information du public. Après vous avoir montré, dans toute cette première partie, les interdépendances de l'information en cette matière et pourquoi les

relations du travail débordaient le cadre étroit de l'entreprise et se répercutaient sur la vie de tous, je voudrais essayer maintenant de vous indiquer en quoi cette information diffère de l'information en général et comment ces différences peuvent amener sinon à la restreindre ou à la différer, du moins à ne la diffuser qu'avec prudence et sagesse.

L'information en relations du travail porte en effet sur des sujets particuliers. Elle possède des caractères spécifiques et revêt des formes qui lui sont propres.

Ces sujets sur lesquels va porter l'information en matière de relations du travail, on ne peut les énumérer tous, car les sociétés modernes sont des sociétés de travail et qu'il s'agisse des capitaux, des matières premières, du matériel ou des hommes, tout finit par se traduire en termes de relations du travail, et tout ce qui a pendant des lustres relevé du domaine privé, tend à s'ouvrir, à s'élargir, pour devenir l'affaire de tous. Mais dans quelle mesure les partenaires du travail, i.e. l'employeur, les syndicats et l'État, vont-ils pouvoir donner au public les informations que celui-ci attend ou dont il a besoin pour former son jugement? Tous les sujets d'information doivent-ils et peuvent-ils être traités de manière identique dans un domaine aussi complexe et aussi vite passionnalisé que celui des relations du travail? . . . Appartient-il à l'entreprise de déterminer seule les grandes lignes de sa politique générale et que doit connaître de celle-ci le grand public? Que doit-il connaître par exemple de la politique commerciale, des marchés passés ou convoités, des projets d'expansion, des projets de fusion, dont on sait, sans qu'il soit nécessaire d'être un spécialiste, que le secret dans lequel ces opérations sont menées est souvent la condition même de leur réussite? Mais quand il s'agit de produits nouveaux, de fabrication ou de techniques nouvelles, peuvent-ils sans danger faire l'objet d'information au public, alors que quelques semaines d'avance ou de retard sur un concurrent peuvent devenir la clé du succès ou de la ruine par l'entreprise . . .

Mais si le secret apparaît parfois comme nécessaire, on doit se demander jusqu'où il doit aller. Ne finit-il pas par créer des servitudes paralysantes ou par empêcher le progrès? par favoriser la création de monopoles? N'empêche-t-il pas de trouver certains remèdes qui permettraient de réduire les tensions sociales?

Pour de nombreux chefs d'entreprise, le secret n'est qu'un moment de la stratégie, un atout dans le jeu de la concurrence, et parfois aussi un argument de publicité et de vente, car l'acheteur qui forme le fond du public aime cette mise en scène. Au surplus, une information loyale risque de créer la désaffection et la panique plutôt que la confiance et l'euphorie . . . Le client risque de ne voir dans un produit . . . que les qualités dont il manque, négligeant celles qu'il possède.

Et comment une entreprise pourrait-elle, sans courir de gros risques, reconnaître publiquement certaines faiblesses de son administration, certains échecs techniques, certaines erreurs dans ses prévisions, même si celles-ci se situent dans le passé . . . Sans doute y a-t-il une bonne et une mauvaise manière de reconnaître ses erreurs. Mais dans un domaine où la confiance est aussi fragile, il faut se garder d'un trop grand optimisme. Celui-ci postulerait en tous cas des connaissances, une maîtrise de l'émotivité, une objectivité que le public dans son ensemble ne possède pas encore et peut-être ne possédera jamais . . .

À l'opposé, dans quelle mesure une entreprise peut-elle dévoiler ses profits? On a pu dire du profit qu'il était une « occasion négative de langage » [4]. Indépendamment du contexte occidental qui veut que le désintéressement soit supérieur au profit, notion sans aucun réalisme si on l'applique à l'entreprise, mais qui n'en a pas moins marqué

---

[4] Courtheoux, J.P., « Faut-il condamner le secret des entreprises », *Projet*, Déc. 1967, p. 1179.

celle-ci, le profit récèle toujours en germe conflits et méfiance: conflits avec le milieu culturel, conflits entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien . . . méfiance des uns et des autres.

L'attitude en face du profit et des bénéfices de l'entreprise marque bien l'ambiguïté de la situation, et dans toute la mesure où la loi le permet, l'information variera en fonction de la conjoncture. L'opacité dont l'entreprise aime s'entourer et qui va souvent jusqu'au refus de communiquer ses statistiques, s'épaissit en période de haute conjoncture, quand les profits sont élevés. Elle s'éclaircit au contraire si la conjoncture se renverse et elle est prête à publier résultats, statistiques, informations économiques et financières car ceux-ci lui permettront de prouver que ses marges bénéficiaires sont étroites et justifient sa politique de salaire ou sa politique sociale.

Des problèmes analogues vont se poser aux syndicats. Le syndicat lui non plus n'est plus seulement une association privée. Les intérêts qu'il défend et ceux qu'il met en cause lui confèrent un caractère semi-public, et à ce titre le public possède un certain droit de regard sur ses activités.

Et les syndicats vont se heurter dans l'information à des difficultés analogues à celles que connaissent les chefs d'entreprises. Les motifs seront souvent différents, mais les obstacles se présenteront avec des caractères voisins et des formes identiques. Pour eux aussi la confidentialité va créer des difficultés quasi insurmontables.

Dans quelle mesure le public peut-il être informé des négociations sur le plan des conventions collectives par exemple et plus encore sur celui de la solution des conflits? Et surtout à quel moment peut-il sans risques pour les négociateurs et pour ceux qu'ils représentent être instruit . . . et jusqu'à quelles limites? Chacun sait sans grande analyse qu'il y a des secrets utiles et des divulgations dangereuses . . .

L'expérience montre et notamment celle des émissions téléphoniques à la radio que le grand public n'est pas toujours d'accord avec les revendications des salariés non plus d'ailleurs qu'avec celles des syndicats ou avec les positions du gouvernement. Ce désaccord peut tenir précisément au fait qu'il est mal informé. Mais il tient souvent aussi au fait que ce public ne se sent pas directement concerné par certaines revendications ou par certaines mesures . . . ou au contraire qu'il l'est trop.

L'objectivité de l'information en relations du travail est donc particulièrement difficile . . . Selon les idéologies, les mêmes faits, nous l'avons vu, apparaissent avec une coloration différente. De plus, ils sont véhiculés à travers un langage et un style différents qui reflètent cette idéologie . . . Selon la forme dans laquelle les problèmes vont être posés une opinion favorable ou défavorable va se créer non seulement à l'égard du syndicat mais encore à l'égard de ceux qu'il défend. Comment pour un syndicat qui reste un instrument de lutte employer un langage d'une stricte neutralité et dépouillé de tout élément affectif? . . . S'il est difficile à l'entreprise de reconnaître publiquement ses erreurs, comment un syndicat pourrait-il reconnaître les siennes? ou simplement admettre ouvertement que certaines décisions qu'il est amené à prendre relèvent de l'opportunité, ou du compromis? Comment pourrait-il, lui aussi, dévoiler ses stratégies? et quels sont les risques d'une divulgation prématurée? quels sont ceux aussi d'une information différée par prudence, mais que d'autres livreront par surenchère? . . .

Pour les mêmes raisons, alors que dans un régime démocratique, le gouvernement a, à l'égard du public, un devoir strict d'information, il est néanmoins amené à tenir secrètes certaines de ses décisions, à ne pas divulguer certaines informations, en raison des répercussions souvent aussi incontrôlables qu'injustifiées qu'elles pourraient avoir.

La politique des entreprises, leur expansion, la recherche par elles de tel ou tel marché sont certes étroitement liées à la politique

générale. Mais le gouvernement peut redouter de voir dénaturer, contrecarrer, ou échouer, si celles-ci étaient connues d'avance, les décisions qu'il peut être appelé à prendre. C'est notamment ce qui se passe en matière monétaire ou en matière de prix. Il ne redoute pas moins les effets de l'amplification qui accompagne ses décisions.

Mais n'est-ce point justement parce que le public n'est pas assez informé qu'il amplifie les conséquences des décisions prises? qu'il prend peur et essaie de faire échouer ces décisions? Et les limites données à l'information du public ne sont-elles pas en définitive des limites assignées au progrès, à l'émulation de la concurrence? Le progrès n'est-il pas lié à la circulation des connaissances et les relations du travail, les relations économiques seraient-elles aussi affectées qu'on le croit parfois si le gouvernement se préoccupait davantage de faire circuler l'information, de former des informateurs spécialisés versés dans la statistique, dans la prospective, dans l'économie, capables de l'informer lui-même et aptes à donner aux autres une information à leur portée?

Mais il faut auparavant signaler qu'une des difficultés supplémentaires rencontrée par l'information, tient une fois encore à des phénomènes d'interaction et d'interdépendance entre les différents partenaires des relations du travail. Les salaires payés dans une entreprise influent sur ceux payés dans les autres entreprises du même secteur industriel, ou de la même région. Quand il s'est agi, en France, de décentraliser Renault et Citroen pour les envoyer en Normandie, les industriels du textile qui payent des salaires plus bas que ceux de la métallurgie, ont essayé par tous les moyens d'empêcher leur implantation.

Les salaires influent aussi sur les prix; les conflits font boule de neige; et on a vu des grèves éclatant dans une région, augmenter l'absentéisme dans les usines du même secteur industriel, mais très éloignées géographiquement du lieu de conflit.

Le public

Mais ce public, objet aujourd'hui de notre sollicitude et de cet exposé, quel est-il? Est-ce une entité? S'agit-il de l'opinion publique, ce phénomène psychologique de masse qui compte parmi les plus importants de ceux que nous connaissions à l'heure actuelle, celui aussi dont les effets sociaux sont les plus manifestes? Et cette opinion publique qui comprend-elle? qui la forme? Le peuple? la masse? les media d'information? correspond-elle à une réalité objective susceptible d'être cernée, mesurée, dont on peut définir la structure, étudier les frontières? Il ne le semble pas. Elle paraît bien plus ressembler à l'hydre aux mille têtes . . .

C'est qu'en réalité il n'y a pas un public, mais des publics et que cette vérité qui vaut pour l'information en général est plus vraie encore en relations du travail. Si après avoir analysé les sujets et les partenaires, on essaie d'analyser le public concerné par les relations du travail, on s'aperçoit qu'il comprend non seulement les salariés, les employeurs et les syndicats et ceux qui dépendent d'eux ou gravitent autour d'eux; mais aussi

— les syndiqués eux-mêmes qui parfois se trouvent informés directement par les mass media quand la direction du syndicat n'a pu ou voulu les informer. C'est le cas notamment lorsqu'un événement influant sur les relations du travail se produit dans un syndicat ou dans une centrale autres que les leurs.

— les consommateurs qui sont affectés par les prix, par le volume de la production et par celui de l'emploi.

— les contribuables, c'est-à-dire la quasi totalité des citoyens qui, par le biais de l'impôt, sont concernés à la fois par le gouvernement en tant qu'employeur, et par l'assistance sociale, par la formation scolaire et professionnelle et par les aides techniques diverses que l'État est amené à développer au fur et à mesure que se développe la solidarité nationale.

— les actionnaires, les épargnants qui ont confié leurs économies au gouvernement ou aux grandes compagnies. La grande entreprise en effet n'est pas propriétaire de ses capitaux. Ceux-ci appartiennent aux actionnaires, i.e. au public qui a, à ce titre, un droit supplémentaire d'être informé de ce qui se passe sur le plan de la firme et sur celui plus général des marchés, des découvertes, etc. . . .

— les éducateurs, ou dans un sens plus large, tous ceux qui contribuent par leur action à former et à orienter l'opinion publique. Ainsi en est-il des éditorialistes de la presse qui ont généralement les mêmes sources d'information que le public, mais qui interprètent les faits, les analysent et les commentent. Ainsi en est-il aussi des parlementaires et chefs de file politiques qui forment une bonne partie de leur opinion grâce aux informations et aux commentaires puisés dans les mass media et qui, à partir de là, vont élaborer leur propre politique et influencer la politique gouvernementale.

Le public des relations du travail est donc non seulement vaste mais composite. Chacune des catégories qui le compose a droit à l'information . . . Mais dans l'information donnée, chacune doit pouvoir choisir celle qui l'intéresse ou dont elle a besoin pour juger, décider, agir en pleine connaissance et conscience. Chacune de ces catégories selon la nature de ses préoccupations aura recours pour s'informer à ses media privilégiés . . . Car il y a aussi mille manières de diffuser l'information.

Conclusion

Comme vous le voyez par ces quelques questions que je n'ai fait qu'effleurer, si l'information du public en matière de relations du travail est indispensable, il est difficile néanmoins de lui tracer des limites strictes et précises, d'édicter des règles générales, vala-

bles pour tous et dans toutes les situations. L'étendue de son objet et des sujets auxquels elle s'applique, l'étendue, la variété, et souvent aussi les intérêts divergents de ce public, les servitudes et les exigences propres aux relations du travail, et aussi les risques que ces relations comportent, la multiplication des interdépendances, font que chaque situation ou presque sera un cas d'espèce.

Dès lors les seules règles valables seront des règles d'éthique et elles seront d'autant plus impérieuses qu'il sera quasi impossible de donner à cette information d'un genre si particulier un autre cadre. Ce qui doit prévaloir chez tous les partenaires qui détiennent cette information comme chez ceux qui la diffusent c'est la volonté d'informer honnêtement le public, i.e. de l'informer dans les meilleures conditions possibles en tenant compte de l'opportunité quant aux choix du sujet et du moment, des chances d'être compris, et des limites à respecter.

Ethique qui s'applique aussi à ceux qui reçoivent l'information, car ceux-ci ne doivent pas seulement se contenter de l'exiger, mais faire l'effort nécessaire pour l'accueillir convenablement, ce qui postule de leur part des attitudes positives, le sens de l'objectivité et de la mesure, le refus et non, comme c'est parfois le cas, l'exigence du sensationnel, et aussi le désir de s'instruire et d'acquérir les connaissances minimales pour la bien recevoir . . .

Sans doute l'information même bien donnée et bien reçue ne suffira-t-elle pas à apaiser tous les conflits ou à les empêcher de naître . . . sans doute aussi les relations du travail ne parviendront-elles pas à cette parfaite transparence où tous les partenaires jouent cartes sur tables. Trop d'intérêts matériels et même moraux, souvent grossis d'ailleurs, incitent à l'opacifier, à la tronquer, à la dénaturer.

Mais si l'on veut obtenir cette coopération et cette participation de tous à la recherche du bien commun, c'est bien dans cette voie qu'il faut s'engager . . . Seule la vérité est source de progrès; mais

pour être comprise elle exige formation et éducation. L'information est à la fois le commencement et le terme de cette quête.

Certes, la route n'est pas facile . . . encore que les relations du travail ne soient pas le seul domaine dans lequel l'information du public pose des problèmes . . . elle en pose aussi dans le domaine militaire, médical, dans la recherche scientifique et ils sont plus angoissants encore . . . Du moins peut-on espérer que rien n'est vraiment impossible aux hommes de bonne volonté.

SERVITUDES ET DIFFICULTÉS DE L'INFORMATION

3

par

THOMAS SLOAN

Programme de journalisme et d'information.
Université Laval.

Je commence avec la prémisse que le besoin d'information est universel. L'information donne à l'homme son humanisme. Elle lui donne la possibilité d'exister en homme, et comme telle, elle s'impose. On ne peut pas la rejeter en bloc, même si on peut en ignorer une partie. C'est-à-dire qu'on peut choisir, et en fin de compte, on doit choisir parmi les messages qui nous viennent constamment de partout.

Oui, mais comment? Le choix comporte toujours un danger, et lorsqu'on est confronté avec des messages de toutes sortes et qui sont en opposition directe les uns avec les autres, sur quel principe puis-je baser mon choix? C'est déjà un problème et peut-être le problème fondamental et permanent de tout homme dans une telle situation. C'est le problème humain par excellence, celui de la communication avec ses frères, avec les autres êtres, avec la nature.

Le défi

Donc, l'homme, face à l'information — et là, j'inclus tous les messages, vrais ou faux qui l'entourent, qui essayent de le pénétrer — l'homme doit choisir la bonne sur la mauvaise, la valable sur la légère, la vraie sur la fausse. C'est déjà un défi de taille. Pour le faire, l'homme doit juger l'information. Il doit savoir faire les distinctions

nécessaires. Il doit être en mesure de reconnaître les lacunes, les fausses pistes qui lui sont présentées. Et, comme informateur lui-même, il doit éviter le plus possible de présenter l'information qui n'est pas valable. Donc, il a un double devoir: premièrement celui d'évaluer l'information qu'il reçoit comme consommateur, et deuxièmement celui de la juger comme producteur ou distributeur. Voilà un peu le thème de ce court exposé qui touche indirectement le sujet des relations du travail, mais qui, par contre, s'applique d'une façon ou d'une autre à tous les aspects de la vie sociale, c'est-à-dire de la vie humaine.

Alors, nous voici devant les servitudes et les difficultés de l'information, et nous quittons la théorie pour la pratique. Nous allons considérer à tour de rôle les problèmes techniques, économiques, politiques et psychologiques qui limitent ou la puissance ou la validité de l'information que nous captons — ou souvent, qui essaye de nous capter. Ces quatre catégories ne sont peut-être pas exhaustives. Il est possible qu'il y en ait d'autres; mais elles sont pourtant assez complètes pour nous permettre d'entrevoir nos problèmes. Elles ne sont pas non plus exclusives. Elles s'enchaînent et la discussion de l'une empiétera nécessairement sur les autres. Néanmoins, même si les distinctions ne sont pas absolues, elles sont utiles pour des fins de discussion, et je les garde.

Problèmes techniques

Parlons d'abord des problèmes techniques, ce qui nous amène tout de suite à séparer les différents moyens de communication. La distinction fondamentale est, je crois, celle qui existe entre l'information écrite et l'information électronique. Ici, la différence essentielle semblerait être celle de la vitesse. Mais, il y a aussi celle de la présentation. Nous en parlerons tout à l'heure.

L'information qui nous vient des media électroniques, je n'ai pas à insister, est, en principe, instantanée. L'information qui nous

vient par écrit, au moins pour le moment, est beaucoup plus lente. Donc, lenteur contre rapidité. Des deux côtés, il y a des problèmes, et des possibilités de déformation.

Du côté lenteur, il est évident que la signification d'un événement peut être perdue en route. Un événement peut être déjà dépassé par d'autres plus récents. L'heure de tombée d'un journal peut artificiellement couper en deux un événement qui est essentiellement uni. L'information lente peut susciter des réponses qui ne sont plus valables à cause des changements qui sont survenus trop tard pour être inclus. Par contre, l'information peut être toujours valable, mais elle peut arriver trop tard pour y trouver une réponse. C'est-à-dire que, ou l'information ou sa signification peuvent être faussées simplement par le temps sans que rien d'autre n'entre en jeu: une édition de journal qui saisit la bataille mais perd la guerre qui suit peu de temps après; une autre qui nous parle de la guerre, mais qui arrive en même temps que les bombes ou l'invasion.

Alors, il semblerait que la rapidité prend le dessus; mais attention. Ici aussi il y a des problèmes. Prise sur le vif, la réalité est dramatique — peut-être même trop dramatique. Son déroulement peut susciter des réponses irréfléchies, violentes et dangereuses. Par le choix de l'image ou de la parole, par une phrase qui prête au malentendu, on peut déformer la vérité ou, au moins, n'en donner qu'une partie. D'où on peut en même temps déformer le jugement du spectateur ou de l'auditeur. En somme, l'ultra rapidité peut empêcher la réflexion et détruire le jugement. Pensez à la panique qui a résulté durant l'émission d'Orson Welles sur l'invasion de la terre par les martiens. On peut en rire maintenant, mais rien ne peut empêcher qu'une telle chose se répète dans un climat de tension mondiale entraînant les résultats qu'on peut imaginer.

Maintenant, pensons au problème de présentation physique dans la presse écrite. Il n'est guère nécessaire d'insister sur l'importance de la mise en page et de la manchette. C'est par sa mise en valeur

dans le journal que l'information gagne — ou perd — son importance auprès du grand public. C'est une question de jugement de la part du journaliste et du journal, bien entendu; mais ce que je voudrais souligner ici, c'est que la présentation de l'information dans une manchette plus ou moins grande, dans une page ou dans une autre, dicte son importance aux yeux du public. Dans une journée ordinaire, le choix de l'article qui devient la manchette est plus ou moins arbitraire. Les possibilités de déformation sont évidentes.

La présentation de l'information par les media électroniques pose différents problèmes. Il n'est pas question de manchette. Les nouvelles se suivent, plus ou moins bien présentées, et le spectateur ou l'auditeur, nécessairement, suit tout. Ici, le problème qui se pose est celui de l'intégralité. Bien sûr, la vraie intégralité n'est possible nulle part. Mais, il y a des degrés; et nécessairement, dans une émission d'une demi-heure ou même d'une heure, il est impossible d'approfondir les choses. On doit être rapide et, par conséquent, les analyses valables sont plutôt rares.

En somme, ce que je veux dire, c'est que chaque moyen de communication a ses propres servitudes et ses propres dangers dans le domaine de l'information. Évidemment, ils peuvent se compléter, et ils le font. Mais pour nous, il s'agit de connaître les lacunes qui nous guettent, pour mieux les éviter, et chaque médium a les siennes.

Après les problèmes qui découlent des caractéristiques techniques des media, il y a toute la série des difficultés qui résultent du fait que la communication est fondamentalement une relation entre des humains. Je voudrais parler de trois aspects de cette situation générale: l'aspect politique, l'aspect économique, et le plus compliqué, l'aspect psychologique.

Problèmes politiques

Idéalement, il pourrait sembler qu'il ne devrait même pas être question de problèmes politiques dans le domaine de l'information.

En pratique, il est évident pourtant que ces problèmes existent. D'abord, il y a les intérêts personnels, et des propriétaires, qui ne vont pas accueillir avec enthousiasme l'information qui tend à dénigrer la grande entreprise, et des journalistes syndiqués qui auront une réaction semblable envers l'information qui montre les aspects négatifs du syndicalisme. En plus de l'intérêt, il y a l'idéologie qui peut avoir son influence des deux côtés. Le résultat, évidemment, est une certaine tension qui n'est pas nécessairement mauvaise. Au contraire, elle peut avoir des conséquences très saines, en évitant l'exagération dans un sens comme dans l'autre. Le danger est de se laisser emporter dans un sens ou dans l'autre. L'idéologie, chez l'être humain, est une chose tout à fait normale. On ne peut ni vivre ni informer « in vacuo ». Tout individu a une idéologie plus ou moins originale et plus ou moins transmise par la société. Donc, sans le vouloir, et sans le savoir, bien souvent, on voit les choses à travers un prisme. On ne peut pas y échapper. C'est-à-dire que l'objectivité absolue est un mirage — même pour un ordinateur qui est tout de même programmé. Et pourtant, on doit éviter le plus possible l'information politisée. C'est justement le plus grand défi, et le devoir principal pour un individu — ou une institution — dans le domaine de l'information, tout en conservant ses idées, de se connaître, et d'essayer, au moins, de faire abstraction de ses préjugés au moins pendant ses heures de travail.

Remarquez que je ne dis nullement que le journaliste doit être un automate, ni un simple rapporteur de paroles. L'objectivité relative laisse beaucoup de place pour l'analyse critique et le scepticisme envers ses sources. C'est précisément ce manque d'objectivité, par exemple, qui a favorisé la montée du Sénateur Joseph McCarthy dans les années cinquante. Les journalistes se croyaient peut-être objectifs en se contentant de le citer; mais cette sorte d'objectivité n'est rien d'autre que de la complicité. L'objectivité, la vraie, dont je parle, est beaucoup plus difficile et, paradoxalement, pour cette raison, requiert un assez fort dosage de jugement personnel. Malgré toute sa bonne

volonté, le meilleur journaliste ne réussira jamais complètement à atteindre une telle objectivité; certains d'entre eux ne font même pas d'efforts. Donc, la politique, dans son sens le plus large, est une autre servitude de l'information dont nous devons être conscients.

Problèmes économiques

Passons maintenant aux questions économiques, et considérons tout de suite un problème très terre à terre que nous avons tous en commun avec les grandes entreprises de presse, et qui peut influencer l'approvisionnement de l'information: le budget.

Tel événement sera-t-il couvert? — et ici, je parle indifféremment du journal, du poste de radio ou de télévision. Même dans sa propre communauté, il faut choisir; il faut employer les ressources qu'on a le plus efficacement possible; c'est-à-dire, il faut faire un « pré-jugement » avant même qu'on ait les nouvelles ou l'information; et, par conséquent, on ignore un événement au profit d'un autre. A n'importe quel niveau — local, national, international, on est devant le même problème, l'utilisation des ressources. Or, il est évident que, jusqu'à un certain point, plus le nombre des journalistes qui assistent à un événement est grand, plus grande est la possibilité que l'information qui en résulte soit intégrale et objective. Ce n'est pas une règle absolue, mais la multiplicité des points de vue doit, en principe, faire une différence. Par exemple, un journal qui reçoit les nouvelles d'une seule agence de presse n'aura pas la même qualité de nouvelles qu'un autre qui reçoit les comptes rendus de deux ou trois agences et qui a, en plus, son propre reporter sur les lieux. C'est la différence entre le New York Times et un quotidien de banlieue.

Revenons au problème du choix, et considérons une situation — disons des négociations collectives ou une grève — qui se prolonge durant des semaines ou même des mois. Alors, c'est l'ennui, et dans le grand public et dans les media. Donc, on ignore la situation, jusqu'au moment où la grève éclate ou, dans le cas d'une grève déjà

en cours, la violence entre en scène, et alors on se demande ce qui est arrivé. C'est-à-dire que l'ennui peut être mauvais conseiller et le public mal servi; mais on ne doit pas en être trop surpris. C'est l'envers du phénomène du sensationnalisme qui prétend donner au public ce qu'il veut. Le corollaire logique c'est de ne pas lui donner ce qu'il ne veut pas.

Les relations du travail

Ici, et surtout dans les relations du travail, nous sommes devant un problème de taille. D'abord, si nous prenons pour acquis que le conflit en question en est un qui aura des conséquences importantes pour la communauté, il est évidemment de l'intérêt du public d'obtenir le plus de renseignements possible le plus tôt possible — avant même qu'il y ait conflit, ou qu'il arrive à un stade aigu — c'est-à-dire avant qu'il puisse soulever l'intérêt du public. Que faire? On a déjà tenté d'ouvrir des sessions de négociations à la presse. Mais là encore, il y a tellement de détails à régler qui n'ont vraiment aucun intérêt pour le public que les journalistes, et les media, peuvent avoir tendance à considérer leur présence comme un énorme gaspillage de temps et d'argent. Nous voilà donc de nouveau face à la question du budget et de la répartition du temps du journaliste. L'autre possibilité, et à mon avis, de beaucoup la plus prometteuse, serait le développement du grand reportage, fait par des journalistes spécialisés en relations industrielles. Ils seront lus par une petite minorité, mais au moins, elle sera une minorité intéressée d'abord et renseignée par la suite, ce qui serait déjà une énorme amélioration sur la situation actuelle.

Il existe déjà un certain nombre de journalistes qui pourraient remplir ce rôle en raison de leur expérience particulière dans le domaine des relations industrielles. Mais, ils ne sont pas encore assez nombreux, et, par ailleurs, trop souvent, le travail quotidien ne leur donne pas le loisir de réfléchir ni de préparer les articles de fond qui sont tellement nécessaires.

Ainsi, même si le problème de formation professionnelle est aigu, il n'est pas le seul. C'est aussi une question de bonne volonté des media conscients de leurs responsabilités envers la société. Ce sens de la responsabilité existe, bien sûr, dans beaucoup de cas; mais pas encore au niveau voulu. Ou plutôt, si nous pouvons admettre que le sens de la responsabilité existe, ce qui manque c'est l'imagination pour le mener à bonne fin.

La compétition

La question de la responsabilité nous amène inévitablement à une discussion de la compétition dans les media. Est-elle bonne ou mauvaise? Le débat continue depuis des années. Si le manque de compétition mène à une sorte d'apathie et à un accord avec le statu quo de ne pas troubler la paix, alors il est, dans notre contexte, à éviter. Par ailleurs, si la compétition force les journaux à subordonner toute responsabilité à la recherche de la primeur et de la manchette, c'est également à condamner. Je ne m'y attarderai pas, parce que si notre expérience en Amérique du Nord est valable, c'est un faux problème. On peut trouver facilement des exemples pour appuyer chacune des deux thèses. Il existe, en les considérant sous l'angle du sens de la responsabilité, de très bons journaux et aussi de très mauvais dans les deux situations. Ce qui me fait dire que, en soi, la compétition n'est ni bonne ni mauvaise. Tout dépend de la qualité du journal ou autre entreprise d'information — et, bien entendu, du journaliste.

Problèmes psychologiques

Nous arrivons donc au problème dit psychologique. Le terme est très général, mais il comprend, premièrement, la conscience et la compétence professionnelles, deuxièmement la collaboration des personnes qui constituent les sources de l'information et, troisièmement, la réponse du public.

Le journaliste

Considérons le journaliste et l'entreprise qui l'emploie. Nous connaissons tous l'image traditionnelle du journaliste: un monsieur à la plume facile, qui peut s'adapter à toutes les situations en peu de temps, qui écrit avec flair, sinon expertise, sur n'importe quel sujet au monde. C'est quelqu'un qui travaille vite, qui doit donc nécessairement faire des fautes de style et de faits. C'est aussi un homme qui est large d'esprit mais qui est sceptique sinon cynique en même temps. Dans un certain sens, c'est l'homme universel, l'idéal, si je ne me trompe, de l'époque du Moyen Âge; c'est aussi l'homme à tout faire. Il combine l'universalité à la superficialité; il connaît tout et rien. La description est peut-être simpliste, et même contradictoire, mais je prétends que c'est là à peu près l'image traditionnelle, et elle n'était peut-être pas si fausse que cela.

Aujourd'hui, et depuis un certain temps, je suis porté à croire que la réalité sinon l'image, est en train de changer. Et, dans la mesure où cette réalité n'a pas changé, nous sommes précisément devant une autre servitude de l'information.

C'est toujours bon d'être un généraliste à l'esprit large; mais ce n'est plus suffisant. Même le généraliste, s'il veut réussir dans le reportage, doit avoir sa spécialité à lui. Cela ne veut pas dire nécessairement un diplôme universitaire mais il doit être apte à réfléchir sur les problèmes de son monde quotidien, que ce soit la politique, les affaires municipales ou la justice. Tous ces domaines deviennent de plus en plus complexes et pour emboîter le pas, le journaliste doit le devenir lui-même. Ce n'est pas facile, mais c'est essentiel. Il n'a plus le choix.

Dans d'autres domaines, tels que la science, la médecine et surtout l'économique, le besoin de spécialisation journalistique est encore plus aigu. J'ai dit surtout l'économique non pas parce que je crois qu'elle est plus technique que la science en général ou la médecine en particulier, mais parce que c'est un domaine qui a trop

longtemps été ignoré, ou au moins, sous-estimé, dans notre milieu. Ici, à mon avis, il n'y a plus de place pour les généralistes, même spécialisants. Le sujet est trop important, trop pressant, et trop technique, pour nous permettre autre chose que de vrais spécialistes qui sont, en même temps des vulgarisateurs. Encore une fois, c'est difficile, mais c'est un défi que les éducateurs, les journalistes et les journaux eux-mêmes se doivent de relever. La politique, c'est passionnant, c'est le monde des personnalités et des luttes jusqu'à la mort. Mais, la société n'est pas que cela. Ici, au Québec, plus qu'ailleurs même, on a eu tendance à oublier la politique économique du gouvernement et celle de l'entreprise privée. On ne peut plus se payer le luxe de le faire. Et, même s'il n'y a pas la même urgence, la situation est semblable dans d'autres domaines. Nous arrivons donc au problème de la formation des journalistes, ou informateurs, si vous voulez. Je ne m'y attarderai pas, simplement pour dire qu'à mon avis, on ne devrait pas perdre son temps — au moins au niveau universitaire — à enseigner la technique de l'information. Certes, on ne peut pas complètement l'ignorer, surtout dans le domaine de la radio et de la télévision. Cependant, on ne cherche pas à former des techniciens. On doit plutôt essayer de former des gens qui auront fait deux choses: Premièrement, ils auront réfléchi aux problèmes de la communication humaine, et ils en sauront les limites, les dangers et les défis; deuxièmement, ils se seront spécialisés dans, au moins, un autre domaine, c'est-à-dire qu'ils auront des connaissances à communiquer.

Nous avons déjà parlé du problème de l'objectivité, mais nous devons insister sur le fait qu'un des rôles de l'université doit être, par la recherche, d'encourager le goût de penser froidement aux sujets qui, trop souvent, se prêtent au fanatisme. Si on réussit, c'est déjà pas mal.

Enfin, pour revenir brièvement à la spécialisation, il y a une dernière chose à dire. Les non-spécialistes se fatiguent vite des pro-

blèmes scientifiques et économiques. C'est un autre luxe que nous ne pouvons plus nous permettre.

Les sources

Le problème des sources d'information n'est pas indépendant de celui de la qualité et de la compétence des journalistes. Il y a ici une sorte de cercle vicieux. Si une source, c'est-à-dire une personne qui peut expliquer ou dévoiler quelque chose au public, n'a pas confiance en celui qui agit comme intermédiaire, c'est-à-dire le journaliste, il sera peu disposé à l'informer — ce qui renforce l'incompétence du journaliste, parce qu'il est mal informé par celui même qui devrait, en principe, l'aider à approfondir ses connaissances.

C'est un problème, mais ce n'est pas le seul. Je pense particulièrement au domaine économique, où assez souvent il semble exister une répugnance tout à fait spéciale à parler de la part des sources, qu'ils soient économistes ou hommes d'affaires ou chefs syndicaux. Je suppose que c'est à cause du fait que les intérêts sont trop mêlés et les situations — ou conséquences — trop délicates.

Dans le domaine des négociations collectives, les complications sont énormes. On doit reconnaître l'existence des matières qui sont confidentielles pour les deux parties en cause et, surtout, c'est évident, ce qui se rapporte à la stratégie. Alors, la parole publique est une chose à utiliser avec prudence. Lorsqu'on prépare une stratégie, le refus de donner de l'information qui peut servir à son adversaire est aussi important que la présentation de l'information qui est favorable aux intérêts qu'on défend. Donc, nécessairement, toute source est partielle, et toute information offerte officiellement d'un côté comme de l'autre est, de par la nature même de la situation, incomplète et suspecte. On n'arrivera pas nécessairement à la vérité simplement en juxtaposant les arguments des deux côtés. On ne le fera pas non plus en s'en remettant aux documents ou aux communiqués de presse. Évidemment, quand ces communiqués font simplement

part d'une décision administrative quelconque, il n'y a pas de problème. Mais, la plupart du temps, il s'agit des arguments et des interprétations plus ou moins objectives d'une réalité complexe; alors, tout comme les déclarations verbales faites par les individus impliqués, ils ne sont que le point de départ pour l'information dont le but est vraiment « d'informer ».

Pour en revenir au problème général, on peut dire que la confiance mutuelle entre une source et un journaliste est essentielle; cependant, elle ne doit jamais être démesurée. Si une source peut être assurée qu'un journaliste lui sera favorable, le journaliste ne fait pas son travail. Le journaliste doit prendre un recul, toujours prêt à critiquer ou dévoiler les informations que sa source ne veut pas rendre publiques. Donc, il y a une tension constante qui est nécessaire, mais qui, elle aussi, ajoute aux difficultés du processus de l'information.

Les publics

Finalement, nous en venons aux problèmes qui découlent de l'existence de plusieurs publics, chacun avec les besoins et les exigences qui lui sont propres. Ils sont tous à la recherche de leurs intérêts particuliers dans un espace ou un temps pourtant limités, pour ne pas parler de budget financier. Il faut faire des choix, et on ne satisfera jamais complètement un public ou un autre. Il semble donc inévitable qu'au moins une partie de l'information qui peut être considérée comme socialement valable sera sacrifiée. Le public qui s'y intéresse est, après tout, un public parmi d'autres que doit servir le manipulateur de l'information commerciale.

Et pourtant, il y a une lueur d'espoir. Traditionnellement, d'après la vérité reçue, si un article, dans son vocabulaire ou densité de pensée dépassait la compréhension d'un lecteur d'un âge mental de, disons douze ans, c'était presque automatiquement un article non-recevable. Avec la reconnaissance de l'existence des divers publics,

il y a maintenant une plus grande latitude accordée au journaliste. Il peut de plus en plus préparer des articles ou des émissions qui ne cachent pas la complexité d'un événement donné, et qui sont destinés à un public restreint, mais de plus en plus nombreux. C'est-à-dire que les media sont en train de découvrir qu'une diète douce n'est plus de rigueur. Nous pouvons nous permettre un peu plus d'épices dans notre nourriture intellectuelle — au moins dans celle qui est destinée à ceux qui peuvent la digérer. Je parle ici de vraies rubriques économiques, scientifiques, etc.; et je parle en général du grand reportage basé sur l'analyse des faits destinés à informer un public averti et intéressé.

En d'autres termes, on s'est enfin rendu compte que les faits ne parlent pas nécessairement d'eux-mêmes et que, pour le lecteur sérieux, l'analyse a une place de plus en plus vitale dans la présentation de l'information. Alors, la question survient de savoir jusqu'à quel point on peut combiner les deux aspects: faits et interprétation dans un même article ou une même émission comme on semble le faire de plus en plus souvent aujourd'hui?

A mon avis, la question n'est pas encore réglée. D'un côté, une telle procédure — par exemple un article de journal qui présente une description des faits avec une analyse — peut économiser de l'espace, tout en incitant le lecteur moyen à prendre part au processus analytique. D'un autre côté, en agissant ainsi, on prend le risque de ne satisfaire personne et de perdre tout et tous. Peut-être vaut-il mieux les séparer pour le moment; mais, c'est une expérience, ou plutôt une orientation à suivre avec intérêt.

La psychologie du lecteur

Nous venons de toucher au sujet épineux de la présentation de l'information. Sans aucun doute, c'est un des problèmes qui se prête le plus aux malentendus et aux contestations entre le producteur et les consommateurs de l'information. Examinons-le brièvement.

D'abord, au niveau même de l'émetteur de l'information — c'est-à-dire le médium, ou le communicateur professionnel — une information peut être tendancieuse — c'est-à-dire partielle et calculée dans le but de causer des conflits et des préjugés. Ceci, nous le savons tous, arrive assez souvent et nous avons le droit de combattre un tel usage de l'information. Mais, je voudrais suggérer que, même avec la meilleure volonté et une parfaite objectivité de la part de l'informateur, on ne peut jamais éviter ce risque — ou plutôt cette certitude d'être considéré comme tendancieux. Il ne faut jamais oublier que le récepteur — c'est-à-dire le lecteur, le téléspectateur ou l'auditeur — fait fatalement une sorte d'auto-censure sur tout ce qui lui arrive en guise de message. Cette auto-censure peut être consciente ou inconsciente. Je laisse le problème du degré aux psychologues. Chose certaine, c'est que chaque individu traite à sa manière l'information qui lui parvient. Il l'interprète et il la classifie selon sa propre mentalité, sa propre psychologie, sa propre expérience. Devant des faits, devant des idées, devant des mots, il réagit émotivement. Des mots comme communiste, fasciste, bleu, rouge, séparatiste, fédéraliste, Ottawa, syndicat, grève, entreprise privée, et j'en passe. En d'autres termes, l'information est doublement complexe. Elle est complexe « en soi », dans sa création et sa distribution; mais elle l'est également dans sa réception. Le même message, considéré objectivement, peut être interprété d'une façon absolument contradictoire par deux personnes qui le reçoivent. C'est encore un facteur de servitude dans le processus que nous étudions. L'information est subjective des deux côtés. D'une part, elle a un fort dosage de subjectivité dès le départ, c'est-à-dire à son point d'origine; d'autre part, il y a un autre dosage de subjectivité à son arrivée chez le récepteur — l'individu.

McLuhan

Et, évidemment, la réception du message dépendra dans une grande mesure, du moyen de communication qui est utilisé. Ici, nous

arrivons à McLuhan. J'aurais peut-être dû y arriver depuis longtemps. Je ne l'ai pas fait, non pas parce que je doute de l'importance de McLuhan, mais parce que je ne voulais pas faire un exercice intellectuel avec le sujet qu'on m'a demandé de traiter.

Le médium, c'est le message — j'en suis — et je l'interprète dans le sens que la nouvelle technologie de l'information finira par changer la mentalité de l'homme et du monde lui-même vu comme une communauté humaine. Grâce à la communication instantanée toute pénétrante, nos horizons s'élargissent, notre moralité change et notre processus logique lui-même évolue. Et c'est précisément une autre difficulté de l'information qui s'ajoute à celles que nous avons considérées. Si McLuhan a raison, le fossé entre les générations ne fait que commencer; la définition même de l'information devra être repensée. J'en fais mention, mais je ne veux pas entrer dans le sujet parce que je conçois mon rôle ici comme étant celui de parler des problèmes du monde actuel de l'information. L'avenir sera peut-être tellement différent qu'il ne sera pas reconnaissable pour plusieurs d'entre nous. Mais, actuellement, si nous sommes dans une période de transition, entre l'homme lettré et l'homme électronisé, entre l'imprimerie et l'électronique, nous devons parler des deux forces qui continuent à coexister. Dans trente ans, les journaux tels que nous les connaissons n'existeront peut-être plus. Mais aujourd'hui, ils existent encore, et si nous voulons parler des problèmes actuels, nous devons les considérer. Peut-être, encore, tous les problèmes que nous avons discutés disparaîtront-ils pour être remplacés par d'autres que nous pouvons à peine imaginer. Mais aujourd'hui, ils existent et nous avons le droit et le devoir d'en parler. Il y a certainement d'autres moyens d'envisager ces questions et d'autres aspects à considérer. J'ai essayé de parler des difficultés de la façon dont je les envisage et, en terminant, je ferai la même chose au sujet des buts.

Nos buts

Alors, qu'est-ce que la « bonne information »? Pour le savoir, il faut revenir au besoin de l'information. Nous avons déjà vu qu'elle naît et vit dans l'interdépendance la plus absolue. Elle est sociale, ou elle n'est rien. Alors, son rôle devrait être de renforcer la solidarité sociale dans son sens le plus large — c'est-à-dire la solidarité humaine. Cela ne veut pas dire qu'elle doit défendre telle ou telle société politique ou structure économique. Son effort doit se diriger vers la compréhension et le résultat peut être, dans un contexte donné, positif ou négatif. Je n'ai pas l'illusion que la compréhension mutuelle encourage toujours l'amitié; quelquefois, c'est le contraire. Se connaître, c'est souvent se détester. Mais, que voulez-vous? Dans le monde d'aujourd'hui et de demain, on n'a plus le choix. Que nous le voulions ou non, nous nous connaîtrons. À la longue, nous ne pouvons pas rejeter le flot d'informations, mais nous pouvons et nous devons le contrôler — non pas en le censurant, mais en essayant de l'humaniser et de le défanatiser. Il faut faire de même à notre endroit. Il faut nous préparer, en tant qu'êtres humains, à recevoir cette vague d'information toujours croissante. Nous devons nous défanatiser, nous aussi. Il nous faut être prêts à recevoir le plus objectivement possible l'information la plus objective possible. Nous voulons l'exactitude et la précision mais seulement dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec la réalité, qui est souvent un peu floue. Je prends comme exemple les paroles d'un homme public où souvent, une « surprécision » basée sur une interprétation pourrait bien nous induire en erreur. Nous voulons également la vitesse, dans la mesure où celle-ci est compatible avec la réalité de fond. Peut-être, comme la poésie telle qu'on l'a définie, l'information devrait-elle être, dans la mesure du possible, l'émotion rappelée dans la tranquillité. Nous la voulons, finalement, dotée d'un esprit humain. Ce n'est pas une question de sentimentalisme, mais simplement un respect élémentaire pour la vie d'autrui.

C'est beaucoup demander mais, pour atteindre la lune, il faut viser les planètes. Personnellement, je vois l'information comme un miroir plus ou moins déformant de la société. La « bonne », c'est celle qui, en nous faisant comprendre les uns et les autres, nous donne l'occasion d'améliorer notre communauté — à n'importe quel niveau, du patelin au monde entier. La « mauvaise », par contre, en nous nourrissant de propagande, de préjugés, d'incomplet ou de mal digéré, nous donne l'occasion de nous détruire. Une chose est certaine, l'information n'est pas neutre. Elle a toujours des conséquences et donc, elle ne laisse jamais la société inchangée. Elle est un bulldozer qui rase ou bien une grue de construction. L'un ou l'autre peut être nécessaire dans une situation donnée, et il peut y avoir des différences d'opinions là-dessus. Mais il ne faut jamais oublier que la responsabilité du jugement est lourde.

JEAN-PIERRE FOURNIER
Montreal Star.

N'ayant que peu de choses à ajouter à l'exposé de M. Tom Sloan, nous nous bornerons à commenter quelques-unes de ses idées, que nous considérons comme fondamentales dans une discussion sur les difficultés que soulève l'information en relations du travail.

Au tout début de sa communication, Tom Sloan a souligné que l'informateur — comme l'informé — est forcé d'exercer un choix parmi ces messages qui lui parviennent et que ce choix comporte forcément des risques. Il est évident que ceci met d'ores et déjà en cause l'objectivité de l'information: selon l'orientation de ce choix, l'information sera différemment colorée. Le reporter incline naturellement vers les messages ou les éléments d'information qui flattent ses préjugés, leur accorde plus de foi et sera tenté de les faire ressortir davantage, voire de leur accorder une importance qu'ils n'ont pas.

Il appartient au lecteur de faire la part des choses, de replacer chaque élément d'information dans sa propre perspective. L'objectivité de l'information fait appel au sens critique de celui qui la transmet et de celui qui la reçoit. Lecteur ou auditeur averti veut dire lecteur ou auditeur possédant une dose de scepticisme au moins égale à celle que doit avoir le reporter devant l'événement. Le lecteur ou l'auditeur doivent savoir à quel journal ou à quelle station de radio ou de télévision, à quel journaliste ils ont affaire, etc. Ils doivent également considérer les difficultés que rencontrent inévitablement ceux qui ont pour tâche de recueillir et diffuser l'information et admettre l'existence d'une certaine marge d'erreur.

Une autre difficulté doit être soulignée qui complique la tâche de l'informateur, et dont la solution fait également appel au sens critique de l'informé. Les cheminements vers la vérité d'un événement sont multiples et, parfois, contradictoires. Souvent l'événement lui-même passe par de nombreuses étapes avant d'arriver à terme; dans ce cas, il est fort possible qu'il donne lieu à quelques heures d'intervalle à des nouvelles apparemment contradictoires. Dès lors la nouvelle peut correspondre à la vérité du moment sans pour autant être fidèle à la vérité de l'événement. Expliquons-nous: en matière de relations patronales-ouvrières, par exemple, il est facile de rapporter fidèlement le contenu d'une convention collective. La marge d'erreur n'est certes pas grande dans ce cas. L'événement est terminé, il a eu lieu et ses données sont fixées. Cependant il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'un événement en plein développement, comme une grève, la préparation d'une négociation ou la négociation d'une convention. Les données de tels événements non seulement ne sont pas fixes, elles peuvent changer d'heure en heure. Elles engagent en outre, des parties dont la préoccupation n'est pas d'informer le public, mais de rechercher leur meilleur intérêt. Pour y arriver, il leur faut recourir à une stratégie qui tient que fort peu compte du souci d'informer le public.

Comme Tom Sloan, nous pensons que les journaux, la radio et la télévision doivent s'orienter de plus en plus vers l'interprétation, vers l'analyse. Surtout lorsqu'il s'agit d'un événement en cours. Le compte rendu — que, dans le langage journalistique on appelle « spot news » — ne fait que rapporter les plus récentes données d'un événe-

ment. Il ne permet pas au lecteur ou à l'auditeur de pénétrer l'événement, de l'apprécier dans son ensemble et de le comprendre. Un exemple, depuis le début du conflit ouvrier dans l'industrie des charpentes métalliques à Montréal, des douzaines de dépêches ont été publiées. Pourtant, bien peu de gens parmi ceux qui ont noté ces dépêches semaine après semaine connaissent l'enjeu réel de ce conflit. Le seul moyen de les informer, de leur fournir les éléments qui leur permettront de se faire une opinion est de relier toutes ces dépêches, de leur donner un sens, d'en faire l'analyse, bref de considérer l'événement dans son ensemble, de cesser de le traiter partiellement.

Tom Sloan s'est interrogé sur la validité de la concurrence en matière d'information. Il semble la favoriser pourvu qu'elle ne dégénère pas en lutte pour la primeur de l'information. Ce point est très important. La concurrence stimule et peut conduire à une meilleure compréhension, à une meilleure intelligence de l'événement de la part du lecteur ou de l'auditeur. Si chaque journal, si chaque journaliste se donnent pour mission de rechercher la vérité d'un événement, il y a plus de chance d'y parvenir lorsque celui-ci est traité par plusieurs media d'information. Le public lorsqu'il a accès à plusieurs sources d'information est mieux placé pour évaluer une situation. Il peut confronter les éléments d'information qu'on lui transmet, se faire une meilleure idée de l'ensemble de l'événement. Il faut se méfier cependant de la manie de la primeur qui force les journalistes à travailler plus rapidement, augmentant ainsi leur marge d'erreur. Il importe peu qu'une nouvelle soit publiée par un journal quelques jours, voire quelques heures avant sa publication par un concurrent. L'important est que l'information soit complète et exacte, qu'elle permette à celui qui la recevra de comprendre l'événement.

La spécialisation des journalistes que paraît souhaiter Tom Sloan comporte aussi des risques. Le plus important est que ces journalistes en arrivent à acquérir une connaissance tellement intime du sujet qu'ils abordent qu'elle les conduise à perdre le souci de se placer à la portée du lecteur.

Les journalistes doivent certes s'efforcer de comprendre les événements. Comme ceux-ci sont de plus en plus complexes, cela suppose un plus grand degré de spécialisation que celui auquel nous

sommes habitués. Les journalistes ne doivent cependant pas perdre de vue qu'ils s'adressent à plusieurs publics non spécialisés et qu'il leur faut, avant tout, se faire comprendre. Ils doivent donc s'attacher à « vulgariser » les événements qu'ils observent.

DOMINIQUE CLIFT
Toronto Star.

Une idée générale semble se dégager de l'exposé de madame Sartin et du thème de ce congrès, c'est que l'information est une activité autonome.

Toutes les institutions, qu'il s'agisse de gouvernements, d'entreprises, de syndicats, semblent avoir des problèmes d'information et l'on semble croire que les difficultés se règleront en augmentant le volume ou la qualité de l'information.

Mais est-il vraiment possible de dissocier ainsi l'information des activités et des objectifs que poursuivent ces institutions?

Dans ce domaine, comme dans tout autre, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément. C'est-à-dire que s'il y a confusion dans les objectifs il y aura inévitablement confusion dans l'information.

Il sera impossible de formuler une stratégie de l'information tant que l'on n'aura pas clairement défini ce que l'on veut faire. Si, par exemple, le gouvernement provincial a des problèmes d'information, ce n'est pas par manque d'experts en ce domaine; c'est que tout simplement ses objectifs sociaux ou économiques sont imprécis et souvent contradictoires.

Examinons le rôle du PR, de l'officier en relations publiques, du conseiller en information. Ce rôle se réduit à celui d'un simple propagandiste. Il ne participe même pas aux décisions dont il doit expliquer le sens. On ne lui demande jamais de recueillir des données sur les diverses réactions que peuvent susciter les décisions de ses employeurs. Il n'est en somme qu'un haut-parleur. Et c'est sous cet angle que l'on aborde le plus souvent les problèmes d'information.

M. Tom Sloan a parlé du subjectivisme de celui qui reçoit l'information, c'est-à-dire, du public.

En fait, il existe aujourd'hui un pluralisme qui dépasse largement le plan religieux ou culturel et qui se situe au plan de la rationalité elle-même.

Or, comme le disait madame Sartin, il s'agit d'expliquer et de comprendre le monde dans lequel on vit.

Mais la connaissance — la perception et l'organisation des données — ne se font pas nécessairement d'une manière logique, sauf chez les intellectuels et encore.

La perception dans le domaine social tend à devenir de plus en plus non-rationnelle et affective. La perception se résume maintenant à une image.

D'ailleurs l'enseignement des mathématiques nouvelles à l'école primaire se fait dans ce sens, et offre un contraste étonnant avec les anciennes méthodes. Les enfants aujourd'hui apprennent à établir des relations entre différentes données et à saisir le sens de différentes configurations, plutôt que de faire l'apprentissage de séquences de raisonnements logiques.

Les journaux, la télévision et tous les media d'informations vont aussi dans cette même direction. C'est pourquoi toute institution qui conçoit l'information comme une tentative d'expliquer son point de vue, comme une entreprise de propagande, gaspille son argent.

L'information ne saurait être utilisée de façon à régler des problèmes qui ne se situent pas du tout à ce niveau.

Le public aura une image favorable d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'un syndicat le jour où ces institutions auront clarifié leurs objectifs. À ce moment, l'information aura cessé d'être un problème.

Il faut savoir ce que l'on entend faire à long et à court terme, le reste viendra naturellement.

L'EMPLOYEUR ET L'INFORMATION DU PUBLIC

4

par

GHISLAIN DUFOUR
Conseil du patronat du Québec.

Après m'être demandé longuement comment je pourrais aborder le sujet que l'on m'a demandé de traiter, je me suis soudain rappelé une anecdote qui se passait récemment aux États-Unis et que je vous raconte. Histoire de poser certaines prémisses à mon exposé.

C'est une anecdote que vous connaissez peut-être et que, de toute façon, je vous livre un peu déformée pour justement être fidèle à ce que doit être l'information.

Le fait se passe dans une grande ville américaine, alors que le rédacteur en chef d'un grand journal convoquait les journalistes à l'emploi de ce journal dans le but de discuter avec eux de certains problèmes rencontrés dans l'information du public.

Il apparaissait au rédacteur en chef que l'information qui était donnée dans ce journal était habituellement présentée de façon négative, avec des grandes manchettes attrape-l'oeil, et que surtout on avait nettement tendance à isoler un fait (davantage lorsqu'il était négatif) de son contexte d'ensemble. Après de longues discussions, on convint de faire un effort pour davantage rechercher des approches positives, pour situer mieux l'incident ou la nouvelle rapportée à l'intérieur de son contexte global.

Et c'est ainsi que le lendemain on pouvait lire dans ce même journal la manchette suivante: « 300 étudiants en classe ». Et la nouvelle se lisait ainsi: « Hier, à l'école X . . ., trois cents étudiants assistaient sagement à leurs cours; ils étaient, comme toujours, studieux, attentifs . . . etc . . . » Et durant une bonne colonne, l'auteur poursuivait le même style. Et, à la toute, toute fin il ajoutait: « Pendant ce temps, un élève-problème (un sur trois cents, quand même . . .) se présentait au bureau du directeur de l'École qu'il assassinait froidement. » Fin de la nouvelle.

Si, selon Quillet, informer c'est *mettre au courant*, l'auteur de cette nouvelle pouvait dire: « mission accomplie ». Mais au fond, le tout n'est pas si simple et cette présentation, fortement caricaturée peut-être, n'est pas sans soulever certains problèmes que nous rencontrons presque continuellement au niveau de l'information.

En effet, qu'on le veuille ou non, qu'on l'admette ou non, de nombreux problèmes existent en ce domaine. Certains signaleront une absence de normes dans le processus même de l'information; d'autres attacheront beaucoup d'importance aux différents réseaux de communication que la diffusion de l'information met en cause; on pourrait encore parler des limites de l'information, des attentes qu'elle suscite, des réactions qu'elle provoque, etc . . .

Il n'est donc pas étonnant, si l'on s'arrête davantage au phénomène de l'information au niveau de l'entreprise, en relations du travail et spécifiquement en regard du public, de constater que non seulement le problème n'est pas facile mais que même les approches à ce problème nous rendent hésitant. N'est-il pas exact en effet de dire qu'en plus de ces diverses dimensions que nous venons de signaler, l'information dont nous parlons ici met en cause et de façon continue des dizaines et des dizaines d'individus, mais avec également leur propre comportement, leurs propres attentes, leurs propres limites . . .

Madame Sartin nous a d'ailleurs fort bien tracé ce tableau de fond qu'il nous importe de signaler puisqu'on ne saurait l'oublier dans toutes nos délibérations.

Comment aborder le sujet

Il existe à mon sens deux façons de traiter un sujet comme celui qu'on m'a confié: « L'employeur du secteur privé et l'information du public ».

Une première façon serait celle qui s'appuierait sur une recherche poussée et complète de l'information en relations du travail au niveau de l'entreprise, recherche qui tiendrait compte tant des aspects statistiques, économiques, psychologiques que sociologiques des différents niveaux de l'information, selon ses différents publics et à des périodes données. Cette recherche déboucherait, sinon sur une politique, tout au moins sur une certaine éthique de l'information patronale du travail.

La recherche en ce domaine est malheureusement incomplète. Autant par exemple on a approfondi dans de nombreux cas les mécanismes multiples qui peuvent être mis en branle au niveau interne de l'entreprise pour assurer une information continue des différentes catégories d'employés, autant on a analysé, rejeté, amélioré ces mécanismes, autant les implications, s'il y en a, d'une politique patronale de l'information du public au niveau d'une grève par exemple (politique que d'aucuns qualifient candidement de politique du silence) ont fait l'objet de peu d'évaluations sérieuses.

Si, faute d'une recherche d'ensemble, il nous faut rejeter cette façon possible d'aborder le sujet, dans le peu de temps qui nous est alloué, il ne nous en reste qu'une autre. Cette autre, c'est celle qui nous oblige à restreindre considérablement le sujet pour ne nous attarder qu'à un aspect de l'information en relations du travail, soit celui des relations syndicales-patronales au sein de l'entreprise en

regard du public. Cet aspect évidemment n'exclut pas toute référence à un ensemble de sujets susceptibles d'être matière à information (Madame Sartin en a mentionné plusieurs: capitaux — matières premières — etc.) mais il a l'avantage d'être celui qui nous concerne tous davantage, qui pose vraiment le problème de l'information au jour le jour, tout en permettant de mieux cerner la question.

Dans l'étude des modalités de ces relations nous référerons ci-après à trois temps bien définis dans la vie de l'entreprise, à savoir la période de la vie de la convention, la période des négociations et la période de grève, lorsqu'il y a lieu. Cette méthode nous obligera à rassembler des faits, à tenir compte d'opinions valables, à étudier des situations réelles, pour en dégager si possible certains principes de base, ces principes pouvant être traduits dans des attitudes réelles au niveau du quotidien. Une telle méthode ne peut donc comporter que des appréciations personnelles et je m'en voudrais qu'on accole les quelques réflexions qui vont suivre à l'expression véritable d'une pensée patronale unifiée.

Cette situation brièvement décrite ici pose bien, il me semble, le véritable problème de l'information du public dans les relations du travail. Car c'est normalement au moment du déclenchement d'une grève que cette question de l'information se place et que, l'aspect « nouvelle » intervenant nettement, se déclenche tout un mécanisme d'attaque, de défense, d'auto-défense, etc . . .

Il me semble cependant que cette question de l'information du public, qu'elle doive se faire ou pas à ce stade, aurait dû se poser bien avant le déclenchement de la grève comme telle.

Trois temps

Aussi m'apparaît-il qu'il existe trois temps bien identifiés dans la vie de l'entreprise qui obligent à nous interroger sur cette question de l'information du public par l'entreprise des questions relevant du travail.

a) Un premier temps serait celui caractérisé par l'absence de problèmes véritables de relations du travail à l'intérieur de l'entreprise. La convention collective est normalement en vigueur; les questions se transigent au jour le jour; en somme c'est le climat typique de détente qui prévaut dans l'ensemble de nos entreprises.

b) Un deuxième temps serait celui caractérisé par la période de négociation de la convention collective, par la période de conciliation, par les délais de grève.

c) Et enfin, un dernier temps, celui où une entente est devenue impossible et où l'on se retrouve en grève.

De façon à bien situer quelle est notre approche vis-à-vis chacun de ces temps, nous allons successivement les reprendre un par un.

Premier temps (vie courante)

Vous admettrez comme moi qu'en temps normal, l'entreprise n'a guère de nouvelles à sensation à soumettre au grand public. On peut affirmer d'ailleurs qu'il est rare qu'en pareille période on lui en demande. Dans la majorité des cas également, ce grand public est complètement indifférent à la vie des entreprises qui l'entourent. L'entreprise est une institution qu'il a appris à connaître par ses employés, par son produit, souvent même par la seule image qu'il a de l'entreprise au plan matériel: bâtisse, terrains de stationnement, parc souvent, etc . . .

Cette façon d'être du grand public n'a rien qui doive nous étonner. Il est normal qu'il en soit ainsi puisqu'à notre sens cet état de fait ne vient qu'illustrer la sécurité que représentent dans le quotidien nos entreprises, sécurité que l'on sent vite mise en doute lorsqu'elles doivent affronter certaines difficultés sur le plan des relations du travail.

Cette période se caractérise donc par un intérêt plus ou moins prononcé du public vis-à-vis des choses de l'entreprise, qu'il s'agisse de questions de relations du travail ou autres.

Or ce qui me frappe surtout dans cette période, c'est que justement on n'en profite pas pour donner de l'entreprise une image saine qui viendrait contrebalancer l'image souvent effroyable que l'on en donne en d'autres circonstances.

Le reproche peut peut-être s'adresser aux entreprises elles-mêmes qui n'ont jamais tellement ressenti le besoin de se donner cette image; mais ce ne sont quand même pas ces entreprises qui subséquemment créeront cette image défavorable dont j'ai parlé.

Il est intéressant d'illustrer ici cette réalité en se posant les questions suivantes:

– Combien de règlements de contrats de travail intervenus avec les employés, sans problèmes majeurs, sont simplement soulignés auprès du grand public? Et pourtant ces règlements sont la majorité!

– Combien d'entreprises opérant d'excellente façon sur le plan des relations du travail font l'objet de commentaires d'appréciation auprès du grand public? Trop peu.

– Quelle place sera réservée dans la presse locale à l'annonce par une entreprise d'un achat de nouvel équipement susceptible de créer des emplois nouveaux, à un plan de reconversion industrielle, à un nouveau programme de formation comparativement à une nouvelle référant à des mises-à-pied, à un grief relatif à un sous-contrat, etc . . . ?

Il me semble que durant cette période, toute la question de l'information réside dans une question d'approche et de mesure. L'entreprise est nettement intéressée à ce que son image dans la communauté soit projetée d'excellente façon; elle est prête à y collaborer d'ailleurs. Il est facile de constater toutefois que certains

réseaux de communication qui se mettent vite en branle lorsque *ça ne va pas*, semblent perdre de leur efficacité en pareille période. Et même si je connais certains syndicats tellement bien intégrés aux objectifs de l'entreprise qu'ils iront même jusqu'à « rappeler » à l'entreprise qu'elle devrait projeter dans le public, l'image de telle ou telle réalisation, ils ne sont que l'infime minorité.

Peut-être y a-t-il des solutions à ce bilan qui peut apparaître négatif. J'en décèle au moins une. Je considère que le premier public, le public prioritaire de l'entreprise, c'est l'ensemble des employés. Il importe donc à l'entreprise de se donner à l'intérieur de ses cadres des mécanismes d'information qui soient véritablement efficaces. Comment l'entreprise par exemple pourrait-elle informer (même si elle le fait déjà, tant par son rapport annuel que par son journal d'entreprise ou certains reportages), comment pourrait-elle informer avec pleine latitude le grand public de projets de rénovation, de construction ou même de fermeture d'entreprise si les employés concernés n'en ont pas été préalablement informés et n'ont pas eu l'occasion d'en discuter?

Une réponse, ou mieux, un mécanisme susceptible de favoriser cette information qui n'apparaît normalement pas au dossier des objets « négociables », serait sûrement la mise en place de ces comités conjoints, communément appelés « comités d'entreprises », endroits tout désignés pour l'entreprise et les employés pour échanger sur des sujets comme ceux mentionnés. Chacun de nous sait que ces comités ont fait en plusieurs pays d'Europe l'objet de législation et qu'il s'agit là d'organismes permanents d'informations avec lesquels l'entreprise doit régulièrement transiger. Or il arrive que chez nous, après avoir longtemps réclamé cette formule d'informations, certains syndicats la rejettent maintenant pour des raisons qui nous apparaissent trop obscures ou malheureusement trop claires. Que répondre en effet à l'agent de griefs, au conseiller technique ou même au directeur régional (ça m'est arrivé personnellement) qui se dit en

complet désaccord avec sa centrale sur cette question du comité d'entreprise « parce que s'il fallait que ça fonctionne bien, il n'y aurait peut-être plus de griefs à régler » ?

Il m'apparaît qu'il s'agit là de questions bien prioritaires à la seule question de l'information d'un tiers, le grand public, puisque tant les mécanismes que le contenu de l'information de ce tiers doivent d'abord prendre forme à l'intérieur de l'entreprise.

Deuxième temps (négociations – conciliation – délais de grève)

C'est normalement alors que débutent les négociations, au moment où le projet syndical est déposé, que la question de l'information du grand public se pose vraiment. C'est à ce moment précis d'ailleurs dans la vie de l'entreprise que le syndicat et l'entreprise doivent être bien conscients de toute l'allure que peuvent prendre ces négociations si l'on ne fait pas preuve d'une certaine prudence en ce domaine.

Ce que les parties doivent considérer d'abord et avant tout, c'est que la négociation de la convention collective, comme tout autre problème de relations du travail, est une question qui relève de leur seule compétence. Les négociations ne se feront jamais à trois, aucune autre partie ne sera jamais appelée à faire les compromis qui s'imposeront pour en arriver à une entente. Le syndicat et l'entreprise sont d'ailleurs toujours « théoriquement » bien conscients de leurs responsabilités propres en ce domaine. Mais il y a souvent loin de la théorie à la pratique.

Outre ces principes fondamentaux, il n'est pas inutile également de projeter certains autres éclairages sur la situation d'ensemble.

Ainsi, il est nécessaire de ne pas oublier certaines différences fondamentales qui existent entre l'entreprise du secteur public et l'entreprise du secteur privé, au domaine de l'information du public. Alors que dans le secteur public, les négociations peuvent représenter

un enjeu relatif à des questions d'intérêt public, alors que les aspects monétaires de la négociation peuvent avoir une incidence directe sur le payeur de taxes, que les principes en jeu, les sommes globales mises en cause, les répercussions possibles sur l'ensemble économique et social de la province sont d'ordre nettement général, il n'en va pas de même dans le secteur privé. Un règlement dans le secteur privé qui s'accompagnerait d'une hausse de taxes est assez nettement imprévisible !

Signalons de plus que la négociation de la convention collective en 1969 est un tout extrêmement complexe. Les négociateurs de l'entreprise le savent bien. Les négociations peuvent se poursuivre durant de multiples séances. Et souvent on consacrera plusieurs de ces séances à l'étude d'une seule question donnée. Peut-on s'attendre alors à ce que le public soit préparé à recevoir l'information qui lui sera transmise, obligatoirement par bribes et nécessairement extraite de son contexte d'ensemble ?

À tout événement, nous croyons possible de décrire à peu près de la façon suivante ce qui nous semblerait devoir être la stratégie de l'information tout au cours de la négociation.

Au moment où les parties entreprennent ces négociations, alors que le climat est normalement détendu, on pourrait probablement discuter d'une entente voulant que les parties s'abstiennent de tout commentaire aux journaux sur le *déroulement* des négociations.

Cette entente, si évidemment elle est conclue, n'exclut pas que le syndicat puisse, au départ, et préalablement à la mise en branle du mécanisme de négociation, porter à l'attention du public l'objet de ses revendications, après en avoir évidemment informé l'entreprise. Cette entente n'exclut pas non plus l'expression publique par l'entreprise de ses réactions aux revendications syndicales. Mais ce qui doit être recherché à ce stade, c'est d'éviter qu'une attitude intempestive, une déclaration trop frondeuse, une mauvaise interprétation

même des données de base, ne viennent dès le départ, raidir des positions qui auraient pu être tout autres si on avait gardé pour soi (syndicat et entreprise) les données rendues publiques.

Au cours même des négociations, même si une entente sur la non-information du grand public a été convenue au départ, certaines formes d'information du public peuvent être considérées. Mais, fonction de cette entente, il devrait s'agir à ce moment-là d'une information conjointe (par la partie syndicale et patronale). On connaît certains de ces mécanismes, dont le plus répandu est sûrement le communiqué de presse conjoint; mais quand même, ce mécanisme, on le sait, pose des problèmes. Évidemment, si les négociations vont bien, il n'y a pas de difficultés; mais si les discussions accrochent, le problème de sa rédaction n'est pas facile. Et encore, tout dépend de ce qui est recherché par la publication de ce communiqué. S'il s'agit pour le syndicat d'aller chercher un certain support moral de la part de la population, et non pas simplement de faire un exposé des faits, vous comprendrez les réticences normales de l'entreprise.

À toute fin pratique cependant, il nous semble que le communiqué de presse conjoint, indépendamment de son utilité, demeure peut-être la meilleure formule d'information du public.

En terme de stratégie de l'information toujours, on pourrait renouveler au stade de la conciliation les ententes convenues au tout début des négociations. Mais déjà cette entente présente plus de difficultés. Dans le mécanisme des négociations en effet, la période de conciliation prend des connotations particulières. C'est de plus en période de conciliation que se prendra normalement le vote de grève sur les dernières offres de la compagnie. Le résultat du vote de grève, en soi, ne peut constituer qu'une nouvelle; mais s'il est affirmatif, il doit normalement se justifier et le syndicat ne peut alors que produire toute une série d'arguments à l'encontre des offres patronales, argumentation frisant souvent l'irresponsabilité et qui

n'a comme effet que d'indisposer l'entreprise sans pour autant fournir une information valable au public.

Pour éviter ce genre de situation; pour éviter qu'à ce stade des discussions on rapporte dans les journaux ou ailleurs que les « trente-deux clauses sur trente-deux » sont toujours en suspens parce que dans l'ancienneté, par exemple, même s'il y a eu entente sur tous les principes, un détail demeure encore à l'étude, il devrait y avoir à mon sens renouvellement de cette entente, avec les mécanismes qu'elle implique.

Mais comme de telles ententes ne peuvent être imposées, il faut quand même dire un mot de l'information du public en l'absence d'une telle stratégie de l'information. On l'a dit et répété, l'entreprise n'est pas « bavarde » en temps normal; elle ne l'est pas davantage en temps de négociations. Et le pourquoi est encore ici fort simple : qu'on s'attaque à sa capacité de payer, qu'on lui fasse tous les procès publics possibles, sur le plan des relations humaines, elle ne peut quant à elle fonder toutes déclarations possibles que sur des faits fort simples : ces faits sont une combinaison des facteurs humains et économiques d'une situation, une réalité à laquelle doit faire face chaque employé ainsi que l'entreprise. Ses points de vue, étayés à partir d'une semblable logique, ne réussissent que difficilement à franchir la rampe du grand public en une période où les sentiments l'emportent trop facilement sur l'objectivité.

Est-ce à dire alors qu'une solution possible à cette question de l'information du public, solution qui permettrait d'éviter les écueils actuels, serait d'amener le public à la table de négociations par l'intermédiaire de la presse écrite et parlée? À date, semblable proposition n'a été avancée de façon générale que dans les secteurs publics; mais il est permis de croire que dans la mesure où l'on accueillera de plus en plus les journalistes aux séances de négociations du secteur public, on *investiguera* davantage cette possibilité du côté du secteur

privé. Je retiens tout jugement quant au secteur public, ce sujet ne m'ayant pas été confié.

Mais je crois fermement que ce serait une erreur que d'envisager même une telle possibilité dans le secteur privé. Et l'on pourrait faire ici une longue dissertation à l'appui de cette approche. Résumons simplement nos objections dans les quelques commentaires suivants :

Peut-on même penser que toutes les phases de la négociation pourraient être publiques? Si l'on répond affirmativement, on accepte alors que toutes les séances « non officielles », les rencontres privées, les sessions tenues aux endroits les plus retirés parce que peut-être les plus fructueuses, seront également l'objet d'une couverture publique. On s'attendra également à ce que la présentation de l'état des négociations aux assemblées syndicales soit publique; on ne peut quand même pas exclure du processus de l'information une étape aussi importante !

Est-il possible de croire, en ce qui concerne les journalistes, qu'ils seront d'abord intéressés à faire ce travail, mais qu'également ils couvriront toutes les séances, qu'ils seront tous compétents pour le faire, et que leur journal leur offrira l'espace requis ?

Répondrons-nous affirmativement si on se demande si le public est préparé à recevoir le tout, à analyser le contenu dans son ensemble, à faire les distinctions techniques qui s'imposent, et non pas à juger à partir de quelques données ?

Qu'il me suffise de conclure là-dessus en caricaturant peut-être encore là, mais en démontrant comment ces séances de négociations publiques peuvent être enrichissantes pour le grand public au plan des véritables problèmes de relations de travail. En première page du journal *La Presse*, édition du lundi, 17 mars dernier, on pouvait lire en gros caractères la manchette suivante : « Certains policiers entretiennent la prostitution ».

Et en détaillant la manchette, c'est en substance à peu près tout ce qu'on nous apprenait sur une séance de négociation qui avait eu lieu la veille entre une municipalité du Québec et ses policiers, négociations conduites en présence de la presse.

Troisième temps (période de grève)

Lorsqu'un syndicat pose un geste aussi important que celui du déclenchement d'une grève, il nous apparaît presque normal qu'il en fasse état auprès du grand public. La question qui se pose alors est bien davantage une question du contenu et de la forme de l'information qu'une question de mécanisme.

Ce contenu en effet peut être influencé par toute une série de facteurs qu'il n'est peut-être pas inutile de situer. Les grèves du secteur privé en effet présentent mille et une facettes différentes. D'abord, la taille de l'entreprise. Il ne s'agit pas toujours d'entreprises de deux mille employés, loin de là; de plus, une grève de vingt-cinq employés dans une ville comme Québec ou Montréal passe à peu près inaperçue, alors qu'une grève impliquant le même nombre d'employés dans une municipalité de mille âmes, peut devenir intenable pour l'économie de cette municipalité.

D'autres facteurs sont tout aussi importants : la situation géographique de l'entreprise, indépendamment du nombre d'employés en cause, le genre d'industrie en cause, les personnalités tant syndicales que patronales engagées dans le conflit, les questions même qui sont l'objet du litige, etc . . .

Tous ces facteurs influenceront le contenu de l'information transmise au public par le syndicat. Mais on peut affirmer, sans trop risquer de se tromper et en s'appuyant sur l'expérience passée que, nonobstant l'impact particulier de chacun de ces facteurs sur une grève donnée, cette information portera souvent les deux principales caractéristiques suivantes :

— argumentation équivoque ou même erronée, exprimée souvent sur un ton très passionné;

— attaques souvent non déguisées dirigées contre les administrateurs de l'entreprise.

L'entreprise doit-elle se refuser alors à tout commentaire au public ? Nous croyons que non, tout au moins en principe, et nous ne voyons rien qui s'oppose à ce qu'elle donne sa version des problèmes qui ont provoqué le différend. Le danger toutefois c'est qu'elle ne soit pas toujours préparée émotivement à le faire et que les déclarations patronales prennent alors les mêmes tangentes désagréables que celles reprochées aux déclarations syndicales, à savoir : le manque d'objectivité; les attaques personnelles; la présentation faussée et suggestive du problème ou des problèmes en cause.

Si tel devait être le cas, on risque alors de s'engager dans des polémiques interminables et on peut en arriver ainsi à vouloir négocier émotivement dans les journaux ou sur la place publique ce qui devra quand même un jour ou l'autre se régler à la table de négociations. Il est facile d'ailleurs de réaliser que dans cette « guerre des nerfs » des problèmes mineurs au moment où les négociations ont été rompues peuvent rapidement prendre l'allure de problèmes quasi insolubles. C'est le cas par exemple des attaques personnelles. Ce sont celles qui sont les plus difficiles à oublier et que le seul règlement économique de la convention ne parviendra pas à dissiper. Il faudrait mal connaître les hommes pour croire que la traditionnelle poignée de main à la signature du contrat aura tout effacé.

Aussi, croyons-nous, de façon pratique, que l'entreprise doit généralement éviter de répondre publiquement aux attaques personnelles, aux accusations de mauvaise foi, etc... Ces accusations d'ailleurs peuvent toujours, s'il y a lieu, être confiées aux tribunaux compétents en la matière, même si chacun de nous sait fort bien que l'abandon de toutes les procédures entreprises au civil a constitué à

date, à de rares et heureuses exceptions près, l'une des modalités du règlement de la grève.

Quant à l'objet même de la négociation sur lequel l'entreprise doit concentrer son attention, deux possibilités se présentent. Si la situation telle que décrite par la partie syndicale est juste, bien présentée, son argumentation doit tendre à justifier le bien-fondé de ses propres positions.

Si l'entreprise voit que la présentation du problème en cause est faussée ou encore que l'on tend à créer un certain climat d'antagonisme, elle se doit de corriger toute fausse donnée. Mais elle s'en tiendra surtout à des faits précis, des pourcentages, des comparaisons, etc., à moins qu'elle ne soit obligée d'aborder des problèmes aussi importants que l'avenir de la compagnie, la sécurité, les bris à la propriété, etc. Il est difficile alors de procéder par comparaisons.

Au niveau du mécanisme d'information comme tel, l'entreprise procédera de préférence par annonces payées mais également par communiqués écrits, insistant pour que de tels communiqués soient transmis intégralement de façon à ce que le journaliste le plus objectif, (car il en existe et d'excellents même si les journalistes spécialistes des questions du travail sont trop peu nombreux) que ce journaliste dans sa compréhension intégrale du problème, ne déforme pas l'information. [1] Vous m'excuserez d'insister sur cet aspect de la question, mais elle m'apparaît d'une telle importance que je ne puis m'empêcher d'y revenir. Mais cette fois en laissant

---

[1] Pour appuyer cette affirmation relative à ce genre de commentaires, je cite ci-après les deux exemples suivants :

a) « . . . Ce que ce groupe de travail leur demande, *ce n'est pas la fin du monde, comme on le croit toujours lorsqu'il y a une grève* ».
— Christian Coutlée, *Le Soleil*, 28/8/67, dans le cas Saro Métal Inc., dont j'étais moi-même le négociateur.

b) « . . . L'exigence posée par les enseignants d'une reprise des négociations devant un médiateur ou une commission de médiation, *aurait* été le sujet le plus discuté par les négociateurs patronaux, *eux qui n'avaient jamais pris au sérieux semblables demandes de la partie syndicale* ».
— Benoît Lavoie, *Le Soleil*, 11/2/69, page 7, re: Conflit Scolaire.

parler plutôt un excellent éditorialiste du journal *Le Devoir,* M. Vincent Prince, journaliste spécialisé dans les questions du travail, qui dans une causerie prononcée le 16 avril 1968 devant le Club Richelieu-Kénogami disait:

> « Il faut dire qu'on demande peut-être trop des journalistes. On voudrait qu'ils puissent comprendre aussi bien toutes les questions que les spécialistes eux-mêmes de ces matières. Le journaliste doit toucher à une infinité de sujets souvent dans la même journée ou la même semaine. *Il ne peut le faire dans tous les cas avec le même bonheur.*
>
> D'autre part, il faut reconnaître que certains journalistes chercheront plutôt à trouver la petite bête noire qu'à faire une synthèse de ce qui s'est dit ou s'est passé. Il leur arrivera de chercher à mettre quelqu'un en boîte plutôt que de chercher à présenter tous les côtés de la médaille.
>
> Enfin, il est des journalistes qui ont bien de la difficulté à se défaire de leurs idéologies personnelles et à faire du reportage pur et simple. Ce sont, en général, des jeunes pleins de dynamisme et fort intelligents au surcroît qui sentent intimement le besoin de remettre en cause le fonctionnement de nos institutions, la hiérarchie acceptée de nos valeurs.
>
> Par un tour de phrase, par un intercalé, ils tenteront à tout bout de champ de montrer le bout de l'oreille, de faire voir nettement où vont leurs préférences. Il leur arrivera aussi de profiter d'une analyse pour, en fait, étaler leurs propres opinions. » [2]

Je n'ai aucun scrupule à appliquer ces remarques de M. Prince au genre d'information dont nous parlons ici.

Utilisation donc par l'entreprise du communiqué écrit, supposant qu'il recevra un certain accueil favorable au journal, et avec essentiellement comme objectif la recherche d'une information claire, dénuée de sentimentalité, et qui n'oublie surtout pas que le public qu'on désire atteindre n'aura jamais à signer la convention collec-

---

[2] Conférence de M. Vincent Prince, Club Richelieu-Kénogami, reproduite dans « *Le Devoir* » du 19 avril 1968.

tive en litige. Les sphères d'intérêt que le public est susceptible de porter au conflit doivent donc en conséquence être clairement identifiées.

Et s'il nous était permis, non pas de donner un conseil au syndicat (on ne donne pas de conseil à quelqu'un d'aussi bien renseigné que soi) mais bien de « lui faire une contre-proposition » sur certains de ses comportements actuels, on ne pourrait s'empêcher également de lui proposer la formule du communiqué écrit.

Car il faut l'admettre, l'entreprise n'est pas la seule à rencontrer des problèmes sur le plan de l'information. Le syndicat en rencontre également mais lorsqu'il en rencontre, ce sera presque toujours l'entreprise qui écope. On pourrait citer plusieurs exemples à l'appui de cette thèse. Prenons un cas tout à fait récent, survenu à Montréal, où à l'occasion d'une négociation le problème de la langue dans laquelle étaient conduites les négociations a été soulevé. Il ne s'agit pas de discuter ici de l'objet même du problème excessivement sérieux qui était soulevé, parce qu'au fond il s'agit de toute la question de la langue de l'information au sein de l'entreprise. Mais le tout a failli tourner au drame et l'entreprise accusée d'être anti-tout-ce-que-l'on-veut à cette occasion, alors que selon le *Journal même des Débats* de l'Assemblée Nationale du 18 mars (parce que la question était rendue à ce niveau) le chef-négociateur syndical a lui-même, et je cite: « reproché à certains journalistes d'avoir donné au problème de la langue une importance exagérée » [3] Or il ne s'agit pas d'une question, celle de la langue, que l'on doit traiter à la légère auprès du grand public dans le contexte actuel.

Chaque cas précis de grève peut offrir des réponses différentes à la question de l'information dans ce *troisième temps*, mais nous croyons nettement en cette approche globale que nous venons de décrire.

---

[3] *Journal des Débats*, Assemblée nationale du Québec, mardi 18 mars 1969, p. 386.

Entreprise individuelle et groupes d'entreprises

Parler de l'information du public en relations du travail et ne référer qu'à la seule entreprise individuelle comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, serait ignorer une dimension importante de cette information.

De plus en plus en effet le rôle des employeurs comme groupes et en autant que leurs associations sont concernées, devient important dans le domaine de l'information en relations du travail. Il nous incombe donc d'en dire un mot.

Les associations patronales du secteur privé jouent un triple rôle auprès du public en ce domaine de l'information.

Elles interviennent d'abord de plus en plus lorsqu'il s'agit d'un conflit appréhendé ou d'un différend dans le secteur public. Soucieuses de voir évoluer l'entreprise privée dans un contexte concurrentiel positif tant sur le marché de son produit que sur le marché de la main-d'oeuvre, elles prennent de plus en plus position publiquement sur les dangers de telle ou telle prise de position syndicale sur toute l'activité économique; elles soulèveront des problèmes généraux que seuls les conflits du secteur public sont susceptibles de mettre en évidence. Procédant sous forme de mémoires, de déclarations ou de communiqués, elles assurent ainsi une véritable présence d'ordre public dans des problèmes qui intéressent toute la communauté.

Les associations dites horizontales, celles qui par définition regroupent des entreprises oeuvrant dans différents secteurs économiques, jouent également un rôle important dans ce domaine. Non engagées directement dans la défense des intérêts économiques d'un secteur plutôt que dans un autre, elles sont constamment préoccupées par l'ensemble des grèves, par les aspects qualitatifs et quantitatifs des revendications syndicales, par les problèmes de plein emploi, par le climat général des relations ouvrières-patronales, etc . . . Elles

pourront alors saisir l'occasion d'un conflit ou d'une grève pour démontrer ou appuyer auprès du grand public soit des problèmes de structures professionnelles, soit les failles de certaines institutions, soit l'incohérence de nos lois du travail, soit l'irresponsabilité de certains leaders syndicaux, etc . . . De plus en plus d'ailleurs leurs points de vue sont sollicités.

Les associations verticales enfin, celles qui assument la défense des intérêts spécifiques d'un secteur donné, participent également à cette information. Il est peut-être nécessaire ici de faire une distinction entre les associations qui ne sont pas mandatées par leurs membres pour parler en leur nom dans les questions du travail et celles qui le sont. Nous référons évidemment ici à ces dernières. Et elles sont de plus en plus nombreuses. On assiste par exemple à certaines négociations par secteurs; c'est le cas de la construction actuellement, où le associations patronales concernées prennent carrément position sur la place publique. Il ne saurait d'ailleurs en être tellement autrement si l'on considère que le rôle communautaire combiné de l'ensemble de ces entreprises oeuvrant dans un même secteur leur donne presque une dimension d'intérêt public.

Il serait finalement intéressant de dire un mot du chef d'entreprise considéré comme citoyen face à l'information du public en relations du travail. Ce chef d'entreprise-citoyen, c'est celui à qui on demande une entrevue sur des questions qui le concernent plus ou moins directement; c'est celui que l'on invite à des programmes télévisés ou radiodiffusés; c'est le conférencier-invité dans les clubs sociaux, etc., etc . . .

Il serait certes intéressant, et il faudra peut-être y revenir en d'autres occasions, de connaître le pourquoi de certaines de ses réticences à jouer le jeu de l'information, de connaître ce qui l'amène « à s'abstenir » plus souvent qu'à son tour comme on se plaît trop souvent à le mentionner; il serait intéressant également de connaître les raisons qui font qu'on le qualifie « d'individu non assez agressif »

dans ses commentaires publics. Il aurait probablement des choses intéressantes à raconter en ce domaine. Mais il est possible de présumer qu'en tableau de fond, ce que l'on apprendrait, c'est qu'il rencontre probablement comme chef d'entreprise-citoyen les mêmes difficultés qu'il rencontre comme chef d'entreprise sur le plan de l'information.

Conclusion

Je suis bien conscient d'avoir simplement fait un tour d'horizon de la question que l'on m'avait demandé d'aborder. Je suis bien conscient également d'avoir soulevé de nombreux problèmes sans nécessairement y avoir apporté de solutions.

J'aimerais conclure cependant sur la réflexion suivante: Si dans un effort de compréhension des différents rôles que nous sommes chacun de nous appelés à jouer dans la société québécoise au plan des relations du travail et plus spécifiquement dans cette question de l'information, si dans cet effort de compréhension dis-je, nous inversions entre nous nos différents rôles, ne serait-ce que pour un temps très limité *afin de ne rendre personne trop malheureux*, conserverions-nous nos mêmes optiques, nos mêmes arguments, nos mêmes conclusions?

Cette question peut paraître pour d'aucuns saugrenue; elle m'apparaît quant à moi très sérieuse.

Car si notre réponse de groupe devait être négative, si nous devions modifier nos optiques, nos arguments, nos conclusions, c'est que nos réponses actuelles aux problèmes soulevés tiendraient davantage à nos motivations personnelles, à nos appartenances idéologiques qu'à de véritables situations de faits.

Il faudrait alors songer à étudier plus en profondeur, conjointement et plus qu'on ne l'a fait à date, les problèmes du genre de celui qu'on aborde aujourd'hui.

C'est une responsabilité qui nous engage vis-à-vis justement ceux dont on se préoccupe actuellement et qui sont absents de nos délibérations: les employés et le grand public. Ils ont droit à plus que l'étude des problèmes en fonction d'idéologies ou de motivations.

NOËL PÉRUSSE
Fédération des travailleurs du Québec.

La communication de notre collègue du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, nous fait penser à une anecdote parfaitement authentique: à la FTQ, un jour où nous avions réussi à mobiliser tout ce qu'il peut y avoir de corps intermédiaires québécois derrière une grève célèbre en voie de pourrissement, nous conçûmes l'idée fantaisiste, sinon complètement loufoque, de solliciter également l'appui d'une association patronale soi-disant éclairée, qui eut effectivement une première réaction sympathique. Cependant, on jugea bon, avant de prendre position dans un conflit dont la presse n'avait donné que la version syndicale, d'obtenir la version de l'employeur, ce qui, est-il besoin de le dire? nous semblait aller de soi. Toutefois, cette association patronale dut finalement nous refuser son appui, non pas parce qu'elle était en désaccord avec les objectifs ou la marche de la grève, mais tout simplement parce que l'employeur refusait de fournir à une association d'employeurs sa version de l'affaire.

Comme il ne s'agit pas ici d'accabler par plaisir le patronat, on nous permettra une deuxième anecdote qui montre que les méchants employeurs n'ont pas toujours le monopole de cette attitude cachotière à l'endroit du public: il y a quelques années, alors qu'un affilié de la FTQ, tout-puissant syndicat de métier, était la cible quasi quotidienne d'un journaliste de type « crusader » qui l'accusait de discrimination à l'égard d'un immigrant, nous avons tenté d'obtenir la version syndicale de l'affaire afin de voir s'il n'y avait pas une

défense à présenter dans ce procès public du syndicalisme. Nous en prîmes pour nos frais: on nous fit comprendre prestement que cette affaire n'intéressait strictement personne, pas plus le mouvement syndical que la presse et l'opinion publique.

On peut penser que ces deux petites histoires constituent un match nul. Il n'en est rien. En effet, dans ces deux cas extrêmes, le refus d'informer de l'employeur apparaît encore plus condamnable, si possible, que celui du syndicat. Il ne faut pas oublier, d'abord, que le syndicalisme est né dans l'illégalité et la clandestinité, ce qui n'est certainement pas le cas de l'entreprise; il importe ensuite de souligner, pour ce qui est du présent et de l'avenir, que le leadership syndical semble beaucoup plus conscient que ne l'est le leadership patronal, de son devoir de favoriser l'information du public.

C'est ainsi que l'on retrouve à travers l'exposé de M. Dufour, c'est-à-dire au niveau supérieur du CPQ, la même méfiance traditionnelle du patronat à l'endroit de la presse, des interlocuteurs syndicaux, et même du public. On se demande si les journalistes sont « tous compétents », s'il ne vaut pas mieux recourir aux « annonces payées » et aux communiqués « transmis intégralement ».

Pour ce qui est des porte-parole syndicaux, ils emploient trop fréquemment, semble-t-il, un « ton très passionné » et une « argumentation équivoque, ou même erronée » (. . .) « frisant souvent l'irresponsabilité ». Quant au public, qui doit quand même se taper des discours du budget et des rapports du Conseil économique du Canada, on se demande s'il « est préparé à recevoir le tout » d'une négociation collective.

Il appartiendra sans doute à M. Florian Sauvageau, du Soleil, de défendre la presse s'il y a lieu; il nous suffira donc de souligner ici qu'à la FTQ, en tout cas, nous n'avons pas toujours été plus gâtés que le patronat par la presse, que nous serions encore muets comme les employeurs si nous avions attendu, pour faire de l'information, d'avoir une presse parfaitement de notre goût. D'ailleurs, si nous avions une presse convenablement équipée, aujourd'hui, la question de savoir quelle information doit être communiquée au public en matière de relations du travail ne se poserait même pas: les journalistes se débrouilleraient bien pour l'obtenir et la publier. C'est pré-

cisément parce que nous avons une presse imparfaite et sous-équipée, que nous devons, patronat et syndicats, jouer un rôle supplétif dans le domaine de l'information.

Pour ce qui est des porte-parole syndicaux, nous admettons qu'à l'occasion ils peuvent « charrier », mais en l'absence de réplique, on finit toujours par divaguer un peu. En tout cas, nous connaissons un ministre du travail, qui, lorsque vous piétinez ses plates-bandes, ne se gêne pas pour venir jouer dans votre cour. A notre avis, un dialogue syndical-patronal soutenu et vigoureux, même s'il devait parfois prendre des « tangentes désagréables » et dégénérer en « polémiques interminables », obligerait au moins les parties à une plus grande rigueur intellectuelle, ce qui serait à l'avantage de tout le monde.

Affirmer, comme le fait M. Dufour pour justifier les réticences du patronat devant l'information, que « les négociations ne se feront jamais à trois », c'est aller à l'encontre d'une tendance de plus en plus forte qui associe précisément le public au processus de la négociation collective, comme en témoignent les interventions spectaculaires du ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, et l'érige en quelque sorte en arbitre des différends du travail, même dans le secteur privé. Il est possible que les règlements intervenant dans ce secteur ne s'accompagnent pas d'une hausse des impôts, mais peut-on en dire autant des prix sans mettre en cause toute une propagande patronale attribuant une bonne part de l'inflation aux pressions salariales des syndicats?

Nous pensons quant à nous que la conception classique de la convention collective propriété-exclusive-des-parties est presque révolue dans un monde moderne et opulent dont la première priorité doit être l'élimination de la pauvreté et des injustices sociales. On ne conçoit plus un syndicat économiquement faible se privant de l'appui du public dans sa lutte pour la promotion de ses membres, ni que les consommateurs permettent indéfiniment aux employeurs et aux syndicats puissants de s'entendre comme larrons en foire sur leur dos. On peut prévoir que le public exigera de plus en plus d'assister et même de participer à la négociation collective, que ce soit par l'intermédiaire d'un ministre du travail, de conciliateurs, de médiateurs ou de journalistes, et il ne semble guère possible que

les parties contractantes puissent s'en tirer bien longtemps avec le « communiqué de presse conjoint ».

Dans une démocratie moderne, dotée de puissants moyens de communication, les institutions de caractère public, — dont le patronat et les syndicats, — doivent apprendre à vivre dans des maisons de verre, et avoir le courage de critiquer la presse si elle ne donne pas une idée raisonnablement fidèle de ce qui se passe à l'intérieur. Ceci s'applique également aux relations du travail. C'est dans les chambres à coucher que la société n'a pas le droit de mettre le nez, selon le premier ministre Trudeau, et non pas dans les salles de négociation.

Qu'il nous soit permis d'ajouter, à titre d'agent d'information, que nous répugnons à l'utilisation de la réclame comme moyen d'information dans le domaine des relations du travail. Il nous semble que ce que l'on a de sérieux et d'intéressant à dire, devrait normalement trouver place dans une presse honnête et compétente. La réclame commerciale semble faite pour la vente des marchandises, plutôt que pour la diffusion des idées et des faits. En outre, y recourir risquerait d'aggraver le déséquilibre économique entre les parties au profit des organismes patronaux ou syndicaux disposant souvent de services de presse efficaces et, au détriment d'autres groupes à peu près complètement dépourvus de moyens d'expression et de diffusion.

Enfin, à propos du rôle joué par les associations patronales dans le domaine de l'information, nous ne voyons pas comment nous pourrions nous dispenser de l'inévitable couplet sur certains « messages d'intérêt public » et autres prises de positions du monde des affaires à l'endroit de tout ce qui s'appelle progrès social, telle l'assurance-maladie. On peut se demander en effet comment le patronat peut espérer raisonnablement faire accepter aux travailleurs tous les changements technologiques et autres qu'il lui impose, quand lui-même semble se refuser systématiquement à toute évolution sociale.

Dans le domaine de l'aménagement de la société comme dans celui de l'information, il semble que le régime de la liberté d'entreprise perde avec le goût du risque une bonne part de sa mission d'être.

FLORIAN SAUVAGEAU
Le Soleil.

Faisant partie de ces tiers, étrangers à la négociation, dont a parlé M. Dufour, nous laisserons à M. Pérusse le soin de commenter les suggestions que nous a faites le conférencier et concernant une éventuelle information patronale-syndicale commune. Il ne nous appartient pas non plus, de vérifier l'évaluation qualitative de l'information syndicale en temps de grève, faite par M. Dufour.

L'information est-elle négative? Il convient, dans un premier temps, quoiqu'il s'agisse là plus d'un réflexe de défense que de remarques constructives, de rectifier certaines erreurs ou tout au moins certaines imprécisions contenues dans les affirmations de M. Dufour.

Il est étonnant qu'il ait « souvent » (c'est là son expression) retrouvé des commentaires du genre: « Les demandes syndicales n'ont rien d'exagéré », ou: « $1.75, en 1969, c'est quand même pas la mer à boire ». Nous ne nous souvenons pas d'avoir eu de telles remarques en nouvelles dans les grands journaux du Québec, si ce n'est bien entendu lorsque le journaliste rapporte les propos de leaders syndicaux.

L'usage que M. Dufour a fait de la conférence de M. Vincent Prince à Kénogami est également étonnant. Certes M. Prince a reconnu que certains journalistes profitent d'une analyse pour étaler leurs propres opinions. Il ajoutait cependant, ce que M. Dufour n'a pas cru devoir signaler, que « ces abus, depuis deux ou trois ans, deviennent chaque jour moins nombreux ».

Mais un peu plus loin, M. Vincent Prince expliquait que le « phénomène des journalistes qui tendent à mêler le commentaire à la nouvelle s'explique peut-être par une sorte de rébellion contre nos structures actuelles de presse, entièrement dominées (peut-être ici faudrait-il nuancer) par l'esprit du système économique dans lequel nous vivons. La tendance au monopole dans les journaux, donc à la réduction du nombre de voix indépendantes susceptibles de se faire entendre, ce que concluait M. Prince, n'est pas non plus sans agacer et provoquer ces jeunes « rebelles » [1].

[1] *Le Devoir*, 19 avril 1968, p. 4.

Qu'on me permette de conclure sur ces points en contestant les allégations de notre conférencier lorsqu'il affirme qu'en temps normal, hors des périodes de négociations, on parle peu de l'entreprise.

Il semble qu'il existe dans nos journaux, des pages économiques et financières. Et l'on pourrait multiplier les exemples de textes expliquant ce que représentent en nouveaux emplois dans une région donnée tels investissements d'une entreprise.

- 22 février: Investissements dans la région, perspectives d'emploi d'ici 1971.
- 31 mars : Mise en place d'une nouvelle machine à papier à Scott Paper, à Crabtree.
- 1 avril : Nouveaux emplois créés par les agrandissements des places commerciales.

Et Le Soleil, que je sache, n'est pas le seul journal à publier de telles informations.

Revenons maintenant, si vous le voulez bien, à notre propos, à l'information. Nous adopterons volontiers l'opinion de M. Dufour lorsqu'il dit que si les négociations du secteur public représentent un enjeu relatif à des questions d'intérêt public, et qu'elles sont donc d'ordre nettement général, il n'en va pas de même dans le secteur privé.

La presse ne peut en effet faire valoir aucun droit vis-à-vis de particuliers ou d'entreprises de droit privé, pour en obtenir des informations. Aucune personne, qu'elle soit morale ou physique, n'est évidemment légalement tenue d'informer les journalistes, dès que l'on accepte que liberté personnelle, respect de la dignité humaine et vie privée soient garantis.

Cependant, il nous faut faire quelques nuances. Il existe en effet certaines entreprises privées qui sont d'intérêt public. Si, par exemple, les employés des services de transport en commun d'une ville (services non municipalisés) sont en grève, les usagers auront, à notre avis, droit à toute l'information relative à cette grève. Et la société devrait se sentir, du moins nous l'espérons, dans l'obligation morale de formuler ses commentaires.

Le journal peut être cité comme exemple. L'information n'est-elle pas en quelque sorte un service public? Donc, en cas de grève, les propriétaires du journal devraient aussi émettre leur point de vue.

Avant de poursuivre, peut-être serait-il utile de s'étendre sur une définition du terme « information ». « Mettre au courant », dit Quillet, M. Dufour nous l'aura appris tout à l'heure.

Une double distinction s'impose. Il faut d'abord restreindre le sens d'information, aux fins de notre propos. Il ne s'agit pas ici d'information générale, mais au sens journalistique du terme. Si vous préférez, de l'information d'actualité. Il faut ensuite distinguer cette information d'actualité, (c'est toujours de celle-là que nous parlerons maintenant) de la nouvelle. L'information peut être définie comme « tout ce qui intéresse une fraction importante de la communauté, et qui n'était pas connu auparavant ». Quant à la nouvelle, elle est l'une des composantes de l'information.

Roger Clausse explique qu'elle est la « relation d'un événement, d'un fait socialement significatif, alors que l'information constitue la relation d'un simple fait d'actualité » [2]. La nouvelle est le centre nerveux de l'information. Et ce que nous faisons quotidiennement, c'est avant tout de la nouvelle.

Et les « vraies » nouvelles, les « bonnes » nouvelles, nous n'y pouvons rien sont des mauvaises nouvelles. Ceci tient à la la forme de journalisme que nous pratiquons: du journalisme anglo-américain, où l'on étale, explique Marshall McLuhan, la discontinuité, la variété et l'inconséquence de la vie de tous les jours [3].

Certains voudraient, et peut-être en suis-je, que notre presse soit plutôt livresque, à l'européenne, comme *Le Monde*, par exemple. À ce propos, il semble opportun de rappeler la boutade qui dit que « Shakespeare a écrit de bonnes pièces, mais n'aurait pas réussi comme correspondant à Washington d'un journal new-yorkais. Il lui manquait l'imagination et la fantaisie nécessaires ».

L'entreprise, a expliqué notre conférencier, n'est pas bavarde, et pratique, ce n'est pas moi qui le dis, une politique du silence.

---

2 *Le journal et l'actualité*, Roger Clausse, Marabout Université, 1963.
3 *Pour comprendre les média*, Marshall McLuhan, HMH, 1964.

Elle prive donc le journaliste d'une source essentielle d'information. Car il existe, quoiqu'en pense M. Dufour, des normes dans le processus de l'information. Le journaliste recueille ses nouvelles auprès de différentes sources; au niveau des relations patronales-syndicales, certaines de ses sources sont les déclarations ou communiqués des différentes parties au litige.

Si les journalistes sont souvent accusés de ne donner que la version syndicale des faits, c'est que la partie patronale s'est réfugiée derrière l'éternel « sans commentaires ». Récemment, alors que les employés d'une entreprise avaient quitté leur travail, soi-disant pour des journées d'études, le vice-président de la société déclarait à un journaliste, cette fois de l'Action, « qu'à sa connaissance, il ne se passait rien de très spécial chez lui », rien qui soit de nature à permettre et favoriser une information complète et exacte, ce qu'a pour mission de présenter le journaliste.

Bien sûr, il existe un danger d'émotivité sensible à l'objectivité; mais ce journaliste peut y faire face. Ce n'est pas parce qu'une entreprise aura été une fois maltraitée par la presse, ce qui demeure possible, qu'il lui faut avoir une peur bleue des journalistes. Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais M. Robert Boyd, de l'Hydro-Québec [4].

Revenons donc à ces sources d'information que nous avons évoquées, tout à l'heure, et dont l'une a été mentionnée par M. Dufour, le communiqué. Il faudrait que l'on cesse d'insister pour que les communiqués de l'entreprise soient transmis intégralement par la presse. La confusion établie peut être involontairement entre communiqués et annonces payées porte à croire que M. Dufour ne distingue pas encore, ou oublie de le faire, entre information et publicité.

Le journaliste qui se refuse à devenir le propagandiste du gouvernement en reprenant in extenso les communiqués de l'O.I.P.Q., n'acceptera pas non plus de se faire le publicitaire d'une entreprise.

Il ne s'agit pas de faire le procès de la publicité, des publicitaires ou des agents de relations publiques, le travail de ces derniers diffère de celui du journaliste. Celui-ci doit fournir une information complète, et l'on doit permettre au publicitaire, employé par une

[4] Conférence de M. Robert Boyd au C.P.A.Q., 13 novembre 1968.

entreprise donnée, de retenir certains éléments de l'information dont la diffusion prématurée serait préjudiciable à son employeur. On ne peut obliger une entreprise privée à informer la presse. Il appartient au journaliste afin de recueillir les éléments dont il a besoin pour compléter sa nouvelle en utilisant ses contacts des sources d'information personnelle.

En fait, l'on ne saurait trop conseiller aux entreprises de faire appel aux spécialistes des communications sociales. Leur expérience leur permettra, en période de conflits, de fournir les déclarations dénuées d'émotivité dont rêve M. Dufour, et en d'autres temps plus calmes, de donner toutes les nouvelles relatives à la bonne marche de l'entreprise. Croyez-moi, ce n'est pas un journaliste partisan de la loi du moindre effort qui parle. Cette simple suggestion devrait permettre aux entreprises de cesser de se plaindre des nouvelles pro-syndicales et au journaliste de recueillir tous les éléments d'information qu'il désire.

Il est inquiétant que nos chefs d'entreprise n'utilisent pas plus qu'ils ne le font ces spécialistes des relations avec le public, oeuvrant, avec leurs normes d'éthique, bien sûr, pour présenter de leurs clients l'image la plus flatteuse possible. D'accord, plusieurs grandes entreprises y ont recours. Les sociétés plus modestes prétexteront peut-être qu'elles ne peuvent se payer le luxe d'employer à plein temps de tels spécialistes; on leur rappellera qu'il existe des cabinets de relationnistes qui permettent d'acquérir un personnel d'expérience que l'entreprise ne paiera que lorsqu'il travaillera.

Les journalistes ne considèrent pas les relationnistes comme des créatures de Satan, ils acceptent aisément que le travail des uns complète celui des autres.

Le scribe sera toujours là pour distinguer entre le communiqué ou la déclaration de l'agent de relations publiques et la nouvelle. Lincoln n'a-t-il pas dit, « qu'on peut tromper quelqu'un tout le temps, qu'on peut tromper tout le monde un certain temps, mais qu'on ne peut tromper tout le monde tout le temps ».

LES SYNDICATS ET L'INFORMATION DU PUBLIC

5

par

RICHARD DAIGNAULT
Confédération des syndicats nationaux.

Le contexte de l'information

L'information dans le Québec se fait selon des modes copiés sur les structures générales de l'information en Amérique du Nord.

L'information de masse est du domaine privé. Ce sont des sociétés d'affaires qui exploitent le marché de l'information comme on exploiterait à peu près n'importe quel autre marché. Il y a bien Radio-Canada qui est une exception à la règle générale parce que les structures de Radio-Canada lui donnent un caractère d'entreprise du service public plutôt que d'entreprise commerciale. Mais, il faut dire qu'une large part des informations qui parviennent à Radio-Canada sont fournies par des organismes privés; et l'État fédéral, sous les pressions de la Canadian Broadcasters Corporation, a consenti à ce que la Société Radio-Canada exploite le marché de la publicité. Il reste qu'il y a une différence entre Radio-Canada et les postes privés et je crois que cette différence doit être soulignée.

Dans la démocratie nord-américaine, le droit de publier est un droit individuel et personnel. Il garantit à tous les individus qui en ont le moyen et qui le désirent la liberté de s'exprimer librement. Historiquement, la presse fut un instrument de surveillance et de

contrôle sur ceux qui aspiraient au pouvoir politique et ceux qui détenaient le pouvoir politique. Par extension et par la pratique, la presse est devenue, en Amérique du Nord, le chien de garde que les individus, ou les groupes d'individus, se sont donné pour surveiller la chose publique. Chaque personne, chaque société qui publie est libre d'exprimer son accord ou son désaccord sur les événements et les opinions et c'est ce qui constitue, dans la tradition classique, la liberté de pensée.

Nous vivons dans une société qui protège les individus, les sociétés privées, les associations privées, par rapport aux institutions qui représentent l'État. L'ombudsman est une manifestation tout à fait récente de l'importance qu'attache la société démocratique à la valeur suprême du droit personnel. C'est une reprise, une sorte de mécanisme en réaction contre l'impersonnalité de l'État moderne.

Les institutions privées, telles les sociétés individuelles et commerciales, les corporations professionnelles, les églises, les institutions de presse, les partis politiques, jouissent non seulement des libertés et des droits individuels mais aussi, souvent, de droits spéciaux ou particuliers consentis par le Parlement. C'est dans ce cadre que se situent les syndicats, organismes mis au monde par des individus dans le but de promouvoir leurs intérêts. Ce sont des organismes privés et, comme tous les autres, ils ont le droit de faire valoir leurs points de vue. C'est de la cacophonie des divers groupes qui constituent la société démocratique que l'homme politique tire l'opinion de la majorité pour la soumettre au test électoral. La presse moderne s'est évertuée, avec un succès relatif, à changer son caractère partisan.

C'est à New York, vers la fin du 19e siècle, qu'on a conçu l'idée de l'entreprise de presse personnelle consacrée à la dissémination de tous les points de vue, de toutes les opinions. Le journal partisan a été rapetissé à la page éditoriale et toutes les autres pages furent ouvertes aux nouvelles et aux opinions des divers groupes de la

société. Cette formule était plus rentable commercialement et elle prit le pas aisément sur ses compétiteurs. Cette découverte a placé une responsabilité énorme sur les sociétés qui possèdent des moyens de publier. Il s'agit de la responsabilité de décider de ce qui constitue une nouvelle et de ce qui n'en est pas une. Pendant de nombreuses années on a laissé ce choix aux journalistes professionnels mais les interventions des propriétaires des moyens d'information sont devenues de plus en plus fréquentes depuis quelques années. Nous assistons depuis un certain temps à une transformation profonde du monde de l'information, transformation qui se manifeste par la mise en marché d'une foule de publications spécialisées. Il s'agit d'une tendance générale et les grands monopoles d'information y pourvoient en publiant un très grand nombre de choses particulières. Aux États-Unis, et c'est le dernier cri, des auditeurs s'organisent entre eux pour fonder des postes de radio.

Bref, la démocratie favorise et entretient l'expression individuelle des points de vue.

Le contexte des relations industrielles

Les relations industrielles classiques se déroulent privément. Le public ne sait pas que 80% ou plus des négociations dans l'entreprise privée se déroulent sans incident, sans qu'il y ait des informations de diffusées au public, sauf peut-être pour annoncer, et sur le plan local seulement, qu'une convention collective a été signée. D'ailleurs, l'entreprise privée n'aime pas discuter de ses affaires publiquement. Les journaux, d'ailleurs, se préoccupent très peu des relations privées entre les syndicats et les entreprises, sauf en cas de désordre ou d'incidents dramatiques. Il y a des exceptions, bien sûr, à cette règle qui est simplement générale.

En somme, la vaste majorité des relations industrielles se déroulent dans le respect du caractère privé des institutions en cause.

L'information du public et les conflits de l'entreprise privée

Lorsqu'il y a conflit, ou prévision de conflit, il est extrêmement rare, d'une manière générale, que l'entreprise ou le syndicat prennent l'initiative de rendre publics les problèmes qu'ils ont à régler. Et on voit plus fréquemment le syndicat porter le problème devant le public. L'entreprise privée, assez fréquemment, ne fera aucun commentaire et ne donnera aucune information au public, même si le conflit prend des proportions d'une grande importance pour la population. En d'autres mots, on voit que le syndicat est généralement moins gêné de faire valoir ses arguments en public que l'entreprise privée.

L'information syndicale demeure, dans tous ces conflits, une démarche particulière d'un groupe particulier et constitue, en quelque sorte, une plaidoyer public en faveur du point de vue qu'elle défend. Le syndicat fera valoir l'objectivité des recherches qui l'ont amené à prendre une position plutôt qu'une autre. Il commentera et fera souvent connaître au public son analyse du comportement patronal. Il consent à faire ce que de multiples associations démocratiques font lorsqu'elles sont dans l'impasse. Il supporte son opinion par les sanctions que lui permet la loi. Il utilise à fond le mécanisme de la démocratie. Aussi, est-ce dans cette optique que l'information syndicale s'oriente au cours des grands conflits avec l'entreprise privée.

Le fait que le syndicat produise de la documentation à l'intention du grand public et qu'il présente son interprétation des événements n'assure pas toujours, dans les grands moyens d'information, une diffusion efficace. C'est pourquoi le syndicat fait appel au service d'information de la centrale dont la tâche est de surmonter soit l'indifférence, soit l'hostilité des moyens d'information. Dans ces circonstances, qui sont relativement rares, il faut faire une bonne évaluation de l'obstacle principal au règlement du problème et tenter de convaincre le public et le négociateur patronal que l'obstacle est mal fondé.

Une des informations importantes dans n'importe quel conflit d'envergure est l'évaluation de la force syndicale. Un patron qui reçoit de l'information par les media peut facilement conclure, dans certains cas, qu'il n'a qu'à patienter pour obtenir un règlement plus avantageux pour lui. Le patron qui se sent fort en lisant les journaux risque souvent de faire une mauvaise évaluation de la réalité. Lorsqu'un conflit est sur la place publique il est bien sûr que la force de l'opinion publique viendra renforcir ou affaiblir l'information sur la force réelle de la position syndicale. Le plus grand facteur d'information dans ces situations est le comportement du syndicat. Il y a des conflits au cours desquels une bonne information a été réalisée par la distribution d'imprimés, de quêtes aux portes des églises paroissiales et de réunions impromptues avec les citoyens de l'endroit.

Dans les grandes villes, les communications sont tellement volumineuses, et constituent pour le citoyen isolé un tel enchevêtrement, que les moyens mis à la disposition du syndicat doivent être utilisés avec une très grande précision et efficacité. Évidemment, les responsables de l'information, dans de telles circonstances, ne pourront mesurer définitivement l'insuccès ou le succès d'une campagne d'information intensive sauf par le résultat définitif de la négociation. En d'autres mots, la publicité sera mesurée par les membres du syndicat par le résultat pratique qu'elle aura pu apporter.

J'espère que personne ne trouvera cette attitude scandalisante. J'ai l'impression, sans pouvoir l'affirmer d'une façon définitive, que tous les autres groupes de la société démocratique mesurent ainsi l'actif et le passif d'une campagne d'information.

On m'a demandé plus particulièrement de parler de la publicité payée dans les journaux, à la radio et à la télévision. Dans les conflits avec l'entreprise privée cette méthode a été utilisée très rarement. À mon avis, elle est efficace dans les cas où il faut surmonter un blocage d'information sur un ou deux points essentiels. Évidemment, l'information passera ou s'accréditera en autant que l'organisme qui

paye la publicité jouisse d'une crédibilité suffisante auprès du grand public. Il y a des régions où nous avons découvert qu'il était plus utile de placer un imprimé à la porte de chaque domicile. En somme, une fois que la décision est prise de faire valoir un point de vue, il s'agit de trouver les moyens d'accomplir cette tâche.

L'information syndicale dans les conflits des services publics

Depuis quelques années le mouvement syndical CSN a canalisé des aspirations de dizaines de milliers d'ouvriers, de collets blancs, de techniciens spécialistes, de professeurs et de professionnels employés dans les services publics. La vigueur de cette poussée et la liberté qui a prévalu au niveau de l'organisation sont des phénomènes particuliers au Québec. Il ne s'agit pas ici d'une syndicalisation automatique ou quasi automatique tel que cela se pratique ailleurs. Les négociations sont difficiles et les problèmes d'information considérables.

Encore ici, il est foncièrement question d'associations privées de groupes en négociations avec un employeur. Encore ici, l'employeur préfère le huis-clos et la négociation dans la tranquillité, et je dois ajouter que les syndicats sont bien prêts à ce genre de négociations si celles-ci donnent des résultats.

Les moyens d'information, dans la pratique, respectent le caractère privé des pourparlers. J'espère que personne n'interprétera ce que je dis comme une accolade officielle des groupes impliqués dans une négociation privée dans le secteur public. Je souligne tout simplement une situation de fait et d'ailleurs en tant que journaliste je suis toujours étonné du peu d'initiative dans ce domaine, qui pourtant touche directement l'administration et les deniers publics.

Tout comme dans les conflits dans l'entreprise privée, les moyens massifs de communication déclenchent leurs activités au moment où un conflit menace d'éclater ou éclate. Lorsqu'une admi-

nistration publique est en conflit avec un groupe d'employés, il arrive, et c'est une déduction normale, que le syndicat (un groupe particulier) est en conflit avec une notion collective qui s'appelle le gouvernement. En d'autres mots, cela se traduit facilement par une lutte entre la collectivité générale et une collectivité particulière.

Des moyens d'information ont fait beaucoup pour répandre cette notion de l'administration publique, image de la volonté populaire en conflit avec le groupe particulier. En d'autres mots, on semble vouloir opposer une valeur immuable de l'esprit à un accident particulier. Je ne dis pas que ce sont les journaux qui ont inventé de toute pièce ce schème, car les journaux ont reflété, au cours des conflits, les idées et les notions mises de l'avant par des porte-parole de l'État ou des administrations impliquées. Cette notion s'est acquise d'autant plus de crédibilité auprès de certains éléments de la société, dont les journaux en général (il y a toujours des exceptions, bien sûr) que la réalité du gouvernement démocratique a été masquée par l'immuabilité apparente de la machine technocratique gouvernementale. L'information syndicale dans ces conflits s'est étendue d'une manière beaucoup plus large que dans les conflits de l'entreprise privée pour la simple raison qu'il fallait non seulement tenter de faire un exposé complet des positions syndicales, mais également de faire la critique des positions gouvernementales avec lesquelles les syndicats n'étaient pas d'accord. C'est une tâche beaucoup plus complexe que celle de l'information gouvernementale qui jouit, pour faire son information, de personnalités publiques aussi prestigieuses que l'Honorable Marcel Masse qui fait connaître, avec brio, les positions du gouvernement à la télévision et aux journalistes.

Je n'irai pas prétendre que nous avons atteint nos objectifs dans ce domaine. Premièrement, peu de journaux publient de l'information détaillée sur ces questions arides. Bien sûr, si l'opinion publique est inquiétée par un conflit, on fera un programme d'une demi-heure, on publiera une page d'information dans les journaux, mais, règle géné-

rale, les journaux et les moyens d'information ne semblent avoir ni espace ni temps pour plonger à fond dans ces problèmes de conditions de travail dans les services publics. Et je les comprends. Il est loin d'être certain que, si le journal La Presse publie de très grands textes sur la position du gouvernement dans un conflit, 200,000 acheteurs du journal liront l'exposé de la première à la dernière ligne. Lorsque les journaux ouvrent leurs pages généreusement aux deux opposants cela ne veut pas dire nécessairement qu'une information massive s'ensuit. C'est là un problème que les journalistes connaissent et les propriétaires de journaux, qui n'ont d'autres préoccupations que d'améliorer leur tirage, le savent aussi. C'est donc dire que ceux qui font l'information syndicale, même s'ils se font un devoir de mettre le plus de faits possibles à la disposition des media d'information, ne sont pas assurés automatiquement que l'information se fait. Il peut arriver que les journaux publient les textes et que ces textes ne soient à peu près pas lus, et il peut arriver que les journaux ne publient rien. Dans un cas comme dans l'autre, l'information syndicale est devant le même dilemme. A tort ou à raison, encore là, si l'information syndicale veut être réaliste, la nécessité de prendre d'autres voies, en plus des voies ordinaires, devient, à mon avis, évidente. Là encore, la publicité payée est un des moyens à la disposition des syndicats. Je dois dire que les syndicats n'utilisent les annonces payées qu'en tout dernier recours. A date, les conflits des services publics dans lesquels elles ont été utilisées se sont réglés d'une manière satisfaisante pour la majorité des membres.

Cependant, on ne fait pas une information aussi vaste et aussi pénétrante dans une population sans susciter chez des centaines de milliers de personnes, qui n'étaient pas conscientes de certaines situations fondamentales ou de certaines données de base, un appétit et une curiosité qui se sont traduits par des demandes d'informations additionnelles qui, bien souvent, avaient été publiées en petits caractères ici et là mais qui n'avaient déclenché aucun mouvement de curiosité, aucune prise de conscience.

C'est donc dire que l'utilisation de la publicité payée soulève, dans certains milieux en tout cas, une foule de questions et une foule de demandes auxquelles il est difficile économiquement et techniquement de répondre. Dans un conflit, le syndicalisme mettra toutes les énergies dont il est capable pour arriver à une entente qui recevra l'appui de la majorité des employés concernés. Mais le syndicalisme a rarement les moyens, lorsqu'un conflit est terminé, d'entreprendre un programme d'information pour faire valoir ce dont il a été capable.

Sur ce problème, remarquez bien, il y a déjà un début de réponse par les contacts réguliers entre les divers groupes syndicaux qui se rencontrent au niveau de leur fédération, au niveau de leur conseil central et avec le public dans la vie de tous les jours. Cela ne paraît pas dans les grands moyens d'information de masse, mais cela se fait quand même. S'il est difficile d'évaluer l'impact de l'information qui se fait de bouche à oreille, on peut quand même en conclure, si l'on regarde la croissance du mouvement, qu'il se fait quelque chose d'assez important de ce côté.

L'information syndicale et l'intérêt public

Ce congrès veut soulever une question que les milieux gouvernementaux soulèvent de plus en plus, et cela, règle générale, avec l'appui des institutions de presse et un bon nombre d'autres groupes privés. On se demande si le syndicat n'est pas devenu une sorte d'organisme public. Je sais qu'on utilise l'expression semi-public mais je ne sais pas exactement ce que cette expression veut dire sauf qu'elle nie en partant, au syndicat, son existence privée comme groupe représentatif d'un nombre d'individus constitué en vertu des lois ordinaires de la province. On demande aussi si les syndicats devraient tout publier, ou retenir de l'information pour des raisons d'ordre stratégique. Je crois que ces questions planent dans l'abstrait. Le seul organisme collectif dans la société démocratique qui puisse

prétendre imposer ces interprétations de l'intérêt public, c'est l'Assemblée Nationale. Et l'Assemblée Nationale est constituée de telle manière qu'elle doit écouter non seulement la loyale opposition mais les divers groupes privés, qui ont le droit de s'exprimer dans cette province.

Le peuple juge le parti politique au pouvoir tous les 4 ou 5 ans. L'intérêt public, en réalité, c'est l'intérêt des groupes privés qui ont l'appui de la majorité de la population.

Quand le Premier ministre refuse de répondre à une question au nom de l'intérêt public, rien n'empêche, même si le président de l'Assemblée Nationale l'en a empêché, le chef de l'Opposition de sortir et de donner l'information qu'on a tenté de retenir, rien n'empêche un journal de publier la réponse. Si le Premier ministre avait raison de retenir l'information, est-ce que le chef de l'Opposition s'est trompé en la faisant connaître? La réponse pratique à cette question c'est le consensus de l'opinion. Ceci n'empêche pas les personnes qui constituent la société de tenter de prouver le contraire. On compare même le silence, en démocratie, à l'acquiescement. Celui qui ne s'oppose pas est d'accord. Dans ce sens, l'intérêt public, à mon avis, consiste à faire valoir avec franchise, et avec tout l'effort dont on est capable, les points de vue que nous croyons être valables.

Je résume donc en disant que l'intérêt public est bien gardé en démocratie, si les groupes individuels qui la constituent s'expriment librement et si les lois imposées par la majorité sont suivies, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne peuvent être contestées, critiquées ou remises en question. La contrepartie du droit des individus et des groupes particuliers de s'opposer et de critiquer, c'est le droit de faire des suggestions et de proposer des programmes. Le système démocratique présuppose que les gens aiment à vivre dans une paix relative et cherchent naturellement à s'entendre entre eux. Il présume qu'il y a des frictions considérables entre les groupes privés qui le constituent et pour cette raison prévoit de multiples soupapes et des

protections particulières pour ceux qui peuvent difficilement protéger leurs intérêts.

Parler de stratégie de l'information, c'est parler de la stratégie humaine. Il n'y a pas un individu qui dit tout ce qu'il pense, même aux membres de sa famille, même à ses amis. L'homme parle dans le but de faire valoir ce dont il a besoin, les fins qu'il recherche à plus ou moins long terme. Chaque individu a sa propre personnalité, son propre style. Ce n'est pas qu'il veut cacher des choses nécessairement, mais il y a un ordre des choses qu'il fait valoir à mesure qu'il informe celui à qui il s'adresse.

Au fond, les syndicats, surtout en période de conflit, aiment beaucoup faire connaître au public leurs points de vue. En fait, la seule stratégie que j'y découvre c'est celle de savoir comment s'y prendre pour que le patron comprenne.

LOUIS JOUBERT
Domtar Limited.

Nous féliciterons tout d'abord M. Richard Daignault avant de commenter son exposé en reprenant successivement les cinq points qu'il a développés, soit: le contexte de l'information; le contexte des relations industrielles; l'information du public et les conflits de l'entreprise privée; l'information syndicale lors des conflits affectant les services publics; et enfin, l'information syndicale et l'intérêt public.

Sur ce premier point, le contexte de l'information, le conférencier manifeste trop d'humilité, puisqu'il sous-estime les avantages considérables dont bénéficient les syndicats depuis des années dans le domaine de l'information.

L'entreprise privée doit féliciter les responsables de l'information syndicale, pour avoir utilisé avec une habileté consommée les moyens d'information publique avec un succès tel que tous les

employeurs furent jugés pendant un certain temps comme des exploiteurs de l'ouvrier pour ne pas en dire davantage. Pour sa part, l'entreprise privée ne peut que se faire son autocritique puisqu'elle ne fit que très peu de chose pour contrer une propagande syndicale bien orchestrée. Cependant les temps ont changé . . .

Dans la seconde partie de son exposé portant sur le « contexte des relations industrielles » le conférencier a affirmé que « L'entreprise privée n'aime pas discuter de ses affaires publiquement ». Autrefois cette affirmation s'appliquait sans doute aussi bien au syndicat qu'à l'entreprise. Mais là encore les temps ont changé. L'entreprise privée est aujourd'hui consciente de la portée et de l'importance de l'information du public. Ce genre d'information s'avère notamment nécessaire lorsqu'une négociation collective débouche sur une impasse telle que grève, lock-out, etc., puisque le public est directement ou indirectement affecté par les conséquences d'un arrêt de travail.

À propos de l'information du public et des conflits affectant l'entreprise privée, le conférencier aurait dû mieux distinguer le passé et le présent. Il fut un temps où l'entreprise privée ne faisait aucun commentaire et ne donnait aucune information au public, si bien que des grèves importantes furent passées sous silence. Là encore la situation a changé. Aujourd'hui les syndicats sont beaucoup moins réticents que les employeurs à tenter d'engager le débat sur la place publique. Dernièrement, à l'occasion de conflits mettant en cause un nombre considérable d'employés et affectant l'économie régionale, l'entreprise privée fut la première à informer la population. Le conférencier ajoute en outre que « le syndicat se doit de faire valoir l'objectivité des recherches qui l'ont conduit à prendre une position plutôt qu'une autre ». Encore là il faudrait distinguer entre les syndicats qui sont uniquement motivés par les objectifs à atteindre et ceux qui s'intéressent à l'étude objective du conflit. Dans le premier cas, l'information peut avoir un caractère protestataire et même démagogique tandis que dans le second elle tendra à être plus complète, plus exacte et plus objective.

À propos de l'information du public lors de conflits affectant l'entreprise privée, il semble possible d'affirmer que, jusqu'à ces dernières années, la population attachait peu d'importance aux inci-

dences économiques et sociales résultant d'accords intervenus à la suite de conflits patronaux-syndicaux. Actuellement l'entreprise privée et les syndicats ont tendance de plus en plus à utiliser les media d'information pour sensibiliser le public sur les conséquences de la négociation collective dans le secteur privé.

Venons-en au quatrième point de l'exposé de M. Richard Daignault: « L'information syndicale dans les conflits des services publics ». Il est indiscutable que le public attache une très grande importance à la négociation collective dans les services publics puisqu'un conflit dans ce secteur peut créer *une situation d'urgence.* Lorsqu'un conflit éclate, les syndicats se doivent d'en informer le public puisque celui-ci est directement concerné par les conséquences de ce conflit. Sur ce point, le conférencier affirme que le gouvernement a davantage l'oreille du public que les syndicats qui doivent critiquer les positions gouvernementales, tâche plus complexe que celle du gouvernement, qui bénéficie de personnalités publiques capables d'expliquer avec brio ses positions.

Il semble, et c'est là une opinion personnelle, que l'importance que revêt l'information syndicale en cas de conflit dans les services publics ait été escamotée par le conférencier.

Le public s'intéresse aux négociations collectives de ce genre puisque nous vivons dans une société pluraliste fondée sur des valeurs démocratiques libérales. En cas de conflit, nous devons nous soucier de la protection de l'intérêt du public. Il suffit de prendre pour exemple une grève affectant les transports ou d'autres services publics. Pour étayer ce commentaire, nous nous référerons au Rapport de l'Équipe spécialisée en relations du travail présidée par M. H.D. Woods et dont faisait partie l'abbé Gérard Dion, l'organisateur de cette conférence. La cinquième partie de ce rapport est consacrée *aux observations et aux recommandations* sur les relations du travail. L'Équipe spécialisée attache une importance capitale à l'intérêt public lors de conflits du travail.

Plus loin dans son exposé, M. Richard Daignault nous fait part du plus ou moins grand intérêt que manifestent certains journaux aux conflits du travail, leur souci majeur étant d'améliorer leur tirage. Je laisse M. Jacques Lafrenière, du journal La Presse, répondre à M. Daignault sur ce point.

Cependant ceci semble s'appliquer à tous les media d'information selon que la nouvelle, transmise par la partie syndicale ou patronale, est d'actualité ou non. Ouvrons une parenthèse pour dire que dans le passé la partie syndicale obtenait plus facilement la manchette que la partie patronale. J'ai eu personnellement connaissance de cas où les communiqués patronaux n'étaient pas acheminés jusqu'au chef de pupitre parce que certains journalistes syndiqués les faisaient disparaître en cours de route . . . Aujourd'hui l'objectivité des responsables des grands media d'information a triomphé de ces vices de communication.

Comme l'entreprise privée, le gouvernement ou l'État doivent être conscients du coût de fonctionnement de leur administration. Dans le premier cas, ce sont les clients et les actionnaires et dans l'autre, c'est le peuple qui paie la note.

Le dernier point de l'exposé de M. Daignault traite de l'information syndicale et de l'intérêt public. Le conférencier aborde cette question avec humour en déclarant que d'une part le peuple se doit de juger le parti politique au pouvoir et que d'autre part l'intérêt public serait l'intérêt de groupes privés qui ont l'appui de la majorité de la population. Il faut avoir un certain sens de l'humour. Cependant à la lecture du Rapport sur les relations du travail au Canada, il paraît indiscutable que dans bien des pays les relations patronales-syndicales sont sévèrement critiquées parce que, semble-t-il, *le public perd graduellement confiance dans le régime de négociation collective existant.*

Enfin, il est difficilement compréhensible que le conférencier termine son exposé par cette phrase, et je cite:

> « Au fond les syndicats, surtout en période de conflit, *aiment beaucoup* faire connaître au public leur point de vue ».

En un mot, nous savons par expérience que les syndicats attachent une grande importance aux réactions du public, surtout en période de conflit, mais nous ignorions jusqu'à ce jour que c'était surtout par emballement ou par plaisir qu'ils désiraient informer ce même public.

JACQUES LAFRENIÈRE
La Presse.

Nés dans la clandestinité, les syndicats ouvriers ont été longtemps considérés sinon comme des organismes privés, du moins comme des organisations non publiques qui n'avaient à répondre qu'à leurs adhérents. Quelques syndicats conservent encore ce caractère, dont la manifestation la plus apparente est la sévère vérification des cartes de membres à l'entrée de la salle où se tient une assemblée générale.

L'affranchissement du mouvement ouvrier a rendu les dirigeants syndicaux et les syndiqués moins craintifs devant l'opinion publique. L'audience que le syndicalisme a trouvée auprès des universitaires et des media d'information invite les syndicalistes à s'adresser plus fréquemment au public.

Les structures du mouvement syndical ont évolué de telle sorte que par la force des choses l'action des syndicats en est arrivée à revêtir un caractère semi-public, comme le souligne d'ailleurs le récent rapport de l'Équipe spécialisée en relations du travail que présidait le professeur H.D. Woods, de l'Université McGill.

La nature des négociations, notamment celles à l'échelle d'une industrie et dans le secteur public, ne permet plus aux groupes concernés, employeurs et syndicats, d'ignorer l'importance de renseigner la population sur leurs divergences de vues ou sur les points d'accord.

On ne peut toutefois pas demander à ces parties d'être masochistes au point de répandre une information « objective ». Ce qu'on peut souhaiter, c'est de recevoir de leur part, pour publication, des informations honnêtes, les plus complètes possible. Le public qui lira un digeste de ces informations parviendra à se faire une meilleure idée du différend.

Les organismes syndicaux et patronaux ont tendance à répandre leurs informations par la distribution de communiqués. La masse de ces informations syndicales ou para-syndicales est parfois très considérable. Elle constitue la matière première qui sert bien souvent de base à une information plus complète. Elle aide les journalistes

à compléter leurs dossiers sur une situation particulièrement intéressante. Ces informations sont parfois publiées intégralement.

Il arrive cependant que des organismes patronaux ou syndicaux considèrent ces communiqués comme représentant « toute » leur opinion sur un conflit. Ce cas est plutôt rare, et de toute façon, il est possible pour un journaliste de dépasser la nouvelle officielle.

Un journaliste ne peut, dans son compte-rendu d'une assemblée syndicale ou après une entrevue avec l'une ou l'autre partie, rédiger un article décrivant la situation d'une façon exhaustive. Des analyses permettent de pousser plus avant l'étude d'un conflit. Mais il est évident que les parties trouveront toujours incomplètes les études des journaux. Il est possible, par ailleurs, que les lecteurs puissent être satisfaits, ayant sous les yeux une image élaguée du différend.

M. Daignault semble croire que les media d'information consacrent plus d'importance aux informations diffusées par la centrale qu'aux informations provenant d'un syndicat. Nous avons plutôt l'impression qu'une situation importante qui se produit à l'intérieur d'un syndicat attire davantage l'attention de la centrale et partant, des media d'information.

Comme le croit M. Daignault, on ne peut minimiser l'influence qu'exerce l'opinion publique sur un conflit ou sur les négociations. Il fut un temps où cette influence était beaucoup plus grande, car les employeurs craignaient les effets de la publication de renseignements touchant leurs relations avec leur personnel sur l'avenir de son entreprise. C'était l'époque où un employeur déclarait à un reporter: « Je n'ai pas de déclaration à faire et je vous défends d'écrire que je n'ai pas de déclaration à formuler ». Les temps ont changé, car il arrive aujourd'hui que des employeurs prennent eux-mêmes la responsabilité d'être les premiers à renseigner l'opinion publique.

Il se produit un revirement de situation. Les syndicats qui étaient les premiers à passer à l'attaque doivent être parfois sur la défensive. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans le secteur public, mais pas exclusivement. Dans le secteur privé, on attendra ordinairement d'être sollicité par un reporter, et dans le cas de

grosses entreprises, surtout chez celles qui possèdent un service de relations publiques, on s'empressera d'ouvrir le dossier.

M. Daignault s'excuse de penser que les media d'information, dans la pratique, respectent le caractère privé des pourparlers, dit-il. Cette impression peut venir du fait que les media d'information considèrent comme étant normal que des négociations se poursuivent sans fracas. L'économie des lois ouvrières consiste justement à aplanir les difficultés entre les parties. En relations industrielles comme dans d'autres domaines, l'élément « nouvelle » constitue le critère, ou l'un des critères, qui soulève l'intérêt des media d'information: on n'attirera pas l'attention sur chacun des décollages des DC-9, mais on enverra une équipe de reporters si un de ces appareils s'écrase au bout de la piste . . .

Peut-être a-t-il raison de reprocher aux media d'information leur peu d'initiative quand il s'agit des négociations dans le secteur public. Là encore, c'est l'intérêt manifesté par le lecteur ou l'auditeur qui forcera les media à suivre toutes les phases de la négociation. Quant à la qualité de l'information publiée, elle dépendra en grande partie de la qualité des renseignements qu'obtiendront les journalistes. Leur travail est d'autant plus aisé dans le secteur public, que les débats ont vite tendance à se transporter sur la place publique. On doit reconnaître, de plus, que le gouvernement provincial, de loin le plus important employeur au Québec, est particulièrement bien outillé. Ses sources de renseignements sont centralisées, tandis que du côté syndical, chacune des nombreuses organisations essaie de lui faire concurrence.

Il arrive que certaines organisations patronales poussent les syndicats à se replier sur leur défensive. C'est le cas par exemple de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec qui faisait parvenir aux media d'information les résultats des votes de grèves des enseignants.

Un phénomène qui n'est pas nouveau mais tente à se généraliser est le recours, dans les relations industrielles, à la publicité payée, sur laquelle insiste M. Daignault. On pourrait argumenter longtemps sur le mérite de cette façon de procéder. Nous doutons qu'elle soit toujours efficace: combien de personnes autres que celles

directement touchées, ont lu les colonnes de publicité payées par le gouvernement provincial lors de la grève à la Régie des alcools du Québec? Les quelque $300,000 investis par la Confédération des syndicats nationaux dans la grève des employés de la Commission de transport de Montréal ont-ils donné les résultats auxquels s'attendait la centrale?

La publicité payée doit être utilisée à bon escient. La publicité force ceux qui l'utilisent à faire preuve de beaucoup d'imagination pour capter l'intérêt du lecteur ou de l'auditeur.

Si la publicité payée doit compenser le peu d'intérêt que les journalistes manifestent envers une négociation ou un conflit (ce sera ordinairement un conflit qui s'éternise), il y a lieu de croire que les journalistes réflètent le sentiment de leurs lecteurs ou auditeurs. De toute façon, il n'appartient pas aux media d'information de remuer les cendres pour ranimer la flamme.

Une démocratie est vivante, comme le souligne M. Daignault, quand tous les éléments qui la composent peuvent s'exprimer librement. On ne peut encore déplorer d'abus graves violant le droit d'informer et le droit à l'information. Est-il nécessaire de souligner que l'information syndicale ou para-syndicale reçoit ordinairement le traitement qu'elle mérite, dans la plupart des media d'information?

Une démocratie suppose que la population est bien renseignée. L'information doit donc être précise, honnête et complète. Pour qu'il en soit ainsi, les informateurs doivent être honnêtes. Leur stratégie doit leur interdire de fausser les faits. Puisque de plus en plus, il devient nécessaire de bien renseigner l'opinion publique sur les négociations importantes, celles qui peuvent avoir un impact sur l'économie, les parties doivent donc être prêtes à faire face à ces responsabilités.

L'ÉTAT-EMPLOYEUR ET L'INFORMATION DU PUBLIC

6

par

B.M. ERB
Conseil du trésor, Ottawa.

L'État, en tant qu'employeur, est appelé à surmonter de nombreuses difficultés dans le domaine des communications, tout comme l'entreprise privée. Bien souvent des problèmes délicats surgissent à cause de leur nature et deviennent ainsi plus difficiles à résoudre que ceux du secteur privé.

En raison de la grande diversité de personnes composant le personnel de l'État, le gouvernement éprouve davantage de difficultés durant la négociation d'une convention collective. L'État-employeur se doit également de connaître les réactions du public, c'est-à-dire du contribuable, qui en dernière analyse sera appelé à payer les majorations de salaires résultant des conventions collectives.

Il s'avère aussi que la population doit également régler la note des augmentations de salaire qu'accorde l'industrie vu la majoration des prix qui s'ensuit. Mais lorsqu'une telle action vient du gouvernement, le public se sent touché plus directement. Il est donc essentiel que la population connaisse bien la position du gouvernement au cours des négociations en raison des frais qu'elle assumera éventuellement.

L'information en période de négociation

Durant les négociations, le gouvernement doit tenir ses employés au courant des développements en cours. C'est alors que le gouvernement connaît de complexes problèmes. Il doit adopter certaines attitudes, certains points de vue vis-à-vis ses employés. Agir autrement serait compromettre sa position dans les négociations et rendre vaines les conventions collectives au sein de la Fonction publique. D'ailleurs l'État ne doit jamais reculer devant ses obligations, comme il ne peut non plus ignorer son double rôle d'employeur et de gouvernement. D'où provient la complexité de communiquer aisément avec les fonctionnaires au cours des négociations collectives.

La complexité dont nous parlons provient du fait que le gouvernement fédéral constitue un organisme très puissant et très vaste. C'est pourquoi le Parlement canadien a délégué au Conseil du trésor la qualité d'employeur durant les négociations collectives concernant les syndicats de la Fonction publique. Le Conseil du trésor doit en conséquence signer les documents relatifs à toute entente qui intervient avec les syndicats de la Fonction publique. À cette fin, il s'est entouré d'hommes hautement qualifiés dans les conventions collectives du secteur privé. Plusieurs ententes ont déjà été signées et d'autres le seront au fur et à mesure que les négociations se poursuivent. Il ne faudrait pas s'étonner de la longueur des négociations, vu que les premiers accords exigent qu'on y consacre beaucoup de temps.

L'information durant la période d'application de la convention

Les négociations et la signature d'un contrat collectif constituent seulement une phase du problème. Un contrat demeure en vigueur longtemps, — un an ou plusieurs années dans certains cas. Il importe que durant cette période chacun des ministères voit à ce que soient

respectées de part et d'autre les conditions d'un contrat. En règle générale, cette surveillance se fait sans heurt, mais dans certains cas, — notamment celui des Postes, — les deux parties en cause ont dû faire face à de graves problèmes sur la question de savoir si les dispositions de la convention collective étaient mises en pratique. Fatalement il en est résulté des arrêts de travail. Le ministère se devait donc d'expliquer au contribuable et aux employés concernés les raisons de son attitude actuelle et éventuelle. Le Conseil du trésor est d'ailleurs peu disposé à intervenir dans des cas semblables, à moins qu'une abrogation de l'entente ne paraisse évidente.

L'attitude de l'État-employeur

En notre pays du moins, au cours de différends ouvriers, les syndicats adoptent une position agressive face aux moyens d'informations, cependant que l'attitude des patrons est surtout défensive. Très fréquemment, en fait, seuls les syndicats communiquent des renseignements bien préparés alors que les compagnies se limitent à proférer très souvent: « aucun commentaire ».

Le gouvernement prétend qu'il est n'est ni logique ni raisonnable d'adopter une telle attitude. Cette prétention du gouvernement vise à renseigner le contribuable sur le rôle de l'État en ces matières pour qu'il soit tout aussi bien défini que celui des syndicats.

Il est facile de s'imaginer que le gouvernement prendra une attitude très ouverte, s'exprimera clairement et ne s'enfermera pas dans un mutisme béat durant des négociations collectives. Ce n'est pas toujours facile de s'en tenir là. Il est certain, cependant, que les syndicats ont beau jeu pour faire toutes sortes de déclarations à la presse comparativement aux représentants de l'État. Les chefs syndicalistes n'ont de compte à rendre qu'à leurs membres. Ils sont élus et les syndiqués ne contestent que très rarement leurs déclarations ou leurs décisions. Il en est autrement des représentants du gouver-

nement, responsables de leurs déclarations devant leur ministre et ce dernier devant le Parlement. C'est dire qu'une déclaration faite par un représentant de l'État doit être scrupuleusement étudiée et précise. Du côté de l'État il n'y a pas de place pour les affirmations gratuites.

Certains employeurs, à tort ou à raison, n'entretiennent que peu d'espoir de voir leurs représentations traitées objectivement par les journaux. Je ne partage pas tout à fait cette idée. Il est vrai, dans une certaine mesure, que les reportages sur les différends qui interviennent entre employeurs et employés semblent favoriser ces derniers. L'expérience démontre que l'attitude des journaux n'est pas de défendre uniquement la cause des travailleurs, mais elle provient plutôt des renseignements mis à la disposition des journalistes.

En d'autres termes, les journalistes puisent l'information où ils peuvent la trouver et l'écrivent simplement en fonction de leurs sources. Il s'ensuit que si les chefs ouvriers jugent à propos de se prononcer, leurs déclarations font la manchette. D'un autre côté, si les représentants de la partie patronale restent muets ou refusent carrément de déclarer quoi que ce soit, les journaux se tournent alors de toute évidence vers des reportages plus intéressants.

L'employeur doit toujours se rappeler, durant un conflit syndical, que les journaux ne sont pas tellement intéressés à faire valoir certains points de vue, ni de porter un jugement ou déterminer qui a raison, qui a tort. Ils s'intéressent davantage à la nouvelle pittoresque et palpitante. Bref, pour appeler les choses par leur nom, le journal doit se vendre; et à cette fin, il doit contenir des articles captivants. Le hasard veut que de tels articles émanent le plus souvent du monde ouvrier, encore que, à l'occasion, les patrons ont eux aussi la vedette. Mais nous savons pertinemment que rien ne sert de refuser de communiquer avec les journaux et de prétendre subséquemment qu'ils favorisent le point de vue de l'ouvrier.

Les problèmes de l'État-employeur ont plus de relief évidemment durant les chambardements industriels. Ainsi en est-il dans le

secteur privé. Loin de moi, toutefois, l'idée que l'industrie ne connaît pas de difficultés de communications dans le contexte des négociations collectives.

Nous nous sommes rendu compte, par exemple, que sans l'intérêt que suscitent les conflits ouvriers, il est difficile de sensibiliser la population aux problèmes qui confrontent l'État-employeur et de susciter l'intérêt que je crois essentiel à tout pays démocratique. Sans la pression des différends ouvriers, il est également difficile de lancer un programme efficace de communications parmi les employés d'un organisme aussi vaste et aussi complexe que le gouvernement du Canada. Très peu de gens contestent le besoin d'un tel programme, mais devant l'impulsion des conflits du monde industriel, ces questions semblent moins prioritaires. C'est devant une grève ou une menace de grève que le besoin de communiquer se fait sentir chez l'employeur et devient pour ainsi dire impératif. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la population a le droit de connaître ce qui se passe, non seulement « en temps de paix, mais aussi en temps de conflit ». Cependant le besoin de renseignements rapides et efficaces s'amenuise; et les moyens d'information sont moins disposés à diffuser l'information quand tout est calme qu'ils ne le sont en cas de grève ou de menace de grève.

Quelques différences entre secteur public et secteur privé

J'ai déjà souligné qu'il importe à l'État-employeur de bien renseigner la population en temps de conflits ouvriers. Je ne prétends pas par là que la solution des différends ouvriers s'atteint par la publication de nouvelles dans les journaux. Il ne nous appartient pas non plus d'avoir recours aux grands moyens d'information comme instrument de propagande afin d'avoir gain de cause dans les négociations. Nous estimons qu'une telle approche ne conviendrait pas, même si elle s'avérait fructueuse. Notre objectif toutefois est de présenter les points de vue de l'employeur lorsqu'il y a conflit afin

que les contribuables puissent comprendre la position de leurs représentants qui peuvent ainsi assurer que le Gouvernement sauvegarde leurs intérêts.

Ce que le public est en droit de savoir sera toujours un sujet largement controversé. Tout comme dans le secteur privé, les actionnaires de la société conservent le sentiment qu'ils doivent avoir plein accès aux renseignements transmis au conseil d'administration. À titre d'employeur, le gouvernement du Canada est d'avis que les contribuables doivent être le mieux renseignés possible sur les relations entre l'État et ses employés. La seule restriction à ce droit de savoir doit se limiter aux secteurs qui paralyseraient l'action de l'employeur dans des négociations ou dont l'accès au public donnerait au syndicat un avantage illégitime dans ces mêmes négociations. Le gouvernement se retrouve une fois de plus dans cette situation exceptionnelle où agissant comme employeur il ne peut complètement se départir de son identité comme gouvernement. L'expérience démontre qu'il semble impossible de cloisonner ces deux identités.

Je vous ai laissé entendre qu'il incombe tout particulièrement à l'État comme employeur de mettre sur pied un programme de communication efficace avec ses employés et tout spécialement avec le grand public. Cela s'avère surtout indispensable pendant la durée des conflits de travail. Nous croyons que les contribuables sont particulièrement en droit de savoir ce que font leurs représentants en période de crise ouvrière. Puisque ce sont eux qui payeront la note, il est essentiel qu'ils sachent le plus exactement possible ce qui se passe à la table des négociations. Toutefois, un élément qui entre dans tout conflit de travail du secteur public fait qu'il affecte plus directement et plus spécifiquement le public que les différends du secteur privé. Il s'agit du maintien des services publics essentiels.

Dans le secteur privé, si un certain fournisseur de pâte de bois est temporairement incapable de faire face à ses engagements par suite de différends ouvriers, le public n'en souffrira qu'indirectement

puisque d'autres compagnies du même genre prendront la relève. Lorsqu'un concessionnaire d'automobiles ne peut livrer sa marchandise à temps par suite de conflits ouvriers, ses concurrents se précipitent sûrement pour tenter de répondre aux besoins des clients. Cette situation ne peut qu'influencer la compagnie qui négocie avec ses travailleurs et hâter la fin d'une grève.

La situation, toutefois, est fort différente dans la Fonction publique. Par exemple, si les agents de police devaient faire la grève, il n'y aurait personne qui, à leur place, maintiendrait l'ordre. Si les médecins se mettaient en grève, qui pourrait alors protéger la santé du public? Si le service postal se mettait en grève, qui pourrait assurer ce service public essentiel?

De toute évidence, une différence fondamentale intervient entre le secteur public et le secteur privé, par le fait même qu'il s'agit dans le premier cas d'un service public essentiel. Beaucoup de gens croient sans doute que des méthodes identiques à celles de l'industrie ne devraient pas être autorisées dans le secteur public qui assure des services essentiels. Pourtant, la législation existante permet d'appliquer intégralement la procédure applicable au secteur de l'industrie privée dans la Fonction publique. C'est la loi du pays et nous devons apprendre à agir à l'intérieur des cadres qu'elle impose.

Conclusion

Une chose ressort clairement. Dans ses rapports avec ses employés, le gouvernement, à titre d'employeur, sera jugé par les contribuables dans leur ensemble, exactement de la même façon qu'une compagnie privée est éventuellement jugée par ses actionnaires. Pour que le jugement soit rendu avec justice et exactitude, il importe que le public soit informé complètement et à fond des positions et de l'action choisies par les autorités gouvernementales à titre d'employeurs.

Si nous reconnaissons comme essentielle, en particulier dans le secteur public, l'existence d'une participation et d'une compréhension entières entre le gouvernement et la population, nous devons assumer qu'un tel état de communication ne se développera pas de lui-même ou sans un plan soigneusement conçu. Il n'est pas possible d'élaborer du jour au lendemain un bon mode de communication, surtout dans une situation aussi complexe et aussi vaste que celle du milieu de la Fonction publique fédérale. Il importe de dresser des plans avec beaucoup de soin, afin d'établir des moyens de communication à utiliser le mieux possible et avec logique. Ces plans ne peuvent être faits qu'à des moments où aucune crise prochaine n'est en vue. Pendant un temps de crise, les professionnels de la communication sont si occupés à faire face à la situation qu'ils ont peu de temps à consacrer à l'élaboration de plans d'avenir. Il est donc indispensable que les plans et les politiques à long terme nécessitant un bon programme de communication soient organisés à l'avance, afin qu'au moment des périodes difficiles il existe déjà des programmes viables qui garantiront suffisamment au public le droit d'être renseigné.

G.-RAYMOND LALIBERTÉ
Corporation des enseignants du Québec.

Il existe au moins deux sortes de publics pour un employeur, même lorsque cet employeur est le gouvernement: les syndicats et le grand public en général. M. Erb a surtout traité du second et nous partageons, dans les grandes lignes, les opinions qu'il a émises.

Nous aurions souhaité cependant qu'il traite également des relations de l'État-employeur avec les syndicats. Quelles informations peut et doit transmettre l'État à ce dernier? Le secret budgétaire exige-t-il une restriction considérable de l'information? L'État ne se cache-t-il pas trop souvent derrière ce paravent pour refuser de fournir des données de base qui n'ont en soi aucune portée stratégique pour ensuite entamer une polémique sur les statistiques . . .

Ce qui impressionne toujours les payeurs de taxes, surtout lorsqu'il est question de millions bruts, non inscrits au budget.

Peut-être existe-t-il en outre un troisième public, à peine mentionné par M. Erb: les employés. Sous certaines réserves, par exemple, en cas de refus flagrant et injustifié des syndicats d'informer leurs membres des positions patronales, il est possible, même en période de conflit, de les rejoindre directement. Mais c'est là une opération très délicate lorsque l'on croit au syndicalisme comme instrument de représentation collective des employés. D'ailleurs ces derniers qui font partie du grand public sont sûrement au départ plus attentifs que les autres aux propos de l'État-employeur.

Lorsqu'il s'agit de l'éducation, il ne suffit pas de communiquer au grand public la seule information disons d'ordre financier; celui-ci doit être tenu au courant des objectifs que poursuit l'État-négociateur notamment lorsque ce dernier rend ses offres publiques.

L'on me permettra de différer d'opinion avec M. Erb, à propos de la distinction entre État-employeur (ou négociateur) et État-gouvernement. Certes cette distinction est difficile à établir dans les faits, mais elle est néanmoins essentielle. Refuser cette distinction conduirait à nier purement et simplement la volonté (et la capacité) de négociation du gouvernement: comment voulez-vous négocier une « politique salariale d'État », une « législation » du parlement, un « décret » ministériel, si l'on doit pousser à la limite les pouvoirs particuliers de l'État qui le place au-dessus des groupes: tout ce qui peut s'appeler co-décision, co-gestion et même co-participation serait alors banni au départ sous ce fallacieux prétexte. L'arbitrage à sentence exécutoire et même, dans notre secteur, de simples jugements de valeur (recommandations) d'un médiateur seraient alors sans portée. C'est pourquoi d'ailleurs il est si difficile de « faire évoluer » un gouvernement refusant cette distinction lors des négociations. Les décisions technocratiques et politiques deviennent intouchables dans leurs conclusions, inattaquables dans leur essence même, non négociables.

C'est pourquoi nous sommes en faveur d'un ministère de la Fonction publique, de préférence à toute autre formule, y compris celle d'un Conseil du trésor. Un tel ministère devient alors « l'employeur » et permet aux ministres concernés par l'enjeu de la négo-

ciation, de lui faire toute représentation appropriée, sans s'enfermer dans le carcan de la solidarité ministérielle. Il peut également dépasser les préoccupations tout compte fait « étroites » d'un ministre des Finances, ou d'un Conseil du trésor: les problèmes ne sont pas tous financiers, loin de là, et les programmes de dépenses doivent être évalués en fonction d'un ordre de priorité.

Ainsi les ministres n'ont-ils pas tous les mêmes obligations, ni les mêmes droits dans une négociation avec les employés des services publics, et cela parce qu'ils n'ont pas tous les mêmes intérêts. Cette question aurait dû être traitée par M. Erb.

Venons-en à l'énumération de quelques difficultés et traquenards: nous reconnaissons volontiers l'apathie du grand public en périodes de calme. Mais il appartient aux ministres concernés de refaire l'image des employés détruite en périodes de crise.

Nous reconnaissons également que certains renseignements détenus par le gouvernement sont confidentiels; mais les données de base ne le sont que bien rarement: bureaux *neutres* de recherche.

La rationalisation des actions gouvernementales — et donc des offres de négociation — est essentielle.

Mais il convient alors de se défier de la dialectique technocratique des grands ensembles qui ne sont pas toujours liés l'un à l'autre: l'on citera par exemple les fausses équations employées dans la publicité lors des négociations à la RAQ et chez les enseignants.

Les Offices d'information et de publicité gouvernementale ne sauraient rapporter qu'un seul côté de la médaille.

Est-il admissible que tous les ministres se prennent pour celui de la fonction publique: comme ce fut le cas lors du débat qui devait aboutir à l'adoption du Bill 25 lors du conflit de la CEQ ?

Tout au plus est-il admissible qu'à l'occasion le ministre des Finances et celui du secteur concerné (hors le cas des fonctionnaires immédiats du gouvernement), plus le premier ministre, en cas de crise sérieuse, s'expriment en plus de celui de la Fonction publique.

L'on peut multiplier les exemples de mauvaise information du public engageant la responsabilité du gouvernement.

Ainsi le ministre Masse en négociation tolère l'anti-syndicalisme verbal de la FCSCQ ou encore les Bulletins spéciaux, les annonces payées, les déclarations, . . . directement adressés aux syndiqués; sans oublier l'espionnage des votes, les déclarations tronquées ou carrément erronées, adressés au grand public.

Les simplifications outrancières sont tolérées sous le couvert de l'exactitude des annonces payées. En voici quelques exemples:

— Golden Eagle (partisan au CA) plutôt que raffinerie d'Etat ou publique;

— compagnies d'ingénieurs « intéressés » plutôt que fonctionnaires internes sur les tablettes;

— constructions temporaires d'écoles et absence d'appels d'offres;

— la « nouvelle crèche » que devient Radio-Québec tant au niveau de la loi qu'au sein des modes administratifs de contrats et sous-contrats;

— les $15,000,000 à économiser dans le transport scolaire en rationalisant, plutôt que de s'en servir comme prébende politique;

— les devis techniques trop bien explicites dans le domaine des équipements scolaires;

— etc. . .

Les propos volontairement alarmistes du ministre des Finances sont ou mal éclairés, ou carrément partisans.

L'on refuse d'expérimenter sérieusement la négociation publique et les bureaux de recherche ne publient pas les rapports de médiation ou de conciliation.

Nous admettrons cependant qu'il s'agit là surtout de questions d'ordre éthique et que certains ont beaucoup moins que d'autres . . . le sens de ce genre d'exigences.

Jean GUILBERT
L'Action.

Le texte de M. Erb concerne essentiellement le rôle du gouvernement fédéral en tant qu'État-employeur. Étant au service de ce gouvernement, il est certain qu'il pouvait en parler en connaissance de cause. Nous sommes peut-être un peu moins familiers ici, au Québec, avec ce qui se passe, mais par contre, ayant été témoins ici de nombreuses difficultés qu'eut à affronter le gouvernement du Québec dans son rôle d'État-employeur, il nous sera possible d'établir des points communs entre les deux paliers de gouvernement.

Qu'on nous permette de nous étonner, en passant, du peu d'allusions faites à ce qui devrait être le sujet de l'exposé de M. Erb, soit les difficultés rencontrées par l'État-employeur dans l'information de la population lors de négociations avec ses employés. Il semble que le conférencier s'est fait plutôt l'avocat de la défense dans cette cause.

Venons-en au texte lui-même. M. Erb déclare que « l'État-employeur doit connaître les réactions du public ». Fort bien ! Mais n'assiste-t-on pas souvent lors de négociations mettant en cause le gouvernement, à des déclarations provenant du côté gouvernemental qui sont, en quelque sorte, empreintes de démagogie ?

Vous conviendrez avec moi que l'État possède un arsenal de moyens pour faire pencher la population de son côté lors de négociations difficiles. Pour ne citer que quelques exemples : la personnalité même des ministres et l'impact psychologique qu'ils peuvent avoir sur la population lorsqu'ils s'adressent à elle pour la prendre à témoin que c'est son seul intérêt qu'ils recherchent, celui des enfants. M. Raymond Laliberté pourrait vous en parler.

Ensuite, pour tenter de faire le consensus vis-à-vis de ses politiques, l'État, (à Québec du moins), a à sa disposition le meilleur outil de propagande et de publicité que l'on puisse imaginer dans l'Office d'information et de publicité.

Alors, quand M. Erb parle de « connaître la réaction du public », ne serait-il pas plus juste de dire : provoquer une réaction du public qui soit favorable ?

On voit, dans le texte de M. Erb, que le gouvernement fédéral a délégué au Conseil du trésor la qualité d'employeur durant les négociations collectives concernant les syndicats de la Fonction publique. Nous ne savons pas comment les choses se passent à Ottawa, dans la pratique, mais nous espérons que les représentants fédéraux sont plus loquaces, ou du moins qu'ils ont plus de marge dans leurs négociations avec les employés syndiqués de l'État que ce n'est le cas ici à Québec.

À l'occasion de difficultés dans les relations de travail impliquant à Québec les employés gouvernementaux ou même para-gouvernementaux, nous sommes en présence d'une situation que, nous considérons comme absurde. En effet, la seule information officielle valable émanant du côté gouvernemental n'est fournie, dans la plupart des cas, que par des hommes politiques, la plupart du temps M. Marcel Masse, et quelquefois le Premier ministre lui-même.

On est en droit de se demander, à ce moment-là, quel est le pouvoir que le gouvernement québécois délègue à ceux qui défendent ses politiques à la table des négociations. (Lippé-Cournoyer).

Si le gouvernement fédéral, comme l'affirme M. Erb, ne veut pas suivre le mauvais exemple des entreprises privées en gardant un mutisme béat durant la négociation de conventions collectives avec ses employés syndiqués, c'est très bien. Mais nous contestons l'affirmation de M. Erb qui déclare que les chefs syndicaux n'ont de comptes à rendre qu'à leurs membres. C'est, à mon avis, faire fi du principe de stricte démocratie, car les chefs syndicaux ont les mêmes devoirs envers leurs membres et la population que l'État-employeur envers les contribuables et ses employés.

Quant aux affirmations que peuvent faire les chefs syndicaux aux journalistes, affirmations plus fréquentes que celles provenant de la partie patronale, État ou entreprise privée, malheureusement, il faut bien savoir que ceux-ci, bien que n'ayant pas été vaccinés à leur naissance contre les déclarations sans fondements, savent se servir de leur jugement pour estimer la crédibilité de l'informateur et de l'information. « Il n'y a pas de place pour les affirmations gratuites du côté de l'État », dites-vous. Il n'y a pas de place nulle part pour de telles affirmations.

L'ÉTAT-GOUVERNEMENT ET L'INFORMATION DU PUBLIC

7

par

Jean BERNIER
Département des relations industrielles,
Université Laval.

Dans cette communication, nous entendons essayer de manifester la nécessité et l'importance de l'information gouvernementale en relations industrielles et de fournir quelques jalons en vue de cerner dans la mesure du possible le domaine propre à l'État-gouvernement en cette matière. Nous attirerons également l'attention sur quelques-unes des difficultés que pose l'information du public par le gouvernement et enfin, nous consacrerons quelques remarques à ce secteur particulier, mais très important, de l'information que constitue la recherche en relations du travail.

Si notre exposé doit porter sur un secteur limité de l'information gouvernementale, nous demeurons conscients que certains des principes qui doivent le régir de même que certains des problèmes qu'il soulève ne sont pas propres à ce secteur mais peuvent être communs à tous les domaines de l'information gouvernementale. Mais ce n'est pas notre propos d'en traiter ici.

C'est d'ailleurs un problème si vaste et si important que le gouvernement fédéral a décidé il y a quelques temps de créer un groupe de travail présidé par M. d'Iberville Fortier et chargé d'en faire une étude approfondie.

D'ici à ce que ce groupe ait terminé ses travaux, nous ne disposons que de très peu de données sur cette question de l'information gouvernementale dans notre contexte. Il ne saurait donc être question pour nous de présenter cette communication comme étant le portrait de la situation actuelle et encore moins comme une description du fonctionnement des organismes responsables de l'information dans nos gouvernements.

Nous devrons donc nous limiter à une réflexion de caractère exploratoire et à la formulation de quelques remarques qui nous paraissent en découler logiquement.

Étant donné la nature même du sujet, on comprendra notre insistance à certains moments sur l'éthique gouvernementale en matière d'information.

Avant d'aborder la question de l'information proprement dite, il importe de définir au moins sommairement, ce que nous entendons par État-gouvernement. Car nous ne considérons plus ici l'État comme employeur, mais plutôt l'État en tant que responsable de l'intérêt général et gardien de l'économie. C'est donc en regard du rôle de l'État vu comme troisième participant de notre système de relations industrielles et face à ce quatrième acteur qu'est l'opinion publique, que nous entendons étudier cette question de l'information gouvernementale.

À cet égard, on reconnaît que dans les systèmes nord-américains de relations industrielles, l'État a préféré traditionnellement laisser les parties fixer elles-mêmes les règles du jeu. Il essaie de réduire au minimum son intervention dans ce domaine. Est-ce à dire que son rôle dans l'information en ces matières doivent en être diminué d'autant et maintenu à un niveau proportionnel à son degré d'intervention ?

Bien au contraire, nous croyons que le rôle de l'État dans l'information du public est capital et ce, pour plusieurs raisons.

En effet, si l'État-gouvernement accorde aux parties une grande liberté dans la détermination de leurs rapports collectifs et des conditions de travail, il n'est quand même pas absent du système et à certains égards, il y joue un rôle déterminant dans la mesure où il conditionne la liberté d'action des participants, où il met à leur disposition certains services qu'il lui incombe d'assurer et dans la mesure également où par ses politiques, il influe plus ou moins directement sur le comportement des autres acteurs.

Ainsi, c'est lui qui détermine le cadre juridique dans lequel les autres acteurs doivent évoluer; c'est lui qui fixe les conditions minima de travail auxquelles employeurs et travailleurs sont assujettis; dans certains cas, il a même le pouvoir d'étendre à des tiers certaines dispositions de conventions collectives conclues par des associations représentatives d'un secteur d'activité déterminé dans un territoire donné.

De plus, il assure, soit directement, soit par l'intermédiaire d'agences qu'il a créées, le maintien de certains services qui ont pour but tantôt de faciliter le règlement des conflits, tantôt d'assurer le libre exercice du droit d'association, ou encore de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives ou réglementaires concernant la sécurité des travailleurs et du public ou bien concernant certaines questions relatives à la discrimination dans l'emploi, au salaire minimum, et j'en passe.

Et dans un contexte de socialisation croissante dans lequel non seulement les hommes mais les différentes dimensions de leur existence deviennent de plus en plus interdépendants les uns des autres, nous prenons conscience que par la force même des choses s'opère un certain décloisonnement entre les divers champs de l'activité humaine.

Et c'est ainsi que le domaine des relations du travail proprement dit devient lui-même de plus en plus conditionné par les politiques

mises de l'avant par l'État dans les secteurs de l'éducation, de la main-d'oeuvre et d'emploi, du développement économique, de la sécurité sociale, pour ne citer que ceux-là.

La nécessité de l'information gouvernementale

Si, dans l'exercice de ce rôle important de troisième participant du système, l'État entend adopter des politiques qui soient une contribution positive au développement harmonieux des relations industrielles dans l'ensemble de l'activité économique et sociale, s'il entend fournir aux employeurs et aux travailleurs de même qu'à leurs associations les services dont ils ont besoin et s'il veut proposer une législation qui tienne compte des contextes socio-économiques et techniques dans lesquels elle trouvera son application, son premier devoir n'est-il pas d'abord de s'informer ?

Et nous n'entendons pas ici uniquement « s'informer » des desiderata des parties en présence, mais nous référons bien davantage à une information à caractère scientifique sur la réalité technico-socio-économique que nous vivons.

Sur ce point, il peut être intéressant de noter que si nos gouvernements colligent depuis longtemps des données de toutes sortes en matière de salaires, de placement, de chômage, et le reste, ce n'est que relativement récemment qu'ils se sont donnés des services de recherche spécialisés en relations du travail capables de recueillir des données dans des champs jusqu'à présent inexplorés, de les analyser et de contribuer ainsi à éclairer les gouvernants dans les décisions à caractère législatif ou réglementaire qu'ils ont à prendre. Encore faudrait-il savoir si les équipements technique et humain de ces services de recherche sont actuellement suffisants pour satisfaire aux besoins.

Il n'en demeure pas moins que cela nous apparaît comme un pas important vers le progrès bien que nous ne connaissions pas de

façon précise l'importance réelle du rôle que jouent effectivement ces services de recherche au niveau de la prise de décisions politiques par les pouvoirs publics.

Si l'État a le devoir de s'informer, il a également le devoir d'informer. Puisque les décisions politiques de toutes sortes que l'État doit prendre concernent les citoyens dans leur ensemble comme membres de la société politique, et puisque l'information est à la base même de la démocratie, comme il a été rappelé précédemment, le public a le droit à une information pleine et entière sur les politiques qui le concerne, et il appartient au premier chef à l'État de les lui expliquer.

Si la collectivité veut profiter pleinement de ses droits et remplir ses obligations dans le domaine des relations du travail, si elle veut bénéficier des services que l'État met à sa disposition, et surtout si elle veut être en mesure de juger sciemment de l'action gouvernementale en ce domaine, il ne lui suffit pas de connaître l'existence des politiques, des lois et des services de l'État.

Encore faut-il qu'elle soit informée de la façon dont ces décisions sont prises, sur quelles données elles reposent, quels sont leurs fondements.

Le public a le droit de savoir de quelle façon il est affecté par les mesures gouvernementales.

On parle de plus en plus de démocratie de participation, on sent une volonté de plus en plus affirmée de la part des collectivités de prendre une part active à l'élaboration des politiques qui les affectent, notamment en relations industrielles. Cette démocratie de participation ne peut être réalisée que grâce à une information abondante sur tout ce qui regarde l'évolution des relations du travail dans notre société compte tenu des contextes économiques, techniques et politiques.

Et de ce point de vue, l'État a un rôle particulièrement important à jouer car il est le seul à posséder les moyens nécessaires à la collecte, l'analyse et la diffusion d'une information suffisamment large et abondante pour permettre la réalisation d'une telle participation.

Le domaine de l'information gouvernementale

Pour cerner de plus près ce qu'on pourrait appeler le domaine de l'information gouvernementale en relations industrielles, nous tenterons maintenant de tracer quelques jalons qui serviront à distinguer les divers types de renseignements que l'État peut être amené à diffuser. Les catégories que nous proposons ici sont forcément arbitraires dans une certaine mesure puisqu'on ne peut poser de cloisons étanches entre chacun des types d'information dont il sera question. Nous avons simplement cru utile d'établir ces distinctions afin de faciliter l'articulation des observations que nous formulerons plus loin et de mieux faire voir la place qu'occupe chacun de ces types de renseignements.

Il importe d'abord d'établir une distinction entre l'information politique partisane et l'information gouvernementale, puisque c'est cette dernière seulement qui fait l'objet de cet exposé.

L'ensemble des renseignements constituant l'information gouvernementale proprement dite peut se regrouper, pour les fins de cette communication, sous deux titres majeurs : l'information administrative et l'information documentaire, tout aussi importantes l'une que l'autre, bien que pour des raisons différentes.

L'information administrative

L'information administrative est celle par laquelle le gouvernement fait connaître aux citoyens ses politiques, ses décisions légis-

latives ou réglementaires, et ses services. Elle prendra parfois la forme publicitaire surtout lorsqu'il s'agit d'une nouvelle loi, d'une nouvelle ordonnance concernant les taux minima de salaires, de nouvelles normes de sécurité ou autres.

Elle constitue en somme une partie de l'appareil administratif normal de l'État.

Sur ce premier type d'information on peut déjà formuler quelques remarques.

Elle est bien entendu nécessaire étant donné le caractère impératif des mesures qu'elle a à transmettre au public.

Mais il n'est peut-être pas complètement inutile de souligner le soin que doit apporter le législateur à la rédaction des textes de loi et des règlements qu'il promulgue non seulement dans le but d'en faciliter la compréhension à ses commettants mais également afin d'éviter dans la mesure du possible les difficultés d'interprétation qui sont susceptibles de donner lieu à de trop fréquents recours aux tribunaux pour de simples questions de définition, de vocabulaire ou de discontinuité de langage.

L'équité elle-même doit donc lui inspirer ce souci afin que soit écarté tout risque de confusion sur la portée réelle de cette législation.

De plus, il ne suffit pas que l'État fasse connaître ses décisions, mais encore faut-il qu'il expose et explique de façon claire et précise l'ensemble de ses politiques qui soustendent le cadre juridique à l'intérieur duquel les parties auront à évoluer. Car c'est bien davantage au niveau des politiques qu'au niveau des textes légaux qu'on retrouvera les intentions réelles de l'État.

Il en va de même pour les services qu'il met à la disposition du public, lequel doit être informé de ses droits à cet égard, de la façon dont il peut bénéficier de ces services et de leur modalité de fonctionnement.

Pour terminer ces quelques trop brèves remarques sur l'information administrative, soulignons le caractère d'objectivité qu'elle doit avoir.

Si les initiatives prises par le gouvernement en matière législative ou réglementaire s'avèrent heureuses et constituent une contribution positive au développement économique et social, et que dès lors il en résulte par le fait même un accroissement du capital politique pour le parti au pouvoir à ce moment, ce n'est que légitime et nul ne songera à s'en scandaliser. Mais il n'appartient pas aux organismes responsables de l'information administrative comme telle de convaincre le public que les initiatives prises par le gouvernement sont acceptables ni de tenter d'en attribuer le crédit au parti au pouvoir. C'est aux partis politiques eux-mêmes qu'appartient ce rôle de conviction et de persuasion.

Toutefois, même si l'État assure une diffusion objective et complète de l'information administrative, son rôle ne s'arrête pas là car il est également le dépositaire d'une quantité considérable de renseignements d'une autre nature et que le public a également le droit de connaître. C'est ce que nous avons appelé l'information documentaire.

L'information documentaire

Celle-ci est constituée de deux genres de documents: d'abord, ceux qui contiennent des données de caractère factuel, par exemple des données, sur le niveau des salaires, le niveau d'emploi, les prix à la consommation, le nombre et la fréquence des grèves, le nombre de jours/homme perdus en grèves dans une période donnée, le nombre de travailleurs couverts par des conventions collectives pour ne mentionner que ceux-là. Il s'agit donc de données qui se présentent sous forme statistique la plupart du temps.

On peut également considérer comme faisant partie de l'information documentaire factuelle l'ensemble des conventions collectives conclues dans un État donné, les décisions des tribunaux d'arbitrage, les décisions des commissions administratives à caractère quasi-judiciaire, les rapports que doivent déposer obligatoirement en vertu de la loi certains organismes émanant directement de l'État tels que les comités paritaires ou les commissions d'apprentissage.

L'information documentaire comprend également une autre série de documents que nous appellerons analytiques: ce sont les rapports des commissions d'enquête, des comités d'études, les recommandations formulées par les organismes institutionnalisés de consultation, les rapports de recherche réalisés par les fonctionnaires des ministères.

Nous retrouvons donc dans cette collection les études entreprises par le gouvernement ou par des organismes mandatés par lui: ces études lui ont servi, ou lui serviront, d'éclairage dans l'élaboration de ses politiques, dans la préparation de la législation, et dans l'organisation ou la modification des services qu'il veut rendre à la population.

Elles peuvent être simplement le reflet de la réalité ou d'une situation au sujet de laquelle le gouvernement entend prendre action, elles peuvent être constituées d'une analyse prospective des conséquences possibles de certaines mesures envisagées par l'État, elles peuvent être aussi des rétrospectives et avoir pour objet de présenter le bilan des effets positifs et négatifs de certaines mesures gouvernementales en application depuis un certain temps. Il peut s'agir également d'études en profondeur d'un phénomène économique et social dont le but ultime est la formulation de recommandations précises en vue d'une action gouvernementale d'importance dans un secteur donné d'activité.

Bien que la distinction proposée entre données statistiques et rapports de recherche ne se veuille pas une distinction nette et qu'il

y ait interdépendance entre ces deux aspects de l'information documentaire, nous traiterons de l'un et de l'autre successivement car il nous semble que chacun de ces types de documents apporte malgré tout une contribution propre au fonctionnement de l'appareil gouvernemental d'une part et de l'ensemble du système de relations industrielles d'autre part.

La documentation factuelle

Quant aux données statistiques et factuelles, nous avons déjà rappelé qu'elles sont nécessaires à l'État pour sa propre orientation en raison de son rôle prépondérant de gardien de l'économie et de responsable de l'intérêt général.

Mais il importe de souligner que ces données sont également essentielles aux autres agents de l'activité économique et sociale, car leur propre orientation et les décisions qu'ils ont à prendre sont conditionnées par l'ensemble des facteurs économiques et sociaux dont les données statistiques sont dans une certaine mesure le reflet.

Si ces données peuvent être utiles aux parties lors des négociations collectives par exemple, nous croyons qu'en certains cas, notamment en cas de conflits en cours de conciliation, ces données peuvent jouer un rôle stratégique, sinon déterminant, à la condition toutefois qu'elles soient suffisamment abondantes et de date récente et que ni leur validité ni leur sûreté ne puissent être mises en doute raisonnablement.

Pour que ces données puissent remplir leur rôle, il appartient à l'État d'assurer dans la mesure où il peut raisonnablement le faire la diffusion des données considérées comme les plus essentielles. Quant aux autres données factuelles et statistiques qu'il possède et qu'il ne peut publier à cause d'un coût qui pourrait devenir prohibitif, il doit tout au moins en faire connaître l'existence et les maintenir dans des conditions d'accessibilité publique.

Ce type d'information revêt une importance telle pour le bon fonctionnement du système que le regretté juge Rand en faisait l'objet spécifique d'une de ses recommandations dans le rapport qu'il déposait en août dernier auprès du gouvernement ontarien [1]. De même, l'Équipe spécialisée en relations du travail, présidée par M. H.D. Woods, revenait sur le sujet avec plus d'insistance encore, dans le rapport qu'elle présentait au premier ministre du Canada à la fin de l'année 1968 [2].

La documentation analytique

Bien qu'elle soit beaucoup moins connue du public, et même des organisations patronales et syndicales, la documentation que nous avons appelée analytique que possèdent les gouvernements a une vocation particulière et son importance ne saurait être négligée.

Cette documentation composée de rapports de recherche, plus ou moins importants selon les cas, réalisés par des fonctionnaires ou par des organismes spécialisés, représente pour l'État une source d'information dont la valeur peut devenir quasi inestimable surtout s'il s'agit de travaux d'une grande qualité scientifique.

Ces travaux ont particulièrement pour objet d'éclairer le gouvernement sur la réalité et sur les incidences des mesures qu'il envisage. Aussi peuvent-ils devenir des documents recherchés par ceux qui ont pour fonction d'éveiller l'opinion publique aux problèmes auxquels notre système de relations du travail est parfois confronté.

Si ces documents servent à éclairer les détenteurs du pouvoir politique dans les orientations qu'ils ont à prendre, aussi devraient-ils

---

1 *Report of the Royal Commission Inquiry into Labour Disputes*, The Honourable Ivan C. Rand, C.C., Commissioner, Queen's Printer, Toronto, 1968, p. 102.

2 *Les relations du travail au Canada*, Rapport de l'Equipe spécialisée en relations du travail, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969, no. CP 32-6/1969F, pp. 224-225.

pouvoir servir à l'opinion publique en général, de même qu'aux associations patronales et syndicales, afin qu'elles puissent mieux comprendre les contextes dans lesquels elles évoluent de même que les fondements des politiques gouvernementales et les raisons profondes qui justifient l'État de modifier ses lois ou ses services.

C'est à cette condition que dans une société démocratique les premiers intéressés peuvent non seulement juger et apprécier en toute connaissance de cause l'action de l'État mais également apporter une contribution positive à cette action grâce à la participation consultative institutionnalisée ou non.

Est-ce donc à dire qu'en matière d'information aussi bien administrative que documentaire, l'État se doit de rendre accessibles au public tous les renseignements qu'il possède et que tous ces renseignements doivent recevoir une égale diffusion? Et ce, pour des raisons tant d'ordre utilitaire que d'ordre démocratique.

Ce serait évidemment trop simple de répondre par l'affirmative sans se donner la peine d'apporter quelques nuances. Car pour tout importante qu'elle soit, et peut-être justement à cause de son importance sur le plan stratégique, l'information gouvernementale en relations industrielles n'échappe pas à certaines difficultés, ou tout au moins à certains risques, qu'il convient de souligner.

Les difficultés de l'information gouvernementale

Le problème serait assez facilement résolu, dans une certaine mesure tout au moins, s'il était possible d'établir des règles fixes ou des critères précis auxquels l'État pourrait s'en remettre en cette matière afin de déterminer la conduite à tenir.

En l'absence de tels critères, il ne reste, semble-t-il, qu'un seul principe d'ordre général qui doive marquer l'attitude de l'État: c'est une volonté bien arrêtée d'informer le plus objectivement et le plus

complètement possible les autres participants du système de relations industrielles et le public en général; c'est une volonté de leur communiquer tous les renseignements susceptibles de faciliter la compréhension de ses politiques, de ses lois et règlements, l'utilisation de ses services, la solution des conflits du travail et faciliter également le fonctionnement d'une réelle démocratie de participation.

Mais cette volonté d'informer que doit avoir l'État lui laisse quand même une grande liberté quant à la façon dont il l'exercera.

Sur le plan de ce que nous avons appelé l'éthique gouvernementale en matière d'information, l'exercice de cette liberté comporte un certain nombre de risques ou de tentations. Nous n'avons ni l'intention ni la prétention de tous les énumérer ici mais nous voulons nous arrêter à quelques-uns de ceux qui nous apparaissent parmi les plus grands.

Nous avons établi plus tôt une distinction entre l'information politique partisane dont le but est de convaincre et l'information gouvernementale proprement dite dont le but est de renseigner. Si l'on entend que cette distinction se retrouve dans la réalité, une condition primordiale s'impose à savoir que ces informations doivent être diffusées par des organismes distincts et que même là, ce ne soit pas les mêmes personnes qui agissent dans les deux organismes. En effet, une chose est l'information qui émane des hommes politiques comme tels, autre chose est l'information qui émane de l'appareil administratif de l'État.

À défaut de cette distinction, il y a risque de confusion dans l'opinion publique entre ce qui est propagande et ce qui est information objective.

Il va sans dire que s'il doit y avoir distinction au niveau des organismes responsables de la diffusion de ces deux types d'information, cette distinction doit se retrouver au niveau des moyens de diffusion. Car l'utilisation des publications proprement gouvernemen-

tales à des fins politiques ne contribuerait qu'à augmenter cette confusion et à discréditer une information documentaire de bonne qualité et à faire perdre confiance à l'opinion publique dans la valeur intrinsèque que ces publications peuvent continuer d'avoir objectivement.

De plus, l'abus du caractère de confidentialité est également un risque important. Il convient de noter ici que la confidentialité ne constitue pas une notion univoque. Il existe différents niveaux de confidentialité entre divers documents de même que l'intérêt général peut exiger que certains documents demeurent confidentiels pendant un certain temps, après quoi ils peuvent être rendus publics. Encore là, il n'existe pas de règles strictes sauf pour ce qui est de certains renseignements concernant les personnes ou les entreprises à titre individuel. D'ailleurs, à cet égard, il existe une loi qui a pour objet d'assurer le respect du droit des personnes et des entreprises en ces matières.

Quant au reste, la règle demeure celle de l'éthique et de la volonté d'informer.

Et sur ce point, nous avons certaines raisons de croire que la tentation est plus grande de pécher par défaut que par excès d'information.

C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion d'un colloque tenu à Montréal en janvier dernier sous l'égide de l'Institut canadien d'éducation des adultes et portant sur l'Information au gouvernement fédéral, la majorité des participants mentionnaient ce qu'ils ont appelé « l'usage abusif du sceau « confidentiel » apposé sur une foule de documents » [3]. Sans doute les participants à ce colloque n'étaient-ils pas suffisamment nombreux pour qu'on puisse les considérer comme représentatifs de l'ensemble de la population, mais il demeure qu'il y avait entre eux une unanimité quasi parfaite sur ce point.

---

[3] *L'information au gouvernement fédéral*, I.C.E.A., 506 est, rue Ste-Catherine, Montréal, janvier 1969, pp. 4, 10 et 20.

Si ce colloque s'intéressait particulièrement au gouvernement fédéral, nous n'avons pas de raisons sérieuses de croire que la situation soit bien différente à d'autres niveaux de gouvernement ainsi qu'en témoignait l'abbé Gérard Dion devant les membres de la Société royale du Canada à Calgary en juin dernier. Voulant montrer les difficultés rencontrées dans la coopération au niveau de la recherche, le conférencier illustra par l'exemple suivant combien cette coopération est parfois parcimonieuse:

> « Tous les chercheurs en ont fait l'expérience. Cela n'est pas vrai seulement pour les employeurs et les syndicats. Nous pourrions, ici, multiplier les illustrations les plus triviales. En voici une où des documents publics qui ont circulé partout en viennent à revêtir un caractère confidentiel. Un chercheur était à faire une étude sur l'évolution des positions syndicales et voulait consulter les mémoires présentés au gouvernement du Québec. Ces mémoires, on le sait, reçoivent une grande publicité lors de leur présentation: ils sont imprimés, diffusés et même les journaux y font échos. Comme les archives des centrales syndicales sont assez mal organisées, le moyen le plus simple et le plus rapide de pouvoir en prendre connaissance était de s'adresser au ministère du Travail du Québec. Ils s'y trouvaient. Mais ils étaient inaccessibles, parce que, en vertu d'une règle administrative, tout document classé devient automatiquement un document confidentiel » [4].

C'est peut-être là un cas d'exception mais il manifeste assez bien que le problème de l'abus de la confidentialité n'est pas nécessairement un faux problème.

Également qu'advient-il de tous les travaux, de toutes les études, de tous les rapports réalisés par les comités d'études, les services de recherches, les organismes de la consultation institutionnalisée?

---

[4] Gérard Dion, « La recherche en relations industrielles dans les universités du Québec », *La recherche au Canada français*, textes présentés par Louis Beaudouin, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal 1968, pp. 81-82.

Un certain nombre sont publiés ou rendus accessibles à ceux qui ont pour fonction d'informer le public. Mais le sont-ils tous ou mieux encore, devraient-ils l'être tous?

Encore là, il n'y a pas de réponse bien tranchée à cette question, car c'est toujours à l'État qu'il appartient de déterminer s'il va de l'intérêt général de publier tel ou tel rapport, s'il est opportun de le publier à tel moment plutôt qu'à tel autre; et en tout cela il doit tenir compte du respect qu'il doit à ceux qui lui ont fourni les renseignements, il doit tenir compte aussi du contenu de ces rapports afin de ne pas dévoiler de renseignements qui sont réellement de nature confidentielle.

Mais force nous est de signaler que la tentation peut être bien grande de rendre ce genre d'information « accessible dans la mesure où elle est un apport immédiat au capital politique »[5] ainsi que le faisaient remarquer les participants au colloque de l'I.C.E.A. mentionné précédemment.

Enfin l'État-gouvernement peut-il refuser de diffuser une information documentaire à caractère général et d'intérêt public dans le but de la réserver, pour des fins stratégiques ou autres, à l'État-employeur, notamment en période de négociations?

À cette question, croyons-nous, il faut répondre non. Car cela permettrait à l'État-employeur de profiter de la supériorité de moyens dont dispose l'État-gouvernement et cela aurait également pour effet de priver les autres acteurs du système d'une information à laquelle ils ont droit.

Jusqu'ici nous avons traité pour ainsi dire de l'initiative gouvernementale dans la diffusion des renseignements qu'il possède.

Au surplus qu'en est-il du citoyen ou de la collectivité qui veut obtenir certains renseignements de la part du gouvernement? Une

---

[5] I.C.E.A., *op. cit.*, p. 3.

remarque s'impose à cet égard. Il n'est pas nécessaire d'avoir tenté bien souvent l'expérience pour se rendre compte combien il est souvent difficile d'atteindre par téléphone ou autrement la personne capable de vous donner les renseignements dont vous avez besoin, à moins d'être très familier avec nos services gouvernementaux ou de connaître personnellement les gens en place.

Comme tous les fonctionnaires ne sont pas nécessairement en mesure de répondre à n'importe quelle demande de renseignements, il devrait exister un service central de renseignements bien informé capable d'acheminer les gens directement aux sources de l'information qu'elles désirent.

Quant aux fonctionnaires, ils devraient avoir des directives précises quant à ce qui est confidentiel et quant à ce qui ne l'est pas afin d'éviter que dans le doute où ils pourraient se trouver en l'absence de telles directives, ils ne cherchent trop facilement à se réfugier derrière le sceau de la confidentialité.

Il reste bien sûr beaucoup d'autres problèmes qu'il serait intéressant de soulever mais nous voulons nous en tenir à ceux-là qui figurent parmi les plus importants.

Il y a toutefois un secteur qui joue un rôle particulier dans l'information et auquel nous voulons consacrer la dernière partie de cet exposé et c'est celui de la recherche.

La recherche et l'information

En effet, si le public est en droit d'exiger une information généreuse, objective et complète, il faut bien comprendre que le gouvernement doit être en mesure de la recueillir avant de la diffuser.

Si une partie de cette information lui vient de façon automatique en vertu des dispositions de certaines lois, il faut bien se rendre

compte que cela ne constitue qu'une infime partie de l'information dont il a été question depuis le début de cet exposé et qu'au surplus cette information déposée à l'état brut dans les services gouvernementaux a besoin d'être traitée et analysée pour devenir utile.

Et c'est là que prennent leur place les services gouvernementaux de recherche en relations industrielles dont la fonction ne consistera pas uniquement à analyser l'information que le gouvernement reçoit obligatoirement mais bien davantage à recueillir des données dans des champs encore inexplorés.

Pour atteindre cette fin, il leur faut la collaboration de tous: le public en général, les travailleurs, les entreprises, les corps intermédiaires. Sans cette collaboration, il devient illusoire d'entreprendre des recherches, l'État se voit privé des renseignements dont il a besoin pour élaborer ses politiques, renseignements dont la diffusion après analyse et interprétation rendrait service à ceux qui les réclament.

Mais cette collaboration de la part du public et des corps intermédiaires ne sera largement accordée que si certaines conditions sont remplies.

La première, c'est l'existence d'un climat de confiance mutuelle entre l'État d'une part et les collaborateurs extérieurs d'autre part.

Cette confiance ne peut exister que si les informateurs ont des raisons de croire que les renseignements fournis ne serviront pas à des fins politiques partisanes et si le respect de la confidentialité à laquelle ils ont droit en certaines matières leur est assuré sans défaillance.

De plus, la collaboration des informateurs sera accordée dans la mesure où ces derniers seront convaincus de l'utilité de l'information demandée. Ils ont droit de savoir à quoi servira cette information.

Cette collaboration sera d'autant plus difficile à obtenir que les informateurs auront le sentiment de fournir des efforts inutiles à remplir des questionnaires qui serviront à la rédaction de rapports de recherche dont ils n'entendront plus jamais parler.

La collaboration des informateurs sera également diminuée s'il y a abus de la part du gouvernement dans la quantité de renseignements exigés. Il faut comprendre que les entreprises, les syndicats, les citoyens ont autre chose à faire que de passer la plus grande partie de leur temps à remplir de longs questionnaires. Cette difficulté, au cas où elle pourrait se présenter éventuellement, peut être palliée par une coordination des divers programmes de recherche de l'État.

Mais qu'il nous soit permis d'insister: malgré les difficultés qu'elle pose, cette collaboration est de toute première nécessité.

Le domaine des relations industrielles est tellement vaste et si complexe, il évolue avec une telle rapidité que les besoins de connaissances scientifiques sur le sujet sont loin d'être satisfaits, et malgré les nombreux travaux déjà réalisés dans les ministères, dans les universités, dans les instituts de recherche spécialisée en relations industrielles, nous devons admettre que nous connaissons un retard considérable par rapport à d'autres champs de recherche.

Déjà une certaine collaboration existe entre les universités et les gouvernements en vue de la réalisation de certains projets de recherche. Mais cela n'est pas suffisant. Souvent cette collaboration ne s'exerce qu'au niveau des individus et pour des projets très limités.

Il est temps que les pouvoirs publics intensifient cette collaboration, donnent aux chercheurs l'accès le plus large possible à la documentation qu'ils possèdent, contribuent financièrement à la création de centres de recherche en relations industrielles dans les universités de même qu'à la diffusion des travaux réalisés par les professeurs et les chercheurs qui y travaillent déjà.

Car si les services de recherche gouvernementaux sont orientés d'abord vers la recherche appliquée, ce qui est tout à fait normal, la recherche fondamentale demeure le domaine privilégié des institutions universitaires et il est indispensable qu'elles puissent se donner les moyens de l'effectuer. Cela fait partie de sa vocation propre au même titre que l'enseignement.

Ces recherches fondamentales sont une contribution indispensable à la compréhension des phénomènes que nous vivons et les universités laissées à elles-mêmes ne peuvent s'en acquitter seules.

Et les prochaines recherches à entreprendre conjointement ne pourraient-elles pas être celles qui permettraient de définir mieux que nous avons pu le faire ici les éléments essentiels d'une politique de l'information gouvernementale en relations industrielles?

Conclusion

L'information gouvernementale est indispensable pour que l'État puisse accomplir son rôle comme gouvernement; pour que les parties puissent agir en pleine connaissance du contexte dans lequel elles évoluent; enfin pour que le public puisse comprendre l'action gouvernementale et en juger sciemment.

L'État-gouvernement doit donc informer les parties et le public parce que souvent il est le seul capable de recueillir l'information nécessaire au bon fonctionnement du système de relations industrielles en particulier et de la société en général.

Toutefois l'accomplissement de cette tâche ne va pas sans poser quelques difficultés particulières: risque de confusion entre information et propagande, risque d'abus de confidentialité, sans oublier les problèmes que peut poser le double rôle de l'État en tant qu'employeur et en tant que gouvernement.

Malgré ces risques particuliers, il demeure que toute société démocratique par définition a besoin d'information pour que les membres participent en connaissance de cause. Le degré et la qualité de l'information sont un des critères qui permettent de distinguer entre les États à tendance dictatoriale et ceux qui favorisent la démocratie de participation.

GUY DARVEAU
Centre des dirigeants d'entreprise

Mes premières réflexions ne concernent pas l'exposé, mais plutôt « l'exposant ». À la lecture du programme du Congrès, je constate que M. Bernier occupe un poste à l'Université Laval, plus précisément au département des relations industrielles. Comme les autres conférenciers de ce Congrès ont été choisis au sein d'organismes ou d'institutions reliés directement aux sujets traités, nous nous attendions à rencontrer un représentant de l'État-gouvernement comme conférencier ou au moins comme commentateur. Les responsables de ce Congrès diront sans doute qu'ils ont sollicité en vain la participation de certains représentants de l'État-gouvernement et ces derniers affirmeront qu'ils ne se sont pas adressés aux bons endroits. Mon intention n'est pas de chercher à savoir, bien inutilement d'ailleurs, qui a tort ou qui a raison, mais plutôt de constater un fait qui est peut-être un exemple et un symptôme des difficultés de l'information gouvernementale.

Précisons tout de suite que nous endossons personnellement les idées émises par M. Bernier au cours de son exposé, qui trace de précieux jalons pouvant servir à l'élaboration d'une politique de l'information gouvernementale en relations industrielles.

Le conférencier a souligné, à juste titre, la situation particulière de l'État-gouvernement vis-à-vis de l'information. En effet, l'État possède à cet égard des droits auxquels aucun autre partenaire ne peut prétendre. Il possède aussi des moyens considérables qui lui permettent d'avoir en sa possession des renseignements qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Il en découle des devoirs correspondants

lorsqu'il s'agit d'informer la collectivité. Dans l'élaboration d'une politique de l'information gouvernementale, n'y aurait-il pas lieu de préciser concrètement ces droits et ces devoirs?

Un autre point souligné par le conférencier se rapporte à l'objectivité. À cause de son rôle spécifique, c'est-à-dire de responsable de l'intérêt général et de gardien de l'économie, l'État-gouvernement devrait tendre vers une plus grande objectivité que quiconque et on n'insistera jamais trop sur ce point. Cependant, c'est lorsque l'information gouvernementale est utilisée à des fins politiques que le système est biaisé, avec toutes les conséquences qui en découlent. Encore faut-il tenir compte, dans notre évaluation, de la perception des autres, c'est-à-dire des intermédiaires par lesquels l'État informe et des divers publics auxquels il s'adresse. Telle information peut paraître de nature objective pour certains et carrément partisane pour d'autres.

Un autre point apparaît capital: c'est celui de la justification du bien-fondé des décisions, particulièrement en ce qui concerne l'information administrative. Ex: salaire minimum, semaines de vacances, congés, règlements spéciaux, etc . . . Que de discussions inutiles et d'interprétations douteuses pourraient être évitées en prenant certaines précautions en ce domaine de plus en plus important de l'information.

Sur le plan fonctionnel, l'on risque d'oublier une certaine dimension lorsqu'on parle de l'État-employeur et de l'État-gouvernement. C'est celle de l'État-entreprise, c'est-à-dire l'État vu comme une entité, une organisation structurée, possédant une certaine philosophie administrative, des objectifs plus ou moins définis, des structures et des systèmes internes de gestion, des ressources humaines matérielles et financières, des styles particuliers d'administration, etc. Ces facteurs ont, à notre avis, une influence indirecte, et parfois directe, sur le traitement de l'information qui parvient à l'État d'une part et qu'il transmet d'autre part.

Qu'on songe, par exemple, à la somme fantastique de documents et de renseignements qui doivent être manipulés quotidiennement par l'État et au fonctionnement complexe des systèmes internes d'information! Les fonctionnaires eux-mêmes sont-ils pleinement et adéqua-

tement informés? Est-il possible de renseigner le public sur la nature d'un service offert quand les objectifs d'un tel service sont peu ou pas définis? Comment justifier des décisions qui sont prises à la suite de pressions ou encore sous le coup de l'émotion? Existe-t-il des blocages de l'information et des gaspillages de ressources qui seraient dus à un manque de coordination aux niveaux inter-départementaux, inter-ministériels et inter-gouvernementaux? Les attitudes engendrées par les structures opérationnelles et les styles d'administration sont-elles de nature à faciliter une plus grande information? L'abus du « personnel et confidentiel », s'il existe réellement, n'est-il pas une conséquence ou un résultat relevant de l'organisation interne? On pourrait, comme pour toute entreprise d'ailleurs, multiplier ces interrogations. Elles illustrent, à mon sens, la relation qui existe entre le rôle de l'État-gouvernement dans l'information et son organisation interne.

M. Bernier définit très bien ce rôle et, à la suite de son exposé, on est alors porté à se poser la question suivante: Quel décalage existe-t-il entre le rôle de l'État-gouvernement en matière d'information, tel que tracé par le conférencier, et la situation actuelle? Chacun d'entre nous possède probablement des éléments de réponse et entretient des jugements de valeur en ce domaine. Souhaitons, avec M. Bernier, que le groupe de travail présidé par M. d'Iberville Fortier nous fournisse prochainement des données plus précises.

Toutefois, au colloque de l'Institut canadien d'éducation des adultes en janvier dernier, colloque portant sur l'information au gouvernement fédéral, les participants ont formulé un certain nombre de réflexions ayant trait au contenu, aux mécanismes de diffusion et à la présentation même de l'information. Nous en rappellerons quelques-unes, même s'il ne s'agit pas d'une étude scientifique menant à une description complète de la situation. On déplorait, entre autres choses, l'inaccessibilité à certaines informations pourtant essentielles et pas du tout confidentielles, les problèmes multiples posés par l'obtention de l'information disponible, les difficultés de compréhension et d'interprétation de l'information transmise, son caractère trop souvent politique et d'une présentation plus soignée, paraît-il, que lorsqu'il s'agit d'information gouvernementale, de l'abus du « personnel et confidentiel », des retards dans la disponibilité de l'informa-

tion, etc . . . Sur ces derniers points, on nous permettra d'évoquer ici un exemple personnel.

J'assistais récemment à un colloque, au cours duquel étaient transmis les résultats des recherches d'un comité d'étude de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Commission Laurendeau-Dunton. À la fin de l'exposé, un journaliste présent me disait qu'il s'agissait là de renseignements inédits, tandis que quelques participants déclaraient qu'ils avaient obtenu cette information depuis longtemps et qu'un membre de l'auditoire voyait ces données comme déjà inutiles dans la situation présente qui avait, selon lui, changé considérablement depuis deux ou trois ans.

Une information objective, complète, disponible et précise est de nature à entraîner une meilleure compréhension entre les participants au système de relations industrielles. Il serait trop facile de se lancer dans une série d'accusations conduisant automatiquement à des résistances en mettant en branle des mécanismes de défense bien connus. Mieux vaut se mettre à l'oeuvre et faire un examen sérieux de la situation. Le mérite de M. Bernier est de nous avoir fourni un cadre de références extrêmement utile et c'est beaucoup.

LOUIS-MARIE TREMBLAY
Département des relations industrielles,
Université de Montréal.

M. Bernier a présenté une communication d'une très bonne facture académique qui n'appelle que très peu de critiques. C'est pourquoi, mon commentaire visera surtout à poursuivre le travail de M. Bernier, en insistant sur certains points et en illustrant d'autres.

L'on n'insistera jamais trop sur l'importance de l'information du public dans le domaine des relations du travail. Dans cette optique nous développerons deux idées: la première concerne l'influence croissante de l'État en matière d'information, et la seconde, le rôle de plus en plus manifeste que le public actuellement peu et mal informé est appelé à jouer.

Comme l'a souligné M. Bernier, l'État commence à dépasser les anciennes attitudes de laissez-faire et d'interventionisme supplé-

tif, visant à fournir un encadrement aux parties syndicales et patronales et à minimiser le nombre de conflits de travail. Une nouvelle orientation est apparue avec les Bills 25 et 290 où l'État a désigné d'office le niveau de la négociation et les parties contractantes. D'autre part, lorsqu'il s'agit de relations du travail on ne peut dissocier l'État-gouvernement de l'État-employeur. Il demeure que l'État est directement ou indirectement le principal employeur dans notre société et qu'il constitue en conséquence un facteur d'entraînement pour le secteur privé.

Il y a donc au départ un dilemme en matière d'information, car si l'on peut sur le plan analytique facilement séparer l'État-gouvernement et l'État-employeur, il faut néanmoins ne pas perdre de vue que du point de vue de l'action, les politiques de l'État-employeur et de l'État-gouvernement sont interreliées et interdépendantes. Il existe alors un risque que l'information soit incomplète, parcimonieuse, partiale, voire même partisane; car il est possible que l'information que l'État-gouvernement pourrait ou devrait fournir, ne serve pas les intérêts de l'État-employeur. Le risque nous paraît proportionnel au degré de sensibilisation ou de non-sensibilisation de l'État aux principes et aux règles démocratiques et au degré d'omnicompétence et d'omnipuissance de l'État dans une société post-industrielle. Le dilemme est tel que l'État lui-même confond son rôle d'employeur et son rôle de gouvernement. Pour l'illustrer, pensons seulement à la politique salariale non-négociable parce qu'elle relevait de l'État-gouvernement qui à l'analyse s'est avérée une politique de négociation de l'État-employeur.

Quant au public, je ferais une distinction entre public spécialisé et grand public. Par public spécialisé, j'entends toutes les personnes immédiatement intéressées ou engagées dans l'action dans un domaine particulier. À mon point de vue, les exigences de l'information varient selon ces deux publics. Ainsi, le public spécialisé a un intérêt beaucoup plus profond et une capacité d'absorption beaucoup plus grande en matière d'information dite documentaire. Il doit donc pouvoir avoir accès à des données qui, par leur nature, sont peu susceptibles d'être l'objet d'une large diffusion.

Présentement les deux types de publics sont peu informés et surtout mal informés. À titre d'exemple, pensons seulement au Bill 25,

à la grève de la RAQ et à la négociation provinciale dans l'enseignement. Nous avons été inondés d'informations de toutes sortes par les divers media d'information. Celles-ci cependant, à mon point de vue, tenaient beaucoup plus de la propagande que de l'information. Devant l'amas de renseignements contradictoires dont on ne peut établir la valeur réelle, même le spécialiste des relations du travail est incapable de se former une opinion objective et éclairée. Quant au grand public, il ressemble aux spectateurs qui assistent à un match de tennis. Les têtes suivent les évolutions de la balle alors que les esprits s'interrogent sur celui qui va marquer le point. On pourrait multiplier les exemples tant pour l'information administrative que pour l'information analytique. J'en donnerai quelques autres un peu plus loin.

Deux principes sont à la base de l'information administrative. D'une part, il importe que la connaissance des lois, des règlements et des services soit accessible à tous les citoyens dans la mesure du possible. D'autre part, cette information doit être faite d'une façon telle que le citoyen moyen puisse comprendre sa signification réelle.

Combien de problèmes juridiques reliés à l'ambiguïté ou à l'imprécision de certains textes législatifs pourraient être réglés si les motifs, les principes, en d'autres termes, si l'esprit qui anime le législateur était bien connu? Combien de citoyens ne peuvent bénéficier des avantages que leur offre l'État, soit parce qu'ils n'en connaissent pas l'existence, soit parce qu'ils n'en saisissent pas l'esprit, soit parce qu'ils n'en comprennent pas les mécanismes? Combien de citoyens sont pénalisés par la lourdeur de la bureaucratie gouvernementale qui fait que rejoindre le fonctionnaire responsable est souvent une entreprise épique? Combien de citoyens sont victimes d'administrateurs tatillons ou qui appliquent d'une façon avaricieuse les lois et les règlements en accordant plus d'importance à l'accessoire qu'au fond, à la lettre qu'à l'esprit?

C'est pourquoi nous serions portés à aller plus loin que M. Bernier en disant que l'État doit non seulement renseigner mais aussi éduquer sans pour autant tomber dans l'information partisane. Ainsi l'éducation en matière de prévention des accidents du travail ou d'amélioration de la productivité va de pair avec l'information. De même, la formation des agents administratifs en matière d'applica-

tion des lois et des règlements ne devrait pas être dissociée de l'information.

À propos de l'information documentaire, factuelle ou analytique, M. Bernier a souligné fort à propos la maladie de la confidentialité caractéristique des bureaucraties gouvernementales. À ceci j'ajouterais les retards et les renseignements inadéquats.

Il semble difficile d'accepter que les rapports de caractère public de commissions de recherche ou d'enquête (Rapports Woods, Rioux, Bouvier) ne soient pas rendus publics dès qu'ils sont déposés, même avant que les gouvernements n'en aient terminé l'étude. L'on peut y voir au contraire un avantage pour les gouvernements car les réactions du public et des corps intermédiaires sont susceptibles de les aider dans leurs prises de décision. Il est aussi inacceptable que les recherches faites pour de telles commissions ne soient pas rendues publiques lorsqu'elles méritent d'être publiées. Nous ne pensons pas que l'État puisse se considérer propriétaire, en qualité de gouvernement, des rapports des commissions publiques qu'il a commanditées. Il me semble inacceptable enfin que l'État, au nom de la confidentialité, ne publie pas des renseignements qu'il possède (pourvu que ceux-ci ne causent pas de préjudices à des tiers) et qui pourraient servir au développement de la recherche ou à la formation d'une opinion critique éclairée de la part du public spécialisé ou du grand public.

L'information documentaire comporte un risque pour les gouvernants. Elle contribue à développer une fonction critique qui peut se retourner contre eux. C'est pourquoi peut-on comprendre, comme l'écrivait M. Jacques Rivet dans le journal *Le Devoir* du 7 mars dernier, que:

> « le gouvernement a plutôt tendance à entraver l'exercice de cette fonction critique. Ainsi, conscient de l'importance stratégique de son rôle dans la production de l'information documentaire de la société, il préfère mettre toute son énergie et son imagination au service de l'information gouvernementale et ralentir la production d'information documentaire descendante puisqu'elle joue, nous l'avons souligné, un rôle prépondérant dans la fonction critique des citoyens à l'endroit de l'information gouvernementale ».

Nous croyons cependant qu'en démocratie les avantages d'une opinion critique éclairée l'emportent sur les inconvénients. En effet, la remise en question par des groupes de chercheurs ou par un public spécialisé est un stimulant pour les gouvernants, une source d'enrichissement pour l'opinion publique et un facteur qui favorise le dialogue entre les individus, les corps intermédiaires et les autorités publiques.

Il ne sied pas de faire ici une analyse qualitative de la documentation factuelle fournie par les gouvernements. Soulignons cependant que le chercheur souhaiterait souvent que les données soient plus sophistiquées et que les aspects méthodologiques reliés aux informations de caractère statistique soient mieux exposés afin qu'une évaluation critique soit possible. Certaines catégories des renseignements mériteraient d'être modernisées, par exemple les statistiques sur les effectifs syndicaux. Puisqu'elles sont quantitativement très limitées et construites sur la base de la classification standard de 1949, classification qui a été abandonnée depuis longtemps pour la plupart des statistiques socio-économiques. En conséquence, il est impossible de mesurer scientifiquement la densité syndicale et d'établir des corrélations significatives entre l'action syndicale et les salaires ou les prix.

Poser le problème de la collecte des données, c'est poser le problème de l'orientation et de l'organisation de la recherche. C'est pourquoi au départ une distinction entre recherche fondamentale et recherche fonctionnelle s'impose. La première repose sur une orientation à long terme visant à une compréhension globale des faits et des phénomènes sociaux et économiques. La seconde suppose une approche pragmatique et à court terme.

Les Commissions de recherche ou d'enquête ainsi que les « fact finding boards » constituent certainement de bonnes structures d'investigation dans une perspective à court terme. De même le futur nouveau Conseil supérieur du travail aura un mandat d'étude. Je doute cependant sérieusement qu'il puisse s'engager dans la recherche fondamentale et même qu'il puisse être très fructueux en matière de recherche fonctionnelle, à cause de sa faible capacité d'initiative, de sa composition qui rendra très ardu le consensus entre les représentants de groupes d'intérêt opposés et orientés vers l'action et à

cause du pouvoir limité de son président. C'est pourquoi j'ai la conviction que le principal instrument de collecte des données demeurera le service de recherche au Ministère du travail et de la main-d'oeuvre et probablement dans les autres ministères aussi. Cette remarque vaut tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux.

Ce serait une erreur cependant d'orienter uniquement les services de recherche gouvernementaux vers la satisfaction des besoins administratifs et l'élaboration de la législation. C'est pourquoi M. Bernier a raison de dire que les services de recherches en relations industrielles devraient avoir comme principale fonction de recueillir des données dans des champs encore inexplorés. C'est pourquoi il est également souhaitable que les gouvernements et les universités collaborent étroitement dans le domaine de la recherche fondamentale.

Il est très difficile de proposer un modèle idéal pour la diffusion des informations. Nous ne pouvons qu'émettre certaines suggestions en nous basant sur notre expérience négative comme consommateur. Dans une première étape il semble nécessaire d'arrêter une politique de l'information du public tant « général » que « spécialisé » et d'instituer un centre de diffusion apolitique indépendant et disposant de ressources suffisantes. Dans une deuxième étape ce Centre de diffusion devrait mettre au point des modes de diffusion efficaces et adaptés aux besoins du public en général comme à ceux du public spécialisé. Il me semble aberrant que les universités, en particulier, ne reçoivent pas automatiquement les textes des lois, les copies des rapports de commissions de recherche ou d'enquête ainsi que les diverses publications gouvernementales, et que nous soyons obligés chaque fois d'écrire pour obtenir de tels documents, alors que tous les journaux en traitent abondamment. Le Centre de diffusion devrait donc établir des listes d'envoi pour le grand public et les publics spécialisés et leur faire parvenir automatiquement les documents, textes de lois, extraits des hansards selon leurs intérêts respectifs.

M. Bernier n'a pas traité dans sa communication du problème du journalisme d'État. Nous ne le ferons pas non plus mais nous aimerions cependant faire un dernier commentaire quant au rôle du

journalisme à l'égard de l'information du public en matière de relations du travail.

Même si l'État devenait un informateur du public de première qualité (ce qui prendra beaucoup de temps) les journalistes auraient encore un rôle très important à jouer quant à la transmission des informations, quant à leur digestion et à leur présentation au public, quant à l'évaluation critique de cette information et quant à la surveillance de l'État. On n'insistera donc jamais trop sur leur compétence. Il existe actuellement quelques journalistes qui font un excellent travail sur les questions de relations du travail. Il demeure néanmoins, qu'en général, les journalistes n'ont pas une préparation académique spécialisée suffisante pour saisir toutes les implications sociales, économiques ou politiques des sujets de relations du travail dont ils traitent. C'est pourquoi il est souhaitable qu'à l'avenir les journalistes spécialisés dans les relations du travail puissent acquérir une spécialisation académique en ce domaine.

En conclusion, on peut affirmer que la situation présente en matière d'information en relations industrielles est très déprimante et qu'elle ne peut être tolérée encore longtemps dans une société qui se veut démocratique et qui prétend de plus en plus faire appel à l'opinion publique comme arbitre des grandes politiques ou des grands conflits du travail. Il ne faudrait pas, d'autre part, créer un nouveau mythe en transformant l'information en panacée ou en s'imaginant qu'elle puisse servir de substitut au processus de la négociation collective. L'information gouvernementale peut contribuer à accroître le degré de rationalité dans les relations du travail, mais il ne faut pas oublier que l'État ne possède pas le monopole de la connaissance et qu'en conséquence son information ne peut remplacer celles que les parties obtiennent par leurs propres moyens.

LES MÉDIA ET L'INFORMATION DU PUBLIC

8

LA PRESSE ÉCRITE

par

VINCENT PRINCE
Le Devoir.

Depuis les débuts du syndicalisme ouvrier, les conflits industriels ont inévitablement débouché sur la place publique. Les pancartes que brandissent les grévistes veulent, entre autres choses, informer la population des causes de la mésentente. Cette information est conçue comme une arme de pression pour amener le patron à se rendre aux demandes syndicales. Si le patron ne tient pas à être montré du doigt, à passer pour un exploiteur éhonté, il acceptera de capituler. Ce recours à l'opinion populaire s'explique et se justifie encore davantage quand le différend touche au secteur public ou para-public puisque le peuple est alors directement ou indirectement concerné.

J'ai parlé des pancartes où sont généralement résumées les causes de l'accrochage. C'était, jadis, le mécanisme de communication le plus spectaculaire. Ce l'est encore aujourd'hui jusqu'à un certain point, mais il faut bien convenir que son impact n'est plus du tout le même. Les citoyens, qui voient le phénomène se répéter constamment sous leurs yeux, n'y prêtent souvent qu'une attention distraite. Les patrons, devenus beaucoup plus anonymes, ne sauraient d'ailleurs être très touchés par cette mauvaise publicité. Il faut que celle-ci trouve le moyen d'atteindre un plus vaste public.

Ce moyen, c'est la presse, la presse écrite ou parlée, c'est-à-dire les journaux, la radio et la télévision. Je ne veux pas dire qu'on ne se servait pas de ce moyen — particulièrement des journaux — autrefois, mais tout simplement que le besoin s'en fait sentir bien davantage de nos jours avec nos grandes villes où la vie est de plus en plus dépersonnalisée. Les syndicats ouvriers l'ont compris et les patrons aussi, même si l'on peut dire que ces derniers semblent s'en servir avec une méfiance plus grande.

Ceci dit, il importe de se demander ce que l'on peut attendre des mass media selon qu'on s'adresse plutôt à la presse écrite qu'à la presse parlée, ou vice-versa. J'ai été invité, quant à moi, à traiter plus spécifiquement de la presse écrite. Je dois avouer, au départ, même si j'oeuvre dans les journaux depuis un certain nombre d'années, que je n'ai jamais eu l'occasion d'analyser bien profondément le sujet et que les idées que je m'apprête à vous livrer sont, en somme, celles du plus profane des profanes. Ma seule ambition, donc, est de vous forcer à réfléchir avec moi sur les différents aspects du problème en posant quelques jalons qui pourront servir de points de repère.

Pour vous donner une idée du cheminement que j'entends suivre, je vous énumère simplement les questions auxquelles je tenterai de répondre et qui constitueront autant de subdivisions de ce travail. Ces questions sont au nombre de six. Premièrement : Quels avantages particuliers présente la presse écrite ? Deuxièmement : Quels sont les dangers ou limitations propres à ce mode de communication ? Troisièmement : Quelle conception doivent se faire les syndiqués et les patrons d'une bonne information ? Quatrièmement : Quels devraient être le rôle et le comportement d'un chroniqueur ouvrier ? Cinquièmement : les journaux présentent-ils convenablement l'information ouvrière ? Enfin, sixièmement : Les syndicats ouvriers devraient-ils avoir leur journal ou leurs journaux bien à eux ?

Avantages particuliers de la presse écrite

Le premier avantage de la presse écrite est assez évident. À la radio ou à la télévision, les nouvelles sont transmises à heure fixe. Il y a bien des gens occupés — et ils sont souvent parmi ceux dont l'opinion compte le plus — qui n'ont pas le temps de syntoniser leur appareil à ces périodes précises. Le journal, lui, est là qu'on peut lire au moment de son choix. Il a donc plus de chance de rejoindre tous ceux que l'information ouvrière peut intéresser.

De plus, le journal a cet avantage sur la radio et la télévision qu'il n'est pas soumis à de strictes exigences de minutage et qu'il peut donc, en général, donner la nouvelle de façon plus détaillée et plus complète. Le journaliste de la presse écrite, en d'autres termes, peut plus facilement, chaque fois qu'il traite d'un problème ou d'un conflit ouvrier, le situer dans son véritable contexte, en faisant, au besoin, les retours en arrière qui s'imposent. À la radio ou à la télévision, surtout lorsque l'on procède par interview, la personne interviewée n'a souvent pas le temps de finir l'explication qu'elle a commencé à donner ou d'aborder autant d'aspects de la question qu'elle le désirerait.

Il ne faut pas oublier également le vieil adage qui veut que si les paroles s'envolent, les écrits demeurent. L'auditeur ou le téléspectateur ne peut se fait répéter une information qu'il n'a pas bien comprise. Le lecteur, au contraire, peut relire, au besoin deux ou trois fois, le même paragraphe. Il peut s'arrêter à un mot dont il ne saisit pas bien le sens, il peut revenir en arrière pour se resituer dans le contexte, il peut simplement faire une pause pour réfléchir. Il détermine lui-même son rythme de lecture. Celui-ci ne lui est pas imposé par un lecteur en studio. Le lecteur de journal peut prendre le temps qu'il veut pour disséquer le texte qu'il a devant lui, le fouiller, l'analyser. En un mot, il lui est beaucoup plus facile de digérer, d'assimiler l'information écrite que l'information orale.

Enfin, avec la presse écrite l'information peut être gardée, rangée en filière. C'est un atout précieux, tant pour les syndiqués que pour les patrons et le public en général. Surtout quand les conflits s'éternisent. Grâce à cette documentation accumulée, le lecteur peut revenir en arrière, revivre un épisode qu'il aurait autrement oublié, reconstituer toutes les facettes d'un problème, suivre l'évolution des arguments déployés de part et d'autre, etc. Les découpures de journaux peuvent constituer, en quelque sorte, une mémoire de papier bien supérieure à la mémoire ordinaire.

Dangers ou limitations de la presse écrite

La presse écrite, cependant, n'a pas que des avantages. Il ne faudrait pas oublier, par exemple, qu'un texte sera toujours plus froid que la parole. Le syndicaliste ou le porte-parole patronal qui s'exprime à la radio ou à la télévision peut compter sur ses intonations ou l'expression de son visage. Si sa voix ou sa face sont sympathiques, il peut espérer faire passer assez facilement son message. On prêtera peut-être plus d'attention alors à celui qui parle qu'à ce qu'il dit. L'accent de sincérité pourra suppléer à la véracité ou à la faiblesse des propos. Il n'en va pas de même pour l'imprimé. Ici, le contact avec le public est moins personnel, moins chargé d'émotivité. Seuls comptent les faits et les arguments clairement exprimés.

De toute façon, et ceci est un corollaire de ce qui précède, le lecteur est moins facile à ébranler que l'auditeur ou le téléspectateur. Je crois que les experts s'entendent là-dessus. La raison en est d'ailleurs assez simple. Celui qui lit est moins passif que celui qui écoute ou regarde la télévision. Il est moins passif et, donc, plus critique. Il perd moins sa faculté de penser, de réagir.

Et il y a ici un autre phénomène qui joue. Une phrase, à la radio et à la télévision, peut nous choquer ou nous intriguer; par contre, on peut assez facilement l'oublier ou se dire qu'on l'a peut-être

mal comprise. Dans le journal,il est facile de la relire et, si elle est vraiment choquante ou déraisonnable, le lecteur restera choqué.

Enfin, comme je le soulignais plus haut, si les paroles s'envolent, les écrits restent. Si les contradictions peuvent passer assez inaperçues à la radio ou à la télévision, il n'en va pas de même dans la presse écrite. Il faut ici plus de rigueur et plus de suite dans les exposés ou dans l'argumentation. Il faut bien prendre garde, aussi, d'une fois à l'autre, de tenir le même langage. Les découpures de journaux peuvent devenir traîtresses. On sait que les politiciens l'apprennent parfois à leurs dépens. Le même danger existe sûrement dans le secteur ouvrier.

En résumé, la presse écrite est plus exigeante que la presse orale, du moins sous les aspects que je viens de souligner. Il importe d'en être conscients afin de s'en servir judicieusement et dans les meilleurs intérêts des causes que l'on veut défendre.

Quelle conception doivent se faire les syndiqués et les patrons d'un bonne information ?

À mon sens, et quel que soit le véhicule choisi, les porte-parole syndicaux ou patronaux devraient d'abord comprendre que si l'information doit être exploitée pour défendre leurs thèses, le public, lui, veut d'abord avoir les faits, tous les faits pertinents. Il y en a peut-être qui, inconsciemment, confondent information et propagande pure et simple.

Pour ma part, je serai franc, rien ne m'horripile plus que tout ce qui s'apparente à de l'endoctrinement. Je ne déteste pas les slogans, mais quand ceux-ci prétendent résumer toute une situation, je ne marche pas. La vérité syndicale ou patronale, surtout de nos jours, est trop complexe pour s'incarner ainsi adéquatement en quelques phrases bien frappées. Et je crois qu'on se méprend sur l'intelligence du public quand on s'imagine qu'il gobera pareilles simplifications.

D'ailleurs, et c'est le deuxième point que je voudrais souligner ici, il serait peut-être bon que les porte-parole syndicaux ou patronaux décident, au départ, qui, du public ou de leurs membres, ils veulent vraiment rejoindre par la presse. Je ne sais ce que vous en pensez mais, pour moi, ce choix devrait être assez simple. C'est le grand public qu'on devrait chercher à atteindre. On devrait trouver le moyen de communiquer autrement avec les membres du syndicat ou les actionnaires. Pour ces derniers, il s'agirait de prévoir des réunions fréquentes ou des bulletins réguliers les renseignant sur la marche des négociations.

Entre parenthèses, j'accepte assez bien qu'en période de grève les réunions ou les bulletins dont je viens de parler servent à entretenir le moral des troupes. J'accepte qu'on fasse appel à la solidarité de tous et chacun et qu'on les incite à tenir jusqu'à la victoire. C'est de bonne guerre. Mais je me demande sincèrement si l'on ne devrait pas donner, même ici, préséance à l'information sur l'endoctrinement. Il ne faut pas oublier qu'il faudra en arriver à un règlement un jour et que celui-ci pourrait bien être difficile à faire accepter des membres si on les a trop enflammés, si on leur a fait miroiter des choses vraiment déraisonnables.

Je ferme la parenthèse et je poursuis. Si on admet, comme je l'ai prétendu, que l'on doit se servir de la presse surtout pour atteindre le grand public, il me semble qu'il s'en suit qu'on devrait éviter d'abuser du ton de polémique, du ton de trop grande violence. J'ai peut-être tort et il se peut que je généralise à partir de mes propres réactions, mais j'ai nettement l'impression que le public se lasse de lire des déclarations toujours à l'emporte-pièce. Il finit par n'y plus prêter attention. À force d'entendre crier au feu, quand il n'y a pas de feu, on en vient à ne plus prendre personne au sérieux. Si les déclarations étaient généralement plus modérées, plus pondérées, le public serait naturellement plus enclin à dresser l'oreille quand on élève le ton.

Je sais que les syndiqués sont aussi chatouilleux que les journalistes. Pourtant, je me risque à me demander tout haut si les syndicats n'auraient pas avantage à adapter leur style au contexte de 1969. Ils me paraissent trop facilement prendre pour acquis qu'ils ont, au départ, la sympathie du public et qu'ils n'ont qu'à lui en mettre plein les yeux pour accroître ou faire jouer cette sympathie. C'était peut-être vrai, il y a vingt ou cinquante ans, mais ce ne l'est sûrement plus aujourd'hui.

Aujourd'hui, ce public est devenu beaucoup plus sceptique parce qu'il sait que les patrons omnipotents, injustes et inhumains ne sont plus monnaie courante. Il sait qu'il en existe encore mais la présomption ne joue plus automatiquement en faveur du syndicat. Il sait qu'il y a des syndicats plus puissants que les patrons. Il sait aussi que, de façon générale, le syndiqué qui se met en grève gagne déjà un salaire qui n'est pas dérisoire et bénéficie de certains avantages sociaux qui sont loin de l'assimiler à un esclave. Il peut même arriver qu'une partie de ce public vive dans des conditions bien moins avantageuses que celles du gréviste qui fait appel à sa compréhension.

Les déclarations à l'emporte-pièce, enfin, risquent aussi de faire sourire ce même public et, surtout, l'observateur de l'extérieur qui les compareront avec celles qui seront faites après le règlement du conflit. On n'a parfois gagné que quelques sous de plus ou on a à peu près concédé tout ce que demandaient les employés et, pourtant, on dirait que tout est soudain changé, que le patron ou le syndicat, parfaitement déraisonnables ou inhumains hier encore, est devenu tout à coup complètement transformé. Un peu plus de sobriété aiderait sûrement le public à prendre plus au sérieux tout ce processus des relations patronales-ouvrières. Je sais que certains syndiqués prétendent se ficher de l'opinion publique, qu'ils feignent de prétendre qu'une cause peut être d'autant plus juste qu'elle est impopulaire, mais ce n'est pas à eux que je m'adresse.

Je voudrais, cependant, être bien compris. Je ne préconise pas de petites guerres en dentelles, je ne m'oppose pas à ce qu'on dise ce qui doit être dit, même lorsque les vérités en question peuvent être dures à entendre. Je ne prétends pas non plus que la crainte d'une réaction populaire hostile doive paralyser toute action. Ce que je ne prise pas, tout simplement, c'est un « recto tono » qui donne trop régulièrement dans l'inflation verbale, un « recto tono » qui finit par sonner faux et par tomber sur les nerfs.

Rôle et comportement d'un chroniqueur syndical ?

Mais l'information patronale ou syndicale débouche normalement dans un journal par l'intermédiaire d'un chroniqueur syndical ou d'un journaliste remplissant provisoirement ce rôle. Et cela m'amène tout naturellement à me poser la question : Quels devraient être le rôle et le comportement d'un chroniqueur ouvrier ?

À mon sens, le chroniqueur syndical devrait d'abord témoigner de la plus stricte neutralité envers les deux camps, syndical et patronal, en accordant à peu près égale importance à leurs communiqués, déclarations ou conférences de presse. Quand une seule des deux parties lui fait tenir son point de vue, il ne devrait rien négliger pour contacter l'autre et lui offrir l'occasion de présenter également sa version.

On dira peut-être que tout cela va de soi. En réalité, les choses ne sont pas si simples qu'elles peuvent le paraître. Je n'ai jamais été chroniqueur syndical moi-même mais il m'est arrivé, à l'occasion, d'avoir à rédiger des nouvelles de ce genre en l'absence du journaliste attitré. Cette très mince expérience m'a appris que s'il est relativement facile d'aborder les porte-paroles syndicaux, il peut être extrêmement difficile de répérer quelqu'un qui soit prêt à parler au nom du patron ou de l'entreprise. Si vous appelez à la compagnie, le président fait dire qu'il est en réunion ou trop occupé pour parler

à un journaliste. Ou, si vous rejoignez le président, celui-ci vous dira qu'il faudrait parler au directeur général et que celui-ci, par hasard, ne sera pas au bureau avant quelques jours. On vous promène de Caïphe à Pilate jusqu'à ce que vous perdiez patience et cessiez de les harceler.

Je me suis fait dire parfois, par ailleurs, en causant avec des employeurs ou représentants d'employeurs, que cette hésitation patronale à s'ouvrir aux journalistes était due à ce qu'ils considéraient comme un traitement injuste fait souvent à leurs déclarations ou communiqués. Quand on triture vos propos, qu'on les publie en page de décès ou qu'on en choisit simplement quelques-uns pour les ajouter ou les intégrer au communiqué syndical, m'ont dit certains d'entre eux, on n'a pas beaucoup le goût de récidiver. Est-ce vrai, est-ce faux ? Je n'ai pas suffisamment analysé la situation pour pouvoir répondre à cette question. Je ne puis, tout au plus, que livrer une impression basée sur quelques observations faites au hasard, et cette impression est que ces prétentions patronales peuvent sûrement, au moins à l'occasion, n'être pas dénuées d'une certaine vraisemblance.

Il n'est pas question ici d'accâbler aucun de mes confrères, mais j'ai pu observer, depuis quelques années, que le patron refuse rarement de s'expliquer à un éditorialiste quand celui-ci s'identifie comme tel. Pourquoi aurait-il moins peur de s'ouvrir à un éditorialiste ? Celui-ci est pourtant un journaliste lui aussi. Le fait est au moins un peu troublant. En tout cas, même si ça fait l'affaire de mon journal qui en a un extrême besoin, il me déplaît toujours de voir qu'un patron — ça arrive parfois aussi, quoique moins souvent, aux syndicats — soit obligé de payer une annonce pour faire passer son message. On conçoit que pareille initiative soit parfois nécessaire, pour une raison ou une autre, mais quand la chose devient trop fréquente, il me paraît y avoir lieu de s'inquiéter.

D'autre part, certains ont prétendu que le chroniqueur syndical ne devrait pas être un syndiqué lui-même. Idéalement, on aurait peut-être là une garantie additionnelle d'objectivité, non seulement à l'endroit de la partie patronale mais à l'endroit aussi de la centrale syndicale à laquelle il n'appartient pas. Car il ne faut pas oublier que si les conflits opposent généralement un syndicat à un employeur, ils opposent aussi parfois une centrale syndicale à une autre centrale syndicale. Je dois avouer que j'ai déjà moi-même, dans mon for intérieur, souhaité qu'il en fut ainsi. Je me disais qu'il n'est pas suffisant qu'un chroniqueur syndical soit impartial, mais qu'il doit préserver, de surcroît, toutes les apparences de l'objectivité.

Théoriquement, ce raisonnement est probablement valable. En pratique, cette non-syndicalisation ne me paraît pas s'imposer de façon absolue. Autrement, il faudrait demander au chroniqueur politique de n'avoir aucune opinion ou préférence politique, au chroniqueur religieux d'être absolument neutre vis-à-vis les manifestations de foi, etc. Je crois qu'il ne faut pas pousser ce genre de puritanisme trop loin.

Par ailleurs, cette objectivité dont je parle ne doit pas amener le chroniqueur syndical à se contenter de l'information officielle ou des communiqués qu'on lui transmet. Ce dernier doit même s'efforcer, au contraire, d'aller au-delà de cette information officielle. Il doit rechercher les faits qu'on lui tait et qui peuvent aider à éclairer le débat. Pour cela, il peut interroger les parties, analyser les documents que celles-ci lui remettent, procéder à des comparaisons avec ce qui se passe dans des domaines connexes, etc. Lorsqu'il y a des affirmations contradictoires, de part et d'autre, sur un même point, il doit rechercher et exposer les explications réelles de ces divergences.

En somme, le chroniqueur syndical devrait servir de canal intelligent entre les antagonistes et le public. Certains parviennent ainsi, assez souvent, à aller au-delà de l'information officielle, mais la plupart sont généralement débordés et n'ont guère le temps de

procéder à de telles analyses. Il arrive aussi que lorsqu'il y a analyse celle-ci soit plus souvent basée sur la documentation syndicale que sur la documentation patronale.

Faudrait-il, d'autre part, que le chroniqueur syndical dépasse même ce stade de l'analyse pour atteindre à celui du commentaire ou de la prise de position ferme en faveur de l'une ou de l'autre des parties en cause ? À l'appui de cette proposition, on pourrait prétendre que le chroniqueur syndical, en raison de sa spécialisation, serait le porte-parole tout désigné de son journal pour orienter l'opinion populaire dans ce secteur. Pourtant, à mon avis, il est préférable qu'on ne lui confie point de telles tâches. La raison en est que les fonctions de reporter et de commentateur ou éditorialiste se concilient assez mal. Si le chroniqueur syndical commentait, du moins régulièrement, les conflits du travail, il risquerait, me semble-t-il, d'antagoniser l'une ou l'autre des parties et, ainsi, de s'aliéner d'importantes sources de renseignements. Or, en tant que chroniqueur, il a besoin de ces sources puisqu'il est, avant tout, un informateur. Mieux vaut, donc, ne pas mêler les genres.

Les journaux et l'information ouvrière

Mais cela suffit pour le chroniqueur syndical. Passons plutôt maintenant aux journaux eux-mêmes et demandons-nous s'ils présentent convenablement l'information ouvrière. On peut difficilement éviter de se poser cette question puisque, si l'information est d'une importance primordiale dans le secteur des relations ouvrières, il n'est pas secondaire qu'elle soit bien ou mal transmise au public.

Je n'ai malheureusement pas fait d'études statistiques ou sociologiques sur le sujet et tout ce que je puis dire là-dessus tient plutôt d'une impression globale que de faits minutieusement contrôlés. Mais, comme cette impression est tout de même nourrie par la lecture assez régulière des quotidiens et la fréquentation des journalistes qui

oeuvrent dans ce secteur particulier, je me risque à vous la communiquer. Pour moi, en deux mots, l'importance relative donnée par les journaux à l'information ouvrière me paraît, de façon générale, fort raisonnable. Et quand je dis « fort raisonnable », je me réfère non seulement à la quantité des nouvelles mais à la place qui leur est donnée à l'intérieur même des quotidiens.

Certes, il faut aller plus loin et s'interroger sur la qualité de cette information. Ici, les opinions peuvent varier davantage, car les préjugés de chacun sont susceptibles de jouer à fond. Un jugement objectif est particulièrement difficile pour les parties directement intéressées à un conflit. Elles trouvent toujours et naturellement que l'adversaire paraît avoir la cote d'écoute du journaliste. Mais essayons tout de même d'y voir un peu plus clair.

Un reproche qu'on fait parfois aux journaux, dans ce domaine, c'est de trop rechercher le sensationnel. Il y a évidemment du vrai dans cette accusation. Il est bien sûr que les négociations qui se déroulent normalement et sans heurt ont rarement leur écho dans la presse. Celle-ci a plutôt tendance à monter en épingle les points de divergence entre les parties, les conflits eux-mêmes, les déclarations fortes ou les actes de violence qui les accompagnent. C'est du jaunisme, disent certains. Mais il ne faudrait tout de même pas oublier que la nouvelle, par définition, c'est quelque chose qui sort de l'ordinaire. Un mariage heureux n'est pas une nouvelle, c'est le divorce qui en est une. Je ne dis pas que les journaux n'exagèrent pas parfois en laissant l'impression que tout va mal dans le monde du travail, en ne signalant pas suffisamment les secteurs où règne l'harmonie, mais y a-t-il davantage recherche du sensationnel dans ce domaine que dans d'autres ? Je ne le crois vraiment pas.

Une autre faiblesse que d'aucuns signalent parfois sur le plan de l'information, c'est que celle-ci serait plus syndicale qu'ouvrière et que, même sur le plan syndical, elle tendrait, à l'occasion au moins,

à favoriser plus une centrale que l'autre. Je serais porté, pour être franc, à souscrire partiellement à cette double accusation.

Je crois, en effet, sur le premier point, que la version syndicale dans un conflit prime assez souvent sur l'autre, est mieux présentée et mise davantage en évidence. Les reporters, à première vue, auraient plus tendance à s'identifier aux vues de la partie syndicale qu'à celles de la partie patronale.

Mais, même si je ne suis pas prêt à tout excuser, je crois que l'honnêteté doit nous forcer à reconnaître que, dans n'importe quel conflit, c'est le syndicat qui a le rôle le plus actif. C'est lui qui attaque, c'est lui qui conduit le jeu. L'employeur est généralement sur la défensive, ses déclarations ont moins d'éclat que celles de l'adversaire. Celui qui veut garder le statu quo attirera toujours moins l'attention que celui qui veut le changer.

Il ne faudrait pas oublier aussi, comme je l'ai signalé antérieurement, que les patrons, pour des raisons qui sont peut-être valables sont généralement moins loquaces et qu'il n'est donc pas facile pour le reporter d'équilibrer toujours ses comptes rendus. La prépondérance syndicale devient ainsi presque inévitable. J'ai l'impression qu'on pourrait réduire cette prépondérance, mais qu'on ne saurait l'éliminer complètement.

Quant à la plus grande faveur dont jouirait une centrale ouvrière par rapport à l'autre, on m'en a déjà signalé quelques exemples concrets qui n'étaient pas tous probants, à mon point de vue, mais dont quelques-uns étaient au moins troublants. Encore ici, je ne voudrais pas défendre mes confrères, mais je crois qu'il ne faudrait pas dramatiser outre mesure. Je ne crois pas qu'il y ait mauvaise volonté chez les journalistes mais disons que les communications pour eux sont probablement plus naturelles avec la CSN non seulement parce qu'ils y sont affiliés mais aussi parce qu'ils comptent quelques-uns de leurs anciens confrères dans ses rangs à titre d'agents d'infor-

mation. Il se peut aussi qu'à Montréal tout au moins joue le phénomène de la location physique du bureau central de la CSN. Ce bureau est plus rapproché des journaux que celui de la FTQ. Enfin, je me demande si la CSN n'aurait pas, peut-être, une politique d'information plus agressive que sa concurrente. Je pose la question à tout hasard. Si tel était le cas, il faudrait alors comprendre qu'on a généralement la publicité qu'on s'aide à avoir.

Mais, encore une fois, ceci ne se veut pas une défense d'un certain déséquilibre qui peut se produire, à l'occasion, dans l'information ouvrière. C'est, tout simplement, une tentative d'explication.

Cette information, je le concède, n'est pas parfaite. Débordés ou inexpérimentés, mais surtout débordés, les chroniqueurs syndicaux s'en tiennent trop exclusivement aux renseignements qu'on leur communique, de part et d'autre. Ils ne se hasardent pas assez souvent à analyser cette information, à en examiner la portée ou à la décortiquer de sa propagande. Ou, quand ils le font, c'est à partir, la plupart du temps, de la seule documentation syndicale. Il y a d'heureuses exceptions à cette règle, mais elles ne sont probablement pas assez nombreuses.

Il serait injuste, d'autre part, d'être plus exigeant pour ces chroniqueurs qu'on l'est pour les autres journalistes. Je suis convaincu que, dans l'ensemble, ils s'efforcent de faire un travail honnête et de présenter les faits tels qu'ils sont. Ils doivent aussi, pour des raisons d'espace, faire un choix de la nouvelle. Ils ne peuvent tout publier. Et, du moment que vous faites un choix, vous êtes exposé à déformer quelque peu la réalité. Mais leur choix m'apparaît généralement judicieux et guidé par le seul souci de s'en tenir aux points essentiels.

Y aurait-il moyen, d'autre part, de faire mieux? Ce serait sûrement possible. Ainsi, il y a lieu de noter que les journaux avec chroniqueur syndical attitré et stable sont probablement trop rares. C'est dommage, car il s'agit d'un secteur spécialisé où l'improvisa-

tion n'est pas à conseiller. D'ailleurs, je dirais que pour faire un travail adéquat, il faudrait même plus d'un chroniqueur syndical par journal. Surtout que, avec la syndicalisation de la fonction publique et du secteur para-public, la sphère des relations du travail est devenue de plus en plus vaste et de plus en plus complexe. Par ailleurs, pour les journaux, il y a là une question de budget dont on peut difficilement ne pas tenir compte. Les journaux, comme les autres entreprises, ne sont pas portés à donner au client plus qu'il n'en demande. Ils s'en tiendront probablement à leur service actuel, tant que la pression ne les forcera pas à en donner davantage ou à livrer un produit de meilleure qualité.

Les syndicats devraient-ils avoir leur journal ou leurs journaux?

Mais, au fait, nos journaux sont-ils si imparfaits que les syndicats, en particulier, seraient bien inspirés de fonder leur propre quotidien, voire leurs propres quotidiens? Certains syndiqués, on le sait, se sont posé la question.

La formule, reconnaissons-le, peut être tentante. Il est certain, par exemple, qu'un journal syndical pourrait disposer de journalistes plus spécialisés, donc plus aptes à bien exposer les problèmes du monde ouvrier. Et les syndicats auraient ainsi la possibilité d'exposer leurs propres points de vue de façon plus complète et plus adéquate. Ils ne seraient plus à la merci de media qu'ils ne contrôlent pas.

Un journal syndical pourrait aussi constituer un moyen puissant d'éducation populaire. Constamment mise en présence des déclarations ou des positions des chefs ouvriers, l'opinion populaire pourrait être amenée à accepter plus facilement et de plus en plus la philosophie des centrales syndicales. Sans s'en rendre compte, et petit à petit, elle s'infléchirait peut-être dans le sens de ces thèses.

On aura remarqué, toutefois, que j'ai surtout employé le conditionnel. C'est que je ne suis pas sûr que tout fonctionnerait nécessairement de la sorte. Il est à se demander, en effet, si un tel journal ou de tels journaux seraient bien lus d'un large public. Le public est-il bien intéressé à ce qu'on le sature de ce genre de nouvelles? Mon impression est que la grande masse des syndiqués elle-même ne s'intéresse vraiment à ces nouvelles que lorsqu'elle est elle-même directement concernée.

Évidemment, on pourrait transposer une formule genre « Montréal-Matin » dans le secteur ouvrier. C'est-à-dire qu'on pourrait qualifier le tout de journal syndical et traiter à peu près exclusivement de nouvelles sportives ou, en tout cas, de nouvelles non-syndicales. Mais, alors, quelle influence aurait-on et pourquoi se donnerait-on un journal distinctif? Si l'on veut simplement ajouter une unité à la liste des quotidiens déjà existants, il me semble qu'on se donnerait bien du mal pour une entreprise plutôt équivoque.

De toute façon, même en supposant qu'on puisse mettre sur pied un journal vraiment distinctif, n'y aurait-il pas danger que le public finisse par devenir très méfiant à son endroit? Ce public se rendrait compte, à un moment donné, qu'on ne lui fait entendre qu'un son de cloche, toujours le même. Il se rendrait compte qu'on veut l'endoctriner par le biais de l'information. Or, personne n'aime qu'on cherche à l'endoctriner.

On parle des journaux capitalistes. On oublie que les journalistes qui y écrivent ne sont pas tous capitalistes, loin de là! On oublie aussi que ces derniers jouissent, à l'intérieur de leurs « boîtes » respectives, d'une large mesure de liberté. Ceux qui seraient au service d'un journal officiellement syndical, auraient-ils beaucoup plus de liberté? La question mérite d'être posée.

Au plan éditorial, je me demande également si, de façon générale et, à longue portée, un journal syndical pourrait aider bien davantage la cause ouvrière. Il me semble qu'un éditorial d'un journal

syndical, à moins d'être extrêmement bon, n'influencerait que ceux qui sont convaincus d'avance. Il arrive assez souvent, évidemment, que les éditoriaux des journaux ordinaires ne donnent pas raison au syndicat, du moins pas sur toute la ligne. Par contre, quand ils le font, l'impact sur le public, le gouvernement ou la partie patronale est beaucoup plus fort que ne le serait celui d'un éditorial d'un journal exclusivement au service d'une cause.

Pour toutes ces raisons, la balance des avantages ne me semble pas pencher en faveur d'un journal syndical ou de journaux syndicaux. En tout cas, je soumets respectueusement qu'il conviendrait de peser davantage le pour et le contre, avant de se lancer dans une aventure de ce genre qui pourrait coûter fort cher au mouvement ouvrier.

Conclusion

Et, me voilà au terme de mon exposé. Je ne sais ce que vous en retiendrez. Mais, pour moi, il s'en dégage quelques conclusions, entre autres, que j'aimerais résumer brièvement.

Premièrement, il m'apparaît que patrons et syndicats doivent peut-être apprendre à mieux se servir des journaux qui existent: les premiers, en leur faisant un peu plus confiance et en s'ouvrant davantage; les seconds, en adoucissant quelque peu le ton de leurs déclarations et en mettant l'accent davantage sur l'information.

Deuxièmement, les journaux devraient s'efforcer d'attirer les meilleurs journalistes possibles vers la chronique syndicale, faciliter au maximum l'exercice de leur tâche et les inciter à y demeurer au moins un certain nombre d'années. Chaque journal devrait aussi avoir au moins un éditorialiste spécialisé dans les questions ouvrières et celui-ci devrait se donner la peine de commenter en profondeur les principaux conflits.

Troisièmement, syndicalistes et patrons ne devraient pas craindre de rencontrer les responsables des journaux pour leur faire part de leurs doléances et des suggestions qu'ils auraient à offrir pour améliorer la « couverture » de l'information ouvrière.

Enfin, quatrièmement, avant de créer une presse syndicale, il faudrait s'interroger pour savoir si l'on exploite au maximum celle qui existe déjà et si l'on a tenté tous les efforts voulus pour l'amener à s'améliorer. On devrait surtout s'efforcer de supputer les réactions possibles du public à des journaux qui seraient peut-être, en somme, plus à sens unique que ceux que notre société accepte présentement.

LES MÉDIA ET L'INFORMATION DU PUBLIC

9

LA PRESSE ÉLECTRONIQUE

par

GEORGES LAHAISE
Société Radio-Canada.

« Les images ne sont jamais fixes ni ne fixent ceux qui les regardent, elles ouvrent toujours sur de nouvelles perspectives, sur de nouvelles prospectives. »

Claude Beauvalet

Lorsque parut à Boston, le 25 décembre 1690, le premier journal américain, le *Publick Occurences Both Forreign and Domestick* de Benjamin Harris, il promettait à ses lecteurs une édition mensuelle régulière. Mais il pourrait, soulignait le rédacteur en chef, paraître plus fréquemment « si les événements se succédaient trop rapidement ».

La vie de l'homme pré-industriel — notre lecteur de 1690 — a surtout été marquée par ce que l'on pourrait appeler son ambiance immédiate. Le monde, il l'a expérimenté principalement par les organes des sens: vue, ouïe, toucher. Son univers était relativement restreint, et rares les choses du dehors qui y pénétraient vraiment.

Aujourd'hui la situation est totalement différente. À l'ambiance immédiate s'en ajoute une seconde aux dimensions encore insoupçonnées. Grâce à la technique, l'homme peut maintenant communiquer avec d'autres êtres lointains. Il baigne dans une ambiance médiate à laquelle il ne saurait se soustraire, car son destin y est intimement mêlé.

Les principaux liens entre le « moi » de l'individu et cette gigantesque ambiance médiate sont les informations qui sont appelées à jouer de plus en plus un rôle décisif dans la vie de l'homme moderne.

On connaît la place prépondérante que la tradition orale a occupée jadis dans le domaine de l'information. Puis vint l'écriture qui a donné un nouveau rayonnement à la pensée, — rayonnement que l'apparition de l'imprimerie n'a d'ailleurs pas tardé à décupler. Et il n'est certes pas indifférent que l'oeuvre de la pensée soit répandue en cent ou en cent mille exemplaires. La très grande influence du livre et de la presse écrite s'inscrit chaque jour dans la réalité de notre vie.

Ainsi donc au cours des siècles, l'homme, au prix de patients et ingénieux efforts, aura peu à peu réussi à multiplier ses sources d'information. Et voici qu'aujourd'hui, il assiste au développement fantastique des moyens de communication: le télégraphe, le téléphone, le cinéma, le phonographe, la radio et la télévision. Soulignons, en passant, l'insistance des linguistes à utiliser le préfixe « télé », signe de la constante préoccupation qui anime l'homme du XX^{e} siècle de triompher à la fois du temps et de l'espace.

L'importance de l'image

La radio et la télévision surtout ont connu depuis quelques années un essor prodigieux. « Du fait de leur caractère omniprésent, de leur puissance de suggestion, de leur niveau relativement grand d'accessibilité, de leur insertion étroite et familière dans le cadre de la vie moderne, la radio et la télévision constituent l'un des facteurs fondamentaux de la culture de masse ». [1]

Qu'il suffise ici de rappeler quelques chiffres. La radio et la télévision pénètrent aujourd'hui chez nous dans plus de 95% des

[1] Abraham A. Moles, « La radio-télévision au service de la promotion socio-culturelle ». *Communications.* No 7, 1966, p. 5.

foyers. La moyenne d'heures d'écoute par auditeur de la radio dans la province de Québec est de 3 heures et 30 minutes par jour (adultes de 18 ans et plus); pour la télévision, cette moyenne quotidienne s'établit à 4 heures et 30 minutes par téléspectateur adulte.

La radio, ces chiffres le prouvent, conserve encore de fervents adeptes. Mais la télévision affirme chaque jour davantage sa suprématie: on la retrouve au premier rang des activités de loisir et elle s'est révélée le principal agent d'information du public. Le langage des chiffres, ici encore, est éloquent: au Canada, la télévision est « ouverte » dans chaque foyer, en moyenne, 43 heures et 45 minutes par semaine. L'homo telespectator ressemble décidément comme un frère à l'homme de la société de consommation et de la civilisation de l'image! « Pour s'adresser à tant de monde sans distinction, la communication, constate Claude Beauvalet, a changé de dominante, sinon de nature. Renonçant petit à petit à la priorité du verbe, qui paraissait trop abstrait et trop rationnel pour être compris directement de tous, les nouveaux moyens d'expression ont trouvé délibérément dans l'image l'élément le plus « parlant » et le plus adapté pour se faire comprendre du plus grand nombre ». [2]

Si la télévision peut attirer un vaste public, c'est aussi, faut-il le rappeler, parce que notre époque connaît un accroissement du temps des loisirs. L'homme de l'image, c'est d'abord l'homme de la récréation. Et il n'est pas nécessairement mauvais qu'il en soit ainsi, n'en déplaise à certains observateurs peut-être un peu trop exigeants. D'ailleurs pour s'ouvrir à de nouveaux horizons, l'être humain doit pouvoir disposer avec une certaine gratuité de l'emploi de son temps; ses loisirs le lui permettent maintenant davantage.

Il y a aussi des professionnels de la pensée qui refuseront toujours d'admettre qu'on puisse penser en images ou à propos d'images.

---

[2] Claude Beauvalet, *L'homme et l'image*, Bloud et Gay, p. 77.

Une longue tradition philosophique qui a profondément marqué notre civilisation occidentale, a trop souvent séparé image et esprit, image et conscience. Et pourtant chacun sait, d'expérience vécue, que l'image comporte beaucoup plus que le mot, des niveaux de signification. Par le jeu des contrastes, de la perspective ou de l'éclairage que de riches et multiples aspects de la réalité l'image ne nous révèle-t-elle pas! Son langage universel lui permet aussi de franchir presque toutes les barrières, qu'elles soient géographiques, sociales ou culturelles. « La perception de l'image, remarque Alphonse Ouimet, est immédiate et globale, ce qui, du point de vue de la connaissance et de l'affectivité, est capital. Je dirai même que l'image, particulièrement l'image animée de la télévision et du cinéma, permet d'atteindre un degré de réalisme psychologique inconnu jusqu'à l'apparition du cinéma. Parce que la perception de l'image, riche de tout son contenu, est immédiate, le cameraman est capable de nous présenter le prénomène de la vie sans le fragmenter, sans le décomposer. L'image animée, en effet, comme son nom l'indique, c'est la vie; c'est la vie présentée dans son intégrité, sans distorsion ». [3]

Les limites de l'information par l'image

Mais ce que nous avons dit de l'image, ne doit pas nous faire oublier que ce précieux moyen d'information comporte par ailleurs, des faiblesses qui limitent sa valeur. Les images de la télévision se caractérisent en effet par leur fugacité. Sitôt nées, elles ne sont déjà plus: d'où l'impossibilité d'un contrôle a posteriori. Contrôle qui pourrait être souvent des plus utile et que permettent, avec une parfaite disponibilité, le journal, le disque ou le livre. Le trop bref message des images risque également de perdre beaucoup de son relief à cause de la surabondance d'informations qui inonde l'individu. Pour

---

[3] Alphonse Ouimet, « Conférence inaugurale du congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française », Vancouver, 20 août 1963, *La civilisation de l'image*, p. 14.

résister à pareil assaut, ce dernier devra développer une nouvelle attitude psychique dont l'un des traits essentiels pourrait être désigné par le terme de « réceptivité active ».

L'homme de l'image doit en effet apprendre à dialoguer avec le monde qui vient maintenant vers lui. Il doit développer son esprit critique en multipliant ses recours à différentes sources d'information afin de pouvoir faire un choix plus éclairé et plus sensé. Sinon il risque d'être manipulé par l'image et de devenir peu à peu un jouet docile et inconscient entre les mains de ces nouveaux apprentis-sorciers que sont parfois de trop habiles faiseurs d'opinions.

Mais si l'homme apprend à interroger ses images, comme il s'est éduqué à choisir ses lectures, il réussira mieux à découvrir les autres hommes. « Il y a pour la civilisation une voie royale qui est celle de l'augmentation de la compréhension entre les hommes, c'est-à-dire celle du progrès de la conscience ».[4] C'est dans la valeur de son regard, que réside en définitive la valeur de l'hommage de l'image.

Au cours des lignes qui précèdent nous avons brièvement rappelé et étudié l'omniprésence (avec tout ce qu'elle peut comporter de force et de faiblesse) de la radio et surtout de la télévision. Ces propos nous auront permis, du moins nous l'espérons, de mieux saisir le rôle primordial que ces moyens de communication jouent de plus en plus dans le monde de l'information.

Mais cette information, ne l'oublions pas, elle se subdivise en plusieurs genres et offre de multiples « visages ». D'aucuns nous sont plus familiers et nous attireront spontanément davantage; d'autres, parce que plus méconnus, recevront un accueil souvent très réservé.

---

4 Georges Bastide, *Mirages et certitudes de la civilisation*, P.U.F., 1953, p. 324.

L'information spécialisée et ses difficultés

Le visage de l'information économique apparaît encore à plusieurs comme trop austère. Ce qui n'est pas pour faciliter la tâche de la presse électronique qui se doit tout de même de s'intéresser à un secteur aussi vital de notre monde contemporain.

L'une des premières difficultés qu'il faudra surmonter, réside dans la matière même de cette information spécialisée qui est en perpétuelle transformation. De profondes mutations agitent le monde du travail et il faut chercher sans cesse (plusieurs chapitres du récent Rapport Woods illustrent fort éloquemment cet état de chose) de nouvelles solutions aux multiples problèmes qui surgissent chaque jour. Une matière aussi complexe et aussi mouvante ne se laisse pas facilement circonscrire.

La presse électronique, et c'est là une seconde difficulté, commence à peine à maîtriser les instruments dont elle doit se servir et à découvrir la grammaire qui inspirera son nouveau langage. Dans une note qu'il adressait il y a quelques années aux responsables d'une série d'émissions consacrées aux questions économiques, un directeur de service soulignait: « Comme la matière de la série est des plus exigeante et des plus difficile à traduire en émissions, il faut trouver les moyens de la « faire passer ». L'expérience dira quelles formules il faudra finalement adopter ».

Cette information spécialisée doit aussi surmonter un troisième obstacle. L'homme de l'image ne vit pas seul: ses images il doit les partager avec des milliers d'autres hommes. Et ce phénomène de participation collective engendre des conséquences dont il faut tenter d'apprécier les effets. « Dans la société de consommation, remarque Michel Crozier, qui tend à se développer de plus en plus vite dans les sociétés les plus industrielles, les distances entre les groupes et les classes s'amenuisent et, sans qu'on puisse encore parler de culture commune, la part du fonds commun directement perçu comme

tel par les intéressés augmente de plus en plus. La télévision, après la radio et le cinéma, mais beaucoup plus que ces moyens de masse plus anciens, accélère et rend irrésistibles ces transformations. Elle constitue en effet le moyen universel par excellence dont les messages ne peuvent être que difficilement spécialisés selon les audiences ».[5]

Le public de l'image en est un de masse et de ce fait, ses communs dénominateurs culturels se situent généralement à un niveau relativement peu élevé. D'où la difficulté de proposer à la réflexion de ce public un message dont le contenu ne lui est pas déjà un peu familier; or il faut bien l'admettre, l'une des caractéristiques de l'information dite « économique » est d'être assez souvent plutôt éloignée de l'univers de ses habituelles préoccupations.

Et cependant dans certains cas, vous devrez quand même tenter de rejoindre, au-delà des membres de vos associations, le grand public par l'intermédiaire de la presse électronique. Pour atteindre cet objectif il n'existe pas de remèdes miraculeux et les moyens les plus simples seront souvent les meilleurs. Afin que l'information trouve un accueil plus favorable, il est d'élémentaire psychologie de commencer, chaque fois que la chose sera possible, « à partir du déjà connu » . . .

Il convient également de faire preuve de sobriété et de véracité: d'abord et avant tout, les faits. Les différents points de vue seront exposés avec clarté et concision, à l'aide d'un vocabulaire simple et précis. La vulgarisation est un art et dans ce domaine les artistes ne seront jamais trop nombreux!

Le monde patronal semble éprouver une certaine réticence à l'endroit des mass media. Sa participation est pourtant indispensable; elle vient équilibrer, en la complétant, celle du monde syndical. Ce

---

5 Michel Crozier, « Télévision et développement culturel », *Communications*, No 7, 1966, p. 14.

dernier, de son côté, atteindrait peut-être mieux les buts qu'il poursuit, s'il faisait preuve d'une certaine modération dans l'exposé de ses points de vue. La radio et la télévision ont un caractère intimiste qu'on a tendance à oublier: le message peut s'adresser à des milliers de personnes, mais en fait, les auditeurs restent isolés les uns des autres et chacun le reçoit dans le calme de son foyer.

Le défi de la diffusion électronique

Quant au producteur-diffuseur, je ne crois pas devoir insister sur le dilemme auquel il doit faire face. Vous connaissez aussi bien que moi le système de radiodiffusion à l'intérieur duquel il nous faut oeuvrer.

Service public, nous devons offrir l'éventail le plus complet possible d'émissions: des plus « indifférenciées » aux plus « spécialisées ». Devant le phénomène de la concurrence, il faut aussi tenir compte des goûts du public (ce qui, soit dit en passant, serait également nécessaire, mais sans doute à un degré différent, même si la concurrence n'existait pas).

Certains analystes des mass media ne semblent plus conserver beaucoup d'illusions sur la capacité que pourrait avoir l'homme de l'image d'améliorer la qualité de ses goûts. « Quand des efforts spéciaux sont faits, prétend Joseph Saleh, pour présenter des programmes de valeur culturelle ou documentaire — et il y en a actuellement un grand nombre — les émissions n'attirent le plus souvent que des audiences réduites. La recherche a prouvé que les téléspectateurs qui n'ont pas de goûts pré-existants pour ce genre d'émissions ont tendance à les éviter, même si on les multiplie et il en sera ainsi tant que les gens auront la liberté de choisir ce qu'ils regardent ». [6]

---

[6] Joseph Saleh, « Toward the Development of taste in Mass culture », communication présentée au 2e Séminaire international de l'institut central pour la Jeunesse et la Télévision éducative, Munich, 15-18 novembre 1965.

Est-ce à dire que tout effort pour tenter de hausser le niveau d'une programmation serait voué à l'échec? En allant au devant de la demande, au moins dans une certaine mesure, ne la conditionne-t-on pas? Des spécialistes sérieux le croient. « Il n'est pas douteux, affirme J.D. Holloran, que l'industrie de la télévision influence les goûts: dans certains cas, la demande est très nettement fonction de l'offre ». [7]

C'est dans cette voie optimiste que la Société Radio-Canada tente d'engager sa programmation. Un exemple illustre bien cette confiance qu'elle n'hésite pas à accorder au public: par leur durée et leur situation dans l'horaire à des heures « de pointe », les émissions du type « affaires publiques » de Radio-Canada occupent l'un des tout premiers rangs dans le monde pour ce genre de programmes.

Les producteurs, conscients de leurs responsabilités d'éducateurs, doivent multiplier leurs efforts pour développer la qualité de la demande. Les techniques devraient contribuer à accélérer ce mouvement. « Les stations à hautes fréquences (UHF: « Ultra High Frequency »), écrit Georges Friedmann, connectées sans câble coaxial par ondes ultra-courtes, sont déjà spécialisées et le seront de plus en plus en programmes de qualité: adaptées au niveau du « goût moyen supérieur » et, plus généralement, non aux « demandes » de très larges audiences mais à de petits groupes ou à des besoins individuels ». [8]

On croirait rêver. Et pourtant cette vision d'avenir, elle commence déjà à s'incarner dans la réalité: bientôt, à New York, des hommes d'affaires pourront bénéficier d'un service d'information spécialisée de 24 canaux!

---

7 J. D. Holloran, *The Effects of Mass Communications*, Leicester University Press, 1964, p. 17.

8 Georges Friedmann, « Télévision et démocratie culturelle », *Communications*, No 10, 1967, p. 130.

Non, le monde de l'image n'a pas fini de nous surprendre et de nous émerveiller. Souhaitons que notre capacité d'accueil soit à la mesure des richesses qu'il nous proposera demain. « Les téléspectateurs qui peuvent déjà obtenir du bout du doigt l'heure juste et les prévisions de la météo, pourront-ils bientôt obtenir la cote de la Bourse, faire leurs emplettes, « aller » à leur banque, consulter la bibliothèque, demander un cours à l'école ou au collège, ou faire diffuser sur demande des émissions ou des films qu'ils avaient manqués ou qu'ils aimeraient revoir? Nos prévisions divergent sur des questions de détail, mais déjà nous entrevoyons tout cela à l'horizon ». [9]

Le prophète qui s'exprime ainsi se nomme Pierre Juneau. C'est aussi le président du Conseil de la radio-télévision canadienne.

LOUIS LABERGE

Fédération des travailleurs du Québec.

La première fois que j'ai vu ma photo dans un journal, j'y étais accompagné de mes triplés nés de la veille, ce qui m'a valu d'être élu deux jours plus tard, à l'âge de 24 ans, agent d'affaires de mon syndicat à la société Canadair. Je n'ai jamais cessé depuis lors d'attacher une grande importance aux media d'information, et les circonstances ont fait qu'ils me l'ont bien rendu.

Depuis mon accession à la présidence de la FTQ, j'ai beaucoup réfléchi à l'utilisation que je pouvais en faire dans l'intérêt des travailleurs et, je l'espère, de toute la société québécoise. Et j'en suis vite arrivé à la conclusion que ma seule façon à moi de m'en tirer, avec la presse électronique et écrite, était d'être parfaitement naturel et de me laisser aller, sans égard aux conséquences, à une franchise complète et parfois même brutale.

Cela m'a assez bien réussi personnellement, de même qu'à la FTQ. Je pense qu'aujourd'hui, exception faite de quelques menues

[9] Pierre Juneau, Conférence prononcée devant les membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, 8 mai 1968.

« couillonneries » auxquelles aucun homme ou organisme publics ne peuvent échapper, nous avons généralement bonne presse. Je crois qu'avec les années, nous nous sommes fait une conception assez juste de l'information syndicale, et que nous avons adopté le style et le ton qui conviennent aux moyens modernes d'information.

Quand MM. Prince et Lahaise invitent les porte-parole syndicaux à plus de modération dans leurs déclarations, à ne pas crier au feu pour rien sous peine de ne pas être pris au sérieux, je ne sens pas que la FTQ soit particulièrement visée. Il est vrai que, dans le passé, nous avons parfois donné de la voix; mais il le fallait bien à une époque où, comme M. Prince y a fait brièvement allusion, il nous fallait crier pour ne pas être enterrés vivants en page nécrologique pendant que la CSN faisait la une au moindre froncement des sourcils de son président.

À ce propos, j'aimerais proclamer ici solennellement, au moment où de nombreux journalistes semblent se tourner vers la FTQ, que jamais nous n'exploiterons leur allégeance syndicale en notre faveur, aux dépens du patronat ou d'une centrale rivale. C'est pourquoi, pour nous, le problème de l'appartenance du chroniqueur du monde du travail à un syndicat ne se pose même pas.

À la FTQ, non seulement nous n'attendons pas de la presse qu'elle fasse notre propagande, mais nous entendons, dans toute la mesure du possible, tuer la propagande dans l'oeuf, c'est-à-dire dans notre propre service d'information. Je vous cite à cet égard un extrait du rapport de notre directeur qui a été entériné par notre congrès d'octobre 1967:

> « Votre directeur des relations publiques ne croit pas, en principe, dans les services professionnalisés de presse, de relations extérieures ou publiques. Selon lui, l'existence de tels services tend à déséquilibrer l'information au détriment des groupements qui ne sont pas en mesure de s'en payer. Pour lui, ces services sont un moindre mal qui ne se justifie que par le sous-équipement chronique en personnel des organes de presse, dont ce devrait être la responsabilité d'assurer non seulement la diffusion des informations, mais aussi leur cueillette. Donc, un service privé de presse ou de relations publiques ne peut se concevoir que

> comme un prolongement inévitable des entreprises de presse à l'intérieur de l'organisme doté d'un tel service. Dans une telle conception du rôle supplétif du service privé de presse à l'endroit des organes d'information, il va sans dire que notre service de relations publiques ne peut se considérer comme une simple officine de propagande au service de la Fédération et destinée à tromper plus qu'à informer la presse et le public. »

Ceci étant notre politique officielle d'information, entérinée en congrès, ce n'est certainement pas nous qui allons nous opposer à ce que chroniqueurs du monde du travail, commentateurs et éditorialistes aillent au-delà de toute l'information officielle des syndicats et du patronat, la décortiquent de sa propagande. C'est d'ailleurs exactement ce que nous recommandons dans le rapport que je viens de vous citer:

> « La seule différence qui peut légitimement exister entre un journaliste d'information et un agent de relations publiques, déclare la FTQ, c'est que ce dernier ne peut être tenu au même titre que le premier, et dans la même mesure, de fournir une information absolument complète accordant autant d'importance aux faiblesses qu'aux mérites de l'institution qu'il représente. C'est au journaliste indépendant qu'il appartient, le cas échéant, d'aller au fond des choses, de lire entre les lignes de la déclaration officielle, de compléter les données fournies et de replacer les faits dans une plus large perspective. »

Pour ce qui est de l'importance accordée par la presse à l'information en matière de relations du travail, je pense, comme M. Prince, qu'elle est fort raisonnable du point de vue quantitatif. De fait, il n'y a probablement pas de journaux, dans le reste du Canada et aux États-Unis, qui lui fassent autant de place que la presse québécoise, du moins celle de langue française. Je serais même porté à dire qu'on devrait peut-être se montrer plus exigeant à l'endroit de l'information émanant du mouvement syndical, — et, éventuellement, du monde patronal, — et mettre davantage l'accent sur la qualité. Je ne crois pas que nous ayons intérêt à saturer les journaux d'informations sans intérêt réel qui, à la longue, ne peuvent qu'indisposer le public et émousser sa sensibilité à l'endroit des problèmes sérieux et des événements graves du monde du travail.

Je ferai une exception pour la radio et la télévision qui, elles, ne me semblent pas avoir consenti l'effort nécessaire pour faire passer ce que M. Lahaise appelle l'information économique. Je pense que Radio-Canada, en particulier, doit aux travailleurs de trouver son « Guillemin » des relations du travail.

Comme on le voit, je suis loin de désespérer de la possibilité d'améliorer nos media d'information, et de croire que la seule solution à nos problèmes d'information soit la création d'une presse syndicale quotidienne. De fait, je me méfie de cette proposition avancée dans certains quartiers syndicaux. Aux raisons invoquées à cet égard par M. Prince, j'ajouterais que le mouvement syndical ne me paraît pas avoir encore acquis la maturité nécessaire pour se lancer dans ce genre d'entreprise.

Il suffit de penser, par exemple, aux querelles inter-syndicales, auxquelles on a trop souvent réussi à associer notre presse dite capitaliste, pour s'imaginer un peu ce qui se passerait dans un journal contrôlé par un mouvement syndical divisé contre lui-même. Même à l'intérieur d'une seule centrale, nous avons tellement de problèmes d'orientation et de régie interne, que nous aurions tôt fait d'envoyer tous nos journalistes chez le psychiatre. Le journalisme lui-même ne me semble pas, au Québec, avoir acquis une tradition assez solide d'indépendance et d'objectivité pour être mis entre les mains d'un mouvement de revendication et de combat qui a encore beaucoup de peine à penser en termes de bien commun.

Il suffit encore d'avoir lu la plupart de nos périodiques syndicaux pour se rendre compte humblement que nous ne sommes aucunement prêts à nous lancer dans l'aventure du quotidien populaire. Nos publications syndicales, même produites par des journalistes professionnels compétents et consciencieux, sont souvent trop serviles à l'endroit de la « ligne du parti », versent dans le culte de la personnalité, et sont à ce point ennuyantes qu'elles sont une invitation ouverte à lire plutôt les journaux capitalistes ou à sensation.

Non, la presse dont je rêve, c'est une presse tout simplement plus démocratique, c'est-à-dire dotée d'un statut visant à divorcer davantage le contrôle de la propriété, et d'un conseil de presse assurant une participation du public lecteur. On nous dit que le régime de séparation de la propriété et du contrôle réel devient de plus en

plus le mode d'administration des grandes entreprises industrielles, et que l'*Express* entreprend une expérience semblable en France. Il me semble que c'est dans cette voie que notre presse devrait s'engager.

JACQUES VILLENEUVE
Marine Industrie Limitée.

Disposant que de quelques minutes, nous nous bornerons à commenter à la lumière de notre expérience personnelle quelques idées percutantes contenues dans les exposés judicieux de MM. Georges Lahaise et Vincent Prince.

Du texte de M. Lahaise sur la presse électronique, nous avons surtout voulu retenir ce qui suit: « La radio et la télévision pénètrent aujourd'hui chez nous dans plus de 95% des foyers. La moyenne d'heures d'écoute de la radio — par auditeur adulte — dans la province, est de 3 heures et 30 minutes par jour; pour la télévision, cette moyenne quotidienne s'établit à 4 heures et 30 minutes ».

« Au Canada, la télévision est *ouverte* dans chaque foyer en moyenne, 43 heures et 45 minutes par semaine ».

« Le monde patronal — nous citons toujours M. Lahaise — semble éprouver une certaine réticence à l'endroit des mass media. Sa participation est pourtant indispensable; elle vient équilibrer, en la complétant, celle du monde syndical. Ce dernier, de son côté, atteindrait peut-être mieux les buts qu'il poursuit, s'il faisait preuve d'une certaine modération dans l'exposé de ses points de vue ».

Il convient de souligner les extraits suivants de la conférence de M. Prince sur la presse écrite: « Syndicat et patron doivent comprendre que si l'information doit être exploitée pour défendre leur thèse, le public veut d'abord avoir les faits. Les faits, en d'autres termes, devraient avoir préséance sur la propagande ».

« Plus de sobriété aiderait donc le public à prendre plus au sérieux les relations patronales-ouvrières ».

« Il est beaucoup plus difficile — disait M. Prince — d'obtenir la version patronale que la version syndicale. Souvent, lorsqu'on

essaie de rejoindre un patron, on se rend compte que personne ne veut, dans l'entreprise, assumer le rôle de porte-parole officiel ».

Quelles réflexions ces faits ou ces affirmations vous inspirent-ils?

Une première réflexion qui nous vient à l'esprit est basée sur l'observation et les commentaires recueillis auprès de certains hommes d'affaires au cours des années passées. Elle vise principalement les journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision qui donnent généralement beaucoup plus d'ampleur aux déclarations des syndicalistes qu'à celles des représentants patronaux.

Certes, il y a plusieurs raisons à cet état de choses: tout d'abord, les journalistes sont souvent eux-mêmes syndiqués et il est donc normal qu'ils défendent leurs propres intérêts; ensuite, les déclarations des syndicalistes sont, la plupart du temps, beaucoup plus fracassantes que celles des hommes d'affaires. De ce fait, elles attirent davantage l'attention du public. Enfin, les hommes d'affaires ou représentants patronaux refusent, la plupart du temps, de faire des déclarations, comme le soulignait d'ailleurs M. Prince.

À notre avis, il faudrait que les chroniqueurs en relations du travail — qu'ils soient de la presse écrite, radiodiffusée ou télévisée — gardent constamment à l'esprit, afin de les mettre en pratique, au moins deux des critères fondamentaux exposés ci-après: celui du sens des réalités et celui du respect de l'opinion d'autrui. Ces critères de maturité en relations ouvrières-patronales doivent permettre de donner au public une information beaucoup plus réaliste qu'émotive ou subjective.

Voici donc l'énoncé de ces critères:

— Le premier critère de maturité en relations industrielles est d'avoir le sens des réalités. Les entreprises ne peuvent pas acquiescer à toutes les demandes des syndicats sans affecter leur solidité économique ou financière. Ces mêmes entreprises ne peuvent pas non plus refuser les demandes syndicales raisonnables. Patrons et syndicats doivent être réalistes en s'acceptant tels qu'ils sont et en reconnaissant leurs convergences aussi bien que leurs divergences d'opinions et d'intérêts.

— Le deuxième critère, c'est la ferme volonté des deux parties de régler leurs différends selon l'esprit de la convention collective plutôt que par l'observation stricte et juridique des termes; cette dernière attitude, comme l'expérience le démontre, créant une tension perpétuelle.

— Le troisième critère, c'est le respect de l'opinion d'autrui. La vérité et l'équité ne sont pas l'apanage d'une seule partie. Chacun doit essayer de voir et de comprendre le point de vue de l'autre, dans une atmosphère de détente.

Certes il n'est pas toujours facile de régler des problèmes syndicaux dans une atmosphère de détente ou de les expliquer au public d'une manière objective. Il reste cependant un fait établi: c'est que plus un différend est rendu public, plus il devient difficile de le régler, même s'il est vrai de dire que l'opinion publique a son importance dans certains cas, et que le public a droit à cette information.

Néanmoins, s'il est une vertu qu'il faut pratiquer lorsque naissent des problèmes majeurs en relations du travail, c'est bien celle de la discrétion. Plus on parle, plus on complique la situation, plus les problèmes deviennent insolubles et plus on voudra « sauver la face ».

La deuxième réflexion que nous nous permettons de vous communiquer à la suite de MM. Lahaise et Prince concerne les patrons qui refusent trop souvent de faire entendre leur voix. Les trois raisons qu'ils invoquent généralement sont:

— la crainte d'envenimer davantage le conflit en cours;

— la crainte également de perdre des clients, donc d'affecter la rentabilité de leur organisation;

— enfin, le fait qu'ils sont souvent « mis en boîte » par les journalistes.

Nous croyons, en fait que la montée phénoménale du syndicalisme les oblige aujourd'hui à moins de crainte et à plus de courage. Il faut dire ce que l'on pense mais dans un langage qui tienne compte de la dignité humaine de l'autre. C'est une lapalissade d'affirmer que de graves problèmes, économiques et sociaux, confrontent aujourd'hui la société contemporaine: l'inflation, les changements technologiques, le système d'expansion industrielle, les politiques de main-d'oeuvre

et d'emploi, les politiques d'investissement, etc . . . Les patrons doivent plus que jamais exprimer leurs opinions à ces sujets, même si — nous citons M. Lahaise — « le visage de l'information économique apparaît encore à plusieurs comme trop austère ».

C'est d'ailleurs dans cet esprit, comme nous le savons tous, qu'est né récemment le Conseil du patronat du Québec dirigé par M. Charles Perreault.

La troisième réflexion, la dernière qui nous vient à l'esprit, est celle-ci: quelle que soit la qualité — qu'il ne m'appartient d'ailleurs pas d'apprécier —de l'information en relations du travail fournie au public, celui-ci devient un public renseigné et efficace.

Cela est très important; la société est maintenant renseignée parce que la presse écrite ou parlée lui présente, plus que jamais, des études ou enquêtes sur les sujets les plus divers: la grève, l'avenir du syndicalisme, la coexistence syndicale-patronale, la sécurité du travailleur, etc, etc . . .

Comme on peut le lire dans le bulletin mensuel de la Banque Canadienne Nationale de mars 1969: « Nous avons une société renseignée comme jamais n'auraient pu le soupçonner les encyclopédistes du XVIII[e] siècle », et un psychologue américain n'a pas hésité à affirmer que « l'adolescent de quinze ans possède aujourd'hui, grâce aux moyens de communications modernes, plus de notions que l'homme soi-disant bien renseigné du siècle de Voltaire ».

Société efficace aussi, car si les citoyens, de façon générale, participent davantage, grâce à l'information, au vaste domaine des relations du travail, voire au vaste ensemble des connaissances, les organismes qui font la prospérité du pays tirent aussi un immense avantage des moyens de communication, c'est-à-dire les industriels et commerçants, et les corps intermédiaires (associations professionnelles, syndicats, chambres de commerce, etc . . .) qui, tous, recueillent beaucoup plus rapidement les données qui leur sont nécessaires pour orienter leurs décisions.

Quelle conclusion pouvons-nous tirer des exposés de MM. Lahaise et Prince?

Personnellement, je n'en tirerai qu'une seule:

L'information en relations du travail que donne au public la presse écrite ou parlée est, d'une façon générale, enrichissante parce qu'en pénétrant au sein de la société humaine, elle contribue à l'élargissement des esprits et, à long terme, augmente les chances de vivre en harmonie.

Même si la contestation n'a jamais été aussi vive, et que l'opposition entre les groupes n'a jamais été aussi marquée que dans notre époque, l'information offre malgré tout, aujourd'hui, l'immense avantage de fournir non seulement des renseignements, mais des explications à certains problèmes majeurs affectant différents domaines, notamment dans celui des relations patronales-ouvrières. Elle permet d'ouvrir les yeux des travailleurs sur ces problèmes et d'en discuter ouvertement.

Utilisée dans ce sens, c'est-à-dire comme source de réflexion et de dialogue entre les parties, l'information écrite ou parlée ne peut qu'être bénéfique aux trois partenaires: l'État, les syndicats et les entreprises, surtout lorsque l'on sait que chacun d'eux tente actuellement de se renouveler pour s'adapter au contexte de la société moderne.

LA PRESSE ET LE 24ième CONGRÈS ANNUEL DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE LAVAL

10

par

JACQUES RIVET
Journalisme et information

et

MARCEL GILBERT
Science politique

Université Laval

Depuis quelque temps, le Québec est le lieu d'une discussion publique concernant les problèmes de l'information, qu'il s'agisse de la liberté de la presse, de la concentration et du monopole des entreprises d'information, de l'information d'État et de la création éventuelle d'un conseil de la presse. Ajoutons également qu'au cours de l'année 1969, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec est née de l'association de divers organismes de journalistes québécois. Bref dans plusieurs milieux, on assiste à un accroissement considérable de l'intérêt relatif au monde de l'information, à ses caractéristiques et à ses problèmes. C'est dans ce contexte social que s'est tenu le 24e Congrès annuel des Relations industrielles de l'Université Laval qui, comme il se devait, avait pour thème majeur: « Le Public et l'Information en Relations du Travail ». Dans l'esprit de ses organisateurs, il ne faisait aucun doute qu'un tel thème s'inscrivant dans un contexte de brûlante actualité allait retenir l'attention du monde de l'information et tout spécialement de la presse écrite. Afin de savoir si ce congrès a atteint son but, du moins en ce qui concerne la presse écrite, il nous a été demandé d'analyser la presse québécoise à cet effet. La présente étude a donc pour but de répondre à la question suivante: « quel a été l'intérêt de la presse écrite envers le 24e Congrès des relations industrielles »?

Cette étude privilégie trois niveaux principaux d'analyse à savoir:

1– La quantité des informations publiées par les journaux sur le congrès par rapport à la quantité des informations fournies au congrès.

2– La qualité thématique de l'information publiée par les journaux sur le congrès par rapport à celle des conférences.

3– La mise en valeur de l'information sur le congrès dans ces mêmes journaux.

Au départ, nous n'avions pas l'intention de restreindre cette étude à quelques journaux seulement. Tous les quotidiens du Québec étaient susceptibles d'être étudiés à condition qu'ils aient publié des articles concernant le congrès. Il s'est toutefois avéré évident que seuls *L'Action, Le Devoir, La Presse* et *Le Soleil* s'étaient intéressés à celui-ci. Ceux-ci ont donc été l'objet de la présente étude durant la semaine du 15 au 22 avril 1969, période à l'intérieur de laquelle s'est tenu le Congrès des relations industrielles.

L'intérêt des journaux envers les conférences

Afin de mesurer l'intérêt des journaux envers les conférences, nous avons calculé un indice d'intérêt (Ii) de chaque conférencier pour chacun des journaux. Cet indice se définit comme suit:

$$\text{Indice d'intérêt (Ii)} = \frac{\text{Nombre de mots de la conférence publiés dans le journal}}{\text{Nombre total de mots de la conférence}}$$

Nous avons donc dénombré le nombre de mots totaux de chaque conférence en prenant soin de soustraire la quantité de mots contenus dans les *extraits charnières* de ces conférences; ceux-ci étant constitués des parties de textes servant de transition au conférencier entre les divers concepts élaborés au cours de son exposé. Puis nous avons ajouté à cette quantité de mots, la somme de mots prononcés par les commentateurs de chaque conférence. À noter que les inter-

ventions non-écrites des commentateurs ont été laissées de côté; l'organisation du congrès ayant prévu que chaque texte des conférences et des commentateurs serait remis à l'avance aux journalistes présents. Dans les textes des commentateurs, nous avons aussi tenu compte des extraits chainières. Puis la même méthodologie a été utilisée dans l'analyse des articles de presse rapportant les exposés des conférenciers et de leurs commentateurs. Le TABLEAU I présente l'indice d'intérêt (Ii) de chaque conférencier pour chacun des journaux; l'indice d'intérêt moyen de chaque conférencier; l'indice d'intérêt total de chaque journal et l'indice d'intérêt total moyen de tous les conférenciers et les journaux.

Les données du TABLEAU I révèlent que l'intérêt général des journaux envers le congrès est assez faible (0,05 – 0,08). On note également que cet intérêt est remarquablement homogène dans tous les journaux; les journaux dits « d'opinions » tels que *L'Action* et *Le Devoir* ayant un intérêt légèrement supérieur aux deux autres journaux.

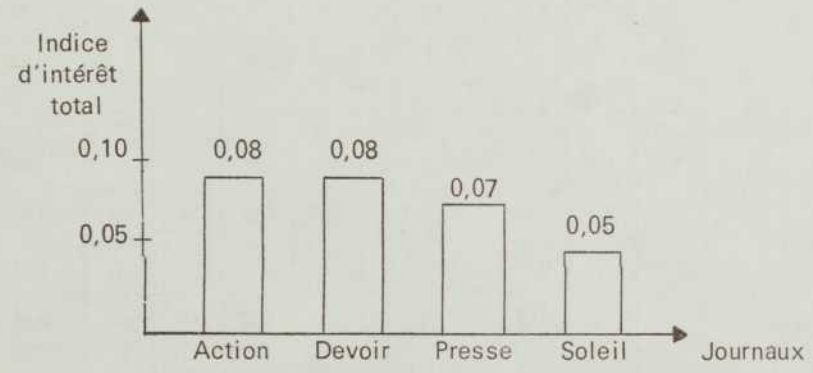

Par ailleurs, les conférences les plus importantes, c'est-à-dire celles de 4,000 mots et plus n'ont pas fortement retenu l'attention de la presse sauf celle de Mme Pierrette Sartin (4,575 mots – indice moyen: 0,11). Est-ce dû au fait que Mme Sartin fut le premier confé-

TABLEAU 1.– Indice d'intérêt (Ii) de chaque conférencier pour chacun des journaux; indice d'intérêt moyen de chaque conférencier; indice d'intérêt total de chaque journal; indice d'intérêt total moyen de tous les conférenciers et les journaux.–

Journaux / Conférenciers (1)	TOTAL Mots Conférence	L'Action		Le Devoir		La Presse		Le Soleil		Indice d'Intérêt Moyen
		TOTAL Mots Article	Ii	TOTAL Mots Article	Ii	TOTAL Mots Article	Ii	TOTAL Mots Article	Ii	
(U) P. Sartin	4575	405	0.09	760	0.16	405	0.09	408	0.09	0.11
(U) T. Sloan	4400	315	0.07	390	0.09	710	0.16	181	0.04	0.09
(J) J.P. Fournier	980	—	—	—	—	60	0.06	—	—	0.02
(J) (2) D. Clift	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
(P) G. Dufour	5450	648	0.12	300	0.06	340	0.06	410	0.08	0.08
(S) N. Pérusse	830	30	0.04	60	0.07	105	0.13	40	0.05	0.07
(J) F. Sauvageau	1096	253	0.23	125	0.11	100	0.09	85	0.08	0.13
(S) R. Daigneault	3276	—	—	145	0.04	220	0.07	180	0.05	0.04
(P) L. Joubert	990	—	—	60	0.06	115	0.12	—	—	0.05
(J) J. Lafrenière	1250	—	—	—	—	—	—	—	—	—
(F) N. Erb	2400	450	0.19	235	0.10	145	0.06	325	0.14	0.12
(S) R. Laliberté	835	345	0.41	265	0.32	—	—	110	0.13	0.22
(J) J. Guilbert	740	150	0.20	—	—	—	—	—	—	0.05
(U) J. Bernier	4870	225	0.05	85	0.02	155	0.03	—	—	0.03
(P) G. Darveau	650	120	0.18	—	—	—	—	—	—	0.05
(U) L. Tremblay	1850	120	0.06	51	0.03	—	—	—	—	0.02
(J) V. Prince	4600	216	0.05	540	0.12	325	0.07	500	0.11	0.08
(J) G. Lahaise	1680	88	0.05	215	0.13	85	0.05	—	—	0.06
(S) L. Laberge	990	72	0.07	—	—	175	0.18	—	—	0.06
(P) J. Villeneuve	1210	32	0.03	120	0.10	110	0.09	—	—	0.05
TOTAUX Indice d'intérêt Total	42,679	3,469	0.08	3,351	0.08	2,239	0.05	3,050	0.07	Indice Total Moyen 0.07

1 – (U): Universitaires; 20% des conférenciers
(S): Syndicalistes; 20% "
(P): Cadres patronaux; 20% "
(J): Journalistes; 35% des conférenciers
(F): Fonctionnaires; 5% "

2 – M. D. Clift n'a pas remis de texte écrit de ses commentaires à la presse.

rencier du congrès? Il n'est pas invraisemblable de le penser. Toutefois le conférencier auquel les journaux ont accordé la plus grande attention est un *homme public:* Raymond Laliberté, président de la C.E.Q. À noter que *La Presse* lui a préféré un autre *homme public:* Louis Laberge, président de la F.T.Q. Ainsi, considérant les cinq premiers conférenciers auxquels chaque journal a accordé le plus d'attention, on remarque que *Le Soleil* répartit son intérêt entre des représentants des cinq groupes professionnels de conférenciers alors que *Le Devoir* a légèrement plus d'intérêt envers les journalistes et que *La Presse* a ignoré le fonctionnaire Erb. Enfin, il est intéressant de noter que M. Dominique Clift n'ayant pas de texte écrit, les journaux n'ont rien publié de ses propos à titre de commentateur.

L'intérêt des journaux envers certains conférenciers

L'indice d'intérêt total moyen (0,07, voir TABLEAU I) nous a servi à établir une échelle d'intérêt de la presse envers les conférenciers.

Cette échelle est la suivante:

Intérêt	*Indice d'intérêt moyen*
minimum	0,07 – 0,10
moyen	0,07 – 0,10
maximum	0,11 – +

Ainsi nous avons estimé que tous les conférenciers dont l'indice d'intérêt moyen était inférieur à l'indice d'intérêt total moyen, soit 0,07, serait laissé de côté dans la suite de notre étude puisque leur conférence avait reçu un minimum d'intérêt de la part de la presse écrite. Par ailleurs, nous avons constitué deux groupes de conférenciers, le groupe A dont l'indice d'intérêt moyen se situe entre 0,11 et plus; ce qui correspond à l'intérêt maximum de l'échelle d'intérêt,

et le groupe B dont l'indice d'intérêt moyen se situe entre 0,07 et 0,10; ce qui correspond à l'intérêt moyen de l'échelle d'intérêt. Le TABLEAU II présente les noms de ces deux groupes de conférenciers accompagnés de leur indice d'intérêt moyen.

TABLEAU II. — Conférenciers dont l'indice d'intérêt moyen est égal ou supérieur à l'indice d'intérêt total moyen, soit 0,07. —

Intérêt maximum (groupe A)			*Intérêt moyen* (groupe B)		
R. Laliberté (S)	:	0,22	T. Sloan (U)	:	0,09
F. Sauvageau (J)	:	0,12	G. Dufour (P)	:	0,08
P. Sartin (U)	:	0,11	V. Prince (J)	:	0,07
M. Erb (F)	:	0,11	N. Pérusse (S)	:	0,07

Le commentateur Laliberté se distingue nettement des autres conférenciers des groupes A et B. On remarquera également que tous les groupes professionnels de conférenciers sont représentés dans cette classification: il y a deux syndicalistes, deux journalistes, deux universitaires, un fonctionnaire (le seul de sa catégorie du reste) et un cadre patronal. Afin de mieux saisir les caractéristiques de ces groupes par rapport à l'ensemble de tous les conférenciers, référons-nous à l'ILLUSTRATION I. –

Chaque conférence constitue un ensemble de conférenciers accompagnés du thème principal de leur exposé. De ces ensembles, se dégagent deux sous-ensembles de conférenciers qui ont davantage retenu l'intérêt de la presse écrite et qui correspondent aux groupes A et B de conférenciers du TABLEAU II. – On remarque, en premier lieu, que deux conférences ont peu retenu l'attention de la presse: *L'information et l'État-gouvernement* ainsi que *L'information et les syndicats*. Aucun des conférenciers et commentateurs de ces confé-

rences n'appartient aux sous-ensembles A et B. Il est alors étonnant de noter que la conférence de M. Jean Bernier, *L'information et l'État-gouvernement*, portait sur un sujet d'actualité à savoir le rôle et les caractéristiques de l'information d'État. M. Bernier dans sa conférence y faisait des distinctions dans ce domaine qui auraient

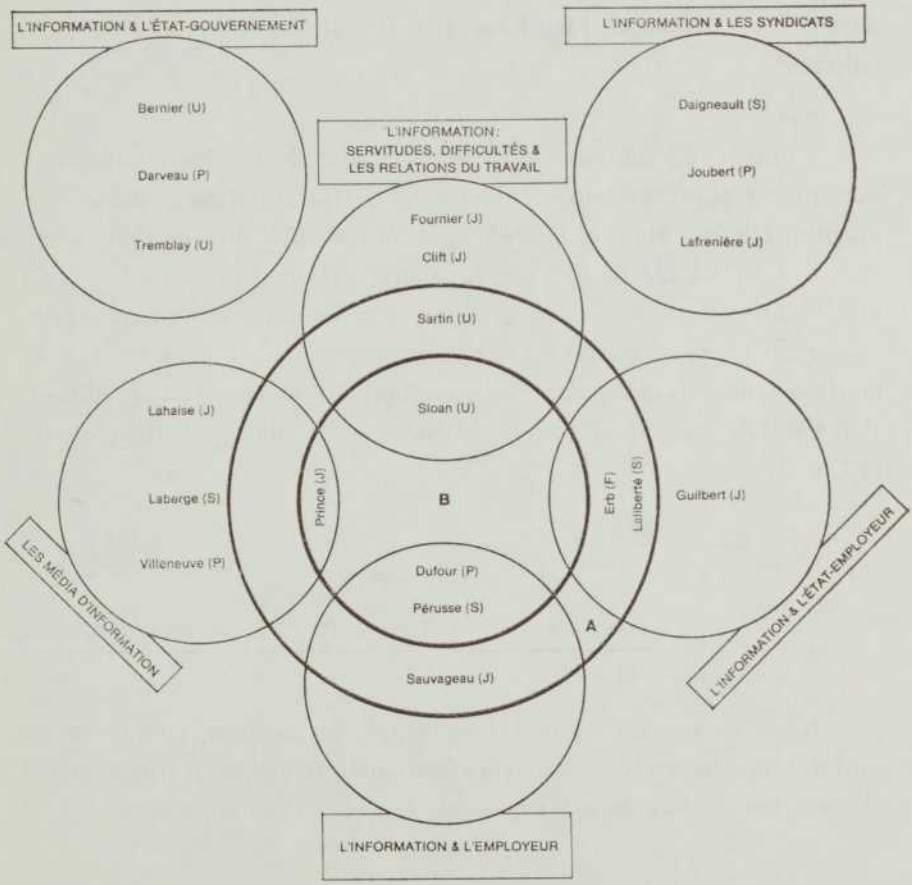

ILLUSTRATION I. – Groupes A et B de conférenciers qui ont retenu l'attention des journaux. –

dû retenir et susciter l'intérêt des journalistes surtout lorsqu'on considère leur sensibilité émotive à l'égard du rôle informatif que joue actuellement le gouvernement québécois par l'intermédiaire de l'Office d'information du Québec. Mais, il n'en fut rien. Il est vrai que la conférence de M. Bernier n'envisageait pas ce problème dans une perspective partisane; elle fut, du reste, qualifiée « d'assez technique » par un des journalistes présents au congrès. M. Bernier aurait-il dû dénoncer l'O.I.P.Q. afin d'attirer l'attention des journalistes?

L'intérêt des journaux s'est surtout orienté vers les conférences portant sur *L'information et l'employeur, L'information et l'État-employeur, L'information et les relations de travail, L'information: servitudes et difficultés* et *Les media d'information.* Précisons toutefois que l'intérêt a aussi été suscité par des facteurs autres que ceux découlant du sujet même de la conférence. Ainsi, la personnalité du conférencier, son rôle social ont conditionné l'intérêt des journalistes. Par exemple, ce fut le cas de M. Raymond Laliberté, président de la C.E.Q.

Les thèmes importants de certains conférenciers

Nous avons, en second lieu, tenté de mesurer la qualité de l'information reproduite dans les journaux. À cette fin, nous avons analysé les conférences des groupes A et B de conférenciers.

Notre analyse porte sur les thèmes importants des conférences. Par « thème », nous entendons une unité de texte homogène contenant un seul concept formulé et explicité. Par exemple, dans la con-

férence de M. T.S. Sloan, nous retrouvons le thème de la « Compétition entre les mass media »:

> « La question de la responsabilité nous amène inévitablement à une discussion de la compétition dans les media. Est-elle bonne ou mauvaise? Le débat continue depuis des années. Si le manque de compétition mène à une sorte d'apathie et à un accord avec le statu quo pour ne pas troubler la paix, alors il est, dans notre contexte, à éviter. Par ailleurs, si la compétition force les journaux à subordonner toute responsabilité à la recherche de la primeur et de la manchette, c'est également à condamner. Je ne m'y attarderai pas, parce que si notre expérience en Amérique du Nord est valable, c'est un faux problème. On peut trouver facilement des exemples pour appuyer chacune des deux thèses. Il existe, en les considérant sous l'angle du sens de la responsabilité, de très bons journaux et aussi de très mauvais dans les deux situations. Ce qui me fait dire que, en soi, la compétition n'est ni bonne ni mauvaise. Tout dépend de la qualité du journal ou autre entreprise d'information — et, bien entendu, du journaliste ».

Qu'entendons-nous maintenant par « thèmes importants »? Comment avons-nous fait le choix des thèmes importants? Après avoir dénombré le nombre de thèmes d'une conférence ou d'un article de journal portant sur cette conférence, nous avons compté le nombre de mots contenus dans chaque thème. Par la suite, nous avons calculé le nombre moyen de mots pour tous les thèmes des conférences et des articles de journal. Tous les thèmes des conférences et des articles qui possédaient une quantité de mots égale ou supérieure à cette moyenne furent retenus et considérés importants. Ainsi dans la conférence de M. Sloan, nous avons dénombré quatorze thèmes. La moyenne de mots par thème étant de 220 mots, onze thèmes sur quatorze furent retenus et jugés importants. À la suite de cette analyse, nous avons calculé un indice de concordance (Ic) et un indice de discordance (Id).

TABLEAU III. – Indice de concordance (Ic) de chaque journal par groupe de conférenciers et indice de concordance total de chaque journal.–

Conférenciers / Journaux	Groupe A						Groupe B						Thèmes importants	Indice de concordance
	P. Sartin	R. Laliberté	M. Erb	F. Sauvageau	Total	Ic Indice de concordance	V. Prince	G. Dufour	N. Pérusse	T. Sloan	Total	Ic Indice de concordance	Totaux	Total
Nb. Thèmes imp.	22	8	5	4	39		6	5	3	11	25		64	
L'Action	5	1	2	1	9	0.23	1	2	—	1	4	0.16	13	0.20
Le Devoir	2	2	3	1	8	0.21	2	1	1	1	5	0.20	13	0.22
La Presse	3	—	2	1	6	0.15	1	—	—	1	2	0.08	8	0.13
Le Soleil	2	2	1	1	6	0.15	2	2	1	1	6	0.24	12	0.19

L'indice de concordance (Ic)

L'indice de concordance se définit comme suit:

$$Ic = \frac{\textit{Nombre de thèmes importants de la conférence publiés dans le journal}}{\text{Nombre total de thèmes importants de la conférence.}}$$

Si on se réfère au TABLEAU III, nous pouvons faire les constatations suivantes:

1) L'indice de concordance total est d'une façon générale assez homogène excepté pour *La Presse* dont l'indice est moins élevé que celui des autres journaux. Ceci nous porte à conclure que *La Presse* a présenté comme importants des thèmes qui ne l'étaient pas dans les conférences et cela à un degré plus grand que les autres journaux.

2) *L'Action* accorde une attention plus grande aux thèmes importants de la conférence de Mme Sartin que les autres journaux.

3) Il existe un traitement des thèmes plus homogène dans le groupe A que dans le groupe B de conférenciers.

4) Enfin 18% (moyenne de l'indice de concordance total) des thèmes importants des conférences sont aussi jugés importants par les journaux.

Poursuivant notre analyse de la concordance des thèmes sur lesquels il y avait accord entre les journaux quant à leur importance, nous avons retenu la liste des thèmes suivants:

1) La nécessité de l'information dans la société moderne résulte de l'interdépendance entre les individus et entre les différents secteurs de la société.

2) L'employeur ne doit pas craindre les mass media mais il doit plutôt savoir s'en servir.

3) Est-il nécessaire qu'il existe une presse syndicale?

TABLEAU IV.– Indice de discordance (**Id**) de chaque journal par groupe de conférenciers et indice de discordance total de chaque journal.–

Conférenciers / Journaux ϵ/ξ*	Groupe A						Groupe B						TOTAUX ϵ/ξ A + B	Indice de discordance TOTAL
	P. Sartin	R. Laliberté	M. Erb	F. Sauvageau	TOTAL	Indice de discordance Id	V. Prince	G. Dufour	N. Pérusse	T. Sloan	TOTAL	Id		
L'Action	1	1	1	0	3	0.27	0	0	1	1	2	0.33	5	0.29
	5	2	3	1	11		1	2	1	2	6		17	
Le Devoir	0	1	1	2	4	0.33	0	1	0	1	2	0.28	6	0.32
	2	3	4	3	12		2	2	1	2	7		19	
La Presse	1	0	1	0	2	0.29	1	3	2	1	7	0.78	9	0.56
	3	0	3	1	7		2	3	2	2	9		16	
Le Soleil	0	1	1	0	2	0.25	0	0	0	1	1	0.14	3	0.20
	2	3	2	1	8		2	2	1	2	7		15	

*ϵ : Thèmes importants du journal différents des thèmes importants des conférenciers.

ξ : Thèmes importants du journal identiques et différents des thèmes importants des conférenciers (thèmes importants totaux du journal).

4) Des difficultés et contraintes techniques existent dans le domaine de l'information.

5) La presse doit-elle être présente au moment des négociations?

Soulignons que la plupart des thèmes jugés importants par les journaux et les conférenciers concernent directement les média d'information. De plus, les conférenciers qui ont suscité le plus d'unanimité entre les journaux quant à l'évaluation de l'importance des thèmes sont: P. Sartin, B.M. Erb, V. Prince et T.S. Sloan. Leur conférence traitait des sujets concernant directement la presse. Ce fut le cas plus particulièrement de MM. T.S. Sloan et V. Prince.

L'indice de discordance (Id)

Nous avons aussi calculé un indice de discordance dont voici la définition:

$$Id = \frac{\textit{Nombre de thèmes importants du journal qui ne sont pas importants dans les conférences}}{\text{Nombre total de thèmes importants du journal}}$$

Si on regarde le TABLEAU IV, nous constatons que *La Presse* possède le plus haut degré de discordance alors que *Le Soleil* a par contre le plus faible degré de discordance. *Le Soleil* semble donc s'être appliqué plus que *La Presse* à accorder de l'importance à des thèmes présentés comme importants dans les conférences.

Enfin, en ce qui concerne les thèmes jugés importants par les journaux mais non importants par les conférenciers, ils ont aussi trait aux média d'information:

1) Les difficultés de l'information objective.

2) Les journalistes doivent éviter le sensationnalisme.

À cette analyse qui tente de saisir les différences existant entre les textes des conférences et les articles de journaux, ajoutons une

remarque supplémentaire. Un journal aurait eu 100% de concordance s'il avait reproduit intégralement les textes de toutes les conférences; cas purement hypothétique, et qui, du reste, ne s'est pas présenté pour aucune conférence. Notons également qu'il est possible que les journaux aient présentés beaucoup plus de thèmes importants des conférences. Cependant, s'ils l'ont fait trop succinctement, ces thèmes ayant une quantité de mots inférieure à la moyenne ne furent pas jugés importants dans le journal.

La mise en valeur de l'information

Enfin, nous avons étudié la mise en valeur de l'information publiée dans ces journaux. À cette fin, nous avons construit un modèle d'analyse dont nous exposons ci-après la structure et les éléments constitutifs.

Disons d'abord que le quotidien est un instrument de mise en valeur de l'information. En effet, l'accentuation et la connection qu'il fait subir aux messages constituent la phase fondamentale et première de cette mise en valeur: la seconde, essentiellement technique et quelquefois esthétique, étant la mise en page. Cette mise en valeur de l'information a pour résultat de structurer les messages du quotidien en un univers construit. Afin de mieux saisir les caractéristiques de cette mise en valeur, présentons le modèle analytique de sa structure et de sa morphologie que nous avons utilisé dans notre étude.

À notre avis quatre facteurs déterminent et conditionnent la mise en valeur de l'information dans un quotidien. Ce sont *l'actualité, l'habitude de lecture des lecteurs,* c'est-à-dire la manière habituelle dont ceux-ci lisent leur quotidien indépendamment de son contenu, *l'habitude de fabrication du quotidien,* c'est-à-dire la manière habituelle dont les journalistes fabriquent leur journal indépendamment de son contenu, *les contraintes techniques,* c'est-à-dire le format, le nombre de pages et la publicité.

Nul doute, en effet, que le quotidien, compte tenu des contraintes techniques qui sont les siennes, met en valeur l'information en considérant rigoureusement l'actualité. De plus, il tente de disposer et de présenter son information en tenant compte de la façon dont elle sera perçue par ses lecteurs. Par exemple, le quotidien accorde une importance primordiale à la Une parce qu'il sait bien qu'elle est généralement lue en premier lieu. De même, il attache plus d'attention à la partie supérieure d'une page de droite parce qu'il estime que cet emplacement est privilégié par les lecteurs.[1] Bref, les journalistes fabriquent les quotidiens en prenant en considération la manière dont les lecteurs les lisent. Ils privilégient donc deux niveaux de mise en valeur de l'information: la Une et les pages intérieures. Cette distinction s'applique également pour chacun des cahiers du journal lorsque celui-ci en possède plusieurs. Des pages intérieures considérées comme un même niveau de mise en valeur vers la Une, la quantité des informations diminue et la mise en valeur de l'information augmente. La structure de cette mise en valeur est donc pyramidale. C'est ce qu'illustre le Graphique 1.

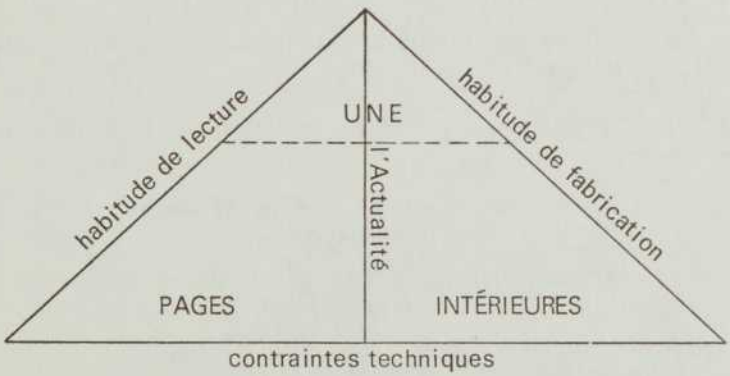

Graphique 1.– Structure de la mise en valeur de l'information dans un quotidien.

1. En typographie : la page de droite se nomme : *La belle page;* celle de gauche: *La fausse page.*

Dans ce modèle, le rapport entre l'habitude de lecture et l'habitude de fabrication du journal est égal à l'unité; de telle sorte que les deux côtés du triangle sont toujours égaux puisque, par hypothèse, l'habitude de fabrication du journal est en corrélation positive avec l'habitude de lecture des lecteurs. Quant à la hauteur du triangle représentant l'actualité, elle est essentiellement variable. De même, la base illustrant les contraintes techniques varie plus ou moins d'un jour à l'autre.

Le modèle comprend en outre deux éléments fondamentaux de mise en valeur de l'information: le titre et la photographie. Ces deux éléments servent d'unités de mise en valeur de l'information. Enfin, à l'intérieur des deux niveaux de mise en valeur de l'information, soit la *Une* et les *pages intérieures,* on distingue les sous-niveaux suivants:

UNE

- *la tête de colonne,* (T) c'est-à-dire les unités immédiatement au-dessus ou au-dessous du nom du journal.
- *la priorité,* (P) c'est-à-dire l'unité la plus importante à la Une par rapport aux autres unités.

PAGES INTÉRIEURES (en pliant horizontalement le journal par la moitié)

- *le rez-de-chaussée droit,* (Rd) c'est-à-dire la partie supérieure de *la belle page.*
- *le rez-de-chaussée gauche,* (Rg) c'est-à-dire la partie supérieure de *la fausse page.*
- *le sous-sol droit et gauche,* (SSd et SSg) c'est-à-dire les parties inférieures de la *belle* et *fausse page.*

Le modèle repose donc sur une définition de la mise en valeur de l'information qui est la suivante: la mise en valeur de l'information est d'abord l'accentuation des messages au moyen de leur sélection

et de leur filtrage et leur connection au moyen de leur agrégation et de leur hiérarchisation; et ensuite, leur mise en page au moyen de techniques typographiques. Il tente de saisir et d'analyser la mise en valeur accordée aux informations sur le congrès par le biais de l'analyse de leur mise en page; celle-ci étant la transcription visualisée de la mise en valeur de l'information.

Quantification des niveaux et des sous-niveaux de mise en valeur de l'information

Nous avons par la suite, accordé un certain nombre de points à chacun des niveaux et des sous-niveaux de ce modèle. L'ILLUSTRATION II présente la valeur respective des différents niveaux de cette mise en valeur.

À l'aide de quelques exemples concrets, voyons le fonctionnement de ce modèle. Nous tirons ces exemples du journal *L'Action.*
1er exemple :

Titre: « Le 24e Congrès annuel des relations industrielles de Laval »
Emplacement: Une – rez-de-chaussée = 70 points
Colonnage: une colonne = 1 point
Nombre de points totaux = 71 points

2e exemple :

Titre: « Servitudes et difficultés de l'information »
Emplacement: pages intérieures – sous-sol droit = 20 pts
Colonnage: deux colonnes = 2 pts
Nombre de points totaux = 22 pts

Un titre obtient une valeur maxima lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

1 – être à la UNE et en priorité : 90 points
2 – s'étendre sur 8 colonnes : 10 points
valeur maxima : 100 points

ILLUSTRATION II. – Valeur respective des niveaux et sous-niveaux de mise en valeur (MEV) de l'information en fonction du modèle d'analyse.

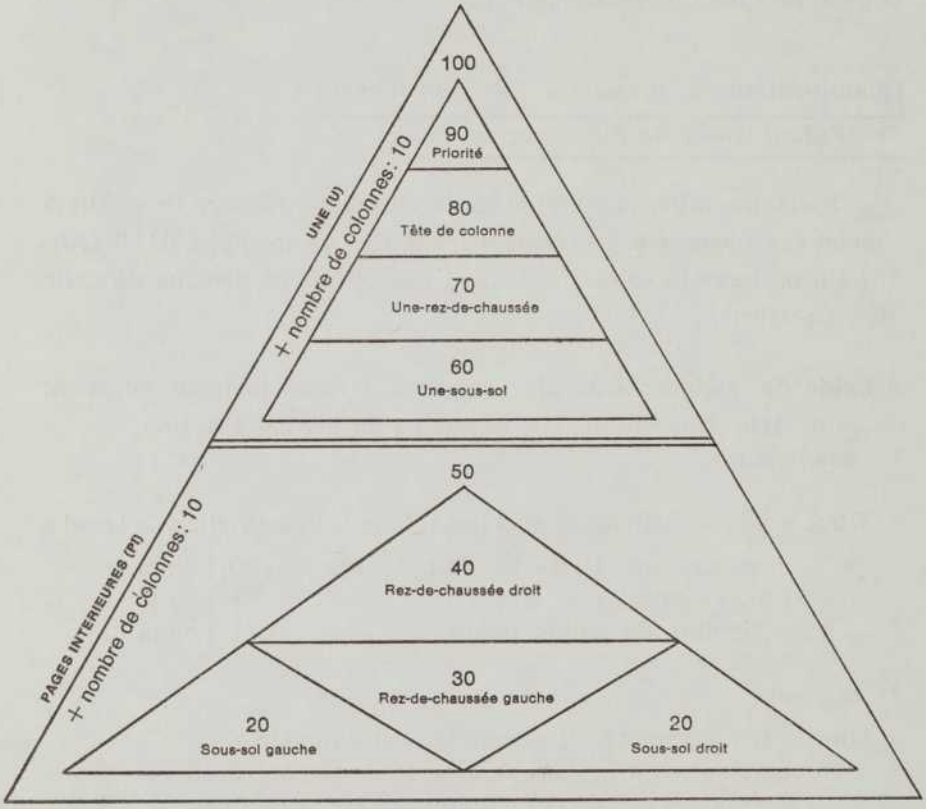

Échelle des points-colonnes:

8 colonnes = 10 points	5 colonnes = 7 points	3 colonnes = 3 points
7 " = 9 "	4 " = 5 "	2 " = 2 "
6 " = 8 "		1 " = 1 "

De même, un titre a une valeur minima de 21 points lorsqu'il est situé au sous-sol droit ou gauche et qu'il s'étend sur une colonne.

TABLEAU V.– Indice de mise en valeur (**Imev**) de l'information de chaque journal; indice total moyen de mise en valeur de tous les journaux.–

MEV / Journaux	La Une		Les pages intérieures		Indice de mev Min.: 21 points Max.: ∞ Imev	
	Nombre de Titres	Total des Points	Nombre de Titres	Total des Points	Indice	%
L'Action	1	71	12	465	536	40
Le Devoir	—	—	6	180	180	14
La Presse	1	61	8	243	304	23
Le Soleil	—	—	7	308	308	23
TOTAUX	2	132	33	1196	1328	100
					INDICE TOTAL MOYEN	39

L'indice de mise en valeur de l'information de chaque journal

Chaque titre paru sur le Congrès des relations industrielles dans chacun des journaux étudiés a ainsi reçu une valeur entre 21 et 100. Nous avons alors effectué la somme de ces valeurs pour tous les titres du journal considéré. Cela nous a donné un indice de mise en valeur (Imev) de l'information de chaque journal dont le minimum est 21 points et le maximum, l'infini ∞ (théoriquement: 100 points $\times$ nombre de titres possibles de chaque journal). Le TABLEAU V présente les résultats numériques de cette analyse.

On remarque l'importance de la mise en valeur de l'information dans le journal *L'Action* comparativement aux trois autres journaux. Précisons que si *L'Action* et *Le Devoir*, journaux dits « d'opinions », ont un indice d'intérêt identique (0,08); ce qui signifie que la quantité des informations (en mots) publiées sur le congrès est la même dans les deux journaux, *L'Action* a accordé trois fois plus d'importance à ce congrès que *Le Devoir*. Quant à *La Presse* et *Le Soleil*, on notera la similitude de leur indice de mise en valeur. Toutefois, il faut spécifier que la mise en valeur pour l'ensemble de la presse est relativement faible; l'indice total moyen de mise en valeur étant de 39. [1] Or, selon notre modèle d'analyse, un indice de 50 et plus nous aurait permis de conclure à une mise en valeur importante de l'événement Congrès.

Principales conclusions

Le TABLEAU VI contient les données des quatre indices que nous avons calculés pour chacun des journaux à savoir :

l'Indice de mise en valeur	:	Imev
l'Indice d'intérêt	:	Ii
l'Indice de concordance	:	Ic
l'Indice de discordance	:	Id

[1] L'indicatif total moyen: 1328 points/3400 points = 0,39. Cf. Tableau V.

TABLEAU VI. – Indice de mise en valeur (**Imev**), indice d'intérêt (**Ii**), indice de concordance (**Ic**) et indice de discordance (**Id**) de chaque journal sur 100. –

Indices / Journaux	Imev 100	Ii 100	Ic 100	Id 100
L'Action	0,40	0,08	0,20	0,29
Le Devoir	0,14	0,08	0,20	0,32
La Presse	0,23	0,07	0,13	0,56
Le Soleil	0,23	0,05	0,19	0,20

On peut en déduire les principales conclusions auxquelles nous a mené notre étude quant à la mise en valeur de l'information, l'intérêt envers l'événement Congrès, la concordance et la discordance entre l'appréciation par les journaux des thèmes importants des conférences. Ces conclusions sont les suivantes :

– la mise en valeur de l'information est assez faible pour l'ensemble des journaux.

– les journaux dits « d'opinions » se distinguent entre eux surtout par la mise en valeur qu'ils ont accordée à l'information.

- l'homogénéité des journaux est grande quant à la quantité des informations publiées sur le congrès exception faite du journal *Le Soleil.*

- le conférencier ou commentateur lorsqu'il est un homme public tel que MM. R. Laliberté et L. Laberge attire davantage l'attention des journaux même dans un colloque de penseurs.

- les conférenciers syndicalistes ont retenu davantage l'attention des journaux que les conférenciers patronaux même s'ils étaient en nombre identique.

- 18% des thèmes estimés importants par les conférenciers le furent aussi par les journaux.

- la concordance et la discordance relatives à l'appréciation de l'importance des thèmes par les journaux portent surtout sur des thèmes concernant directement les média d'information.

- les journaux se distinguent entre eux par le choix qu'ils font des thèmes jugés moins importants par les conférenciers.

L'information de presse et les congrès ou colloques de penseurs

Les diverses conclusions fournies par cette étude nous incitent à un bref commentaire sur la manière dont la presse devrait rendre compte d'un congrès ou colloque de penseurs. En effet, le but d'un tel congrès est de réfléchir plus ou moins en profondeur sur les phénomènes sociaux, économiques ou politiques d'une société. Dans le cas présent, il s'agissait de l'information dans les relations du travail. Ainsi, peut-on dire, cette réflexion tend à être systématique sur les faits déjà connus et les faits susceptibles de se produire à

plus ou moins brève échéance. Deux facteurs orientent donc généralement les discussions au cours de ces congrès: le *passé* et le *prévisible.* Or la presse s'intéresse surtout au *présent immédiat.*

En effet, l'actualité qui est l'ensemble des faits et des événements plus ou moins imprévisibles apparaissant dans le présent immédiat constitue l'univers événémentiel des média d'information et tout spécialement de la presse écrite. Cette actualité peut être sociale, économique ou politique. La presse doit en rendre compte le plus rapidement possible à ses lecteurs. Toutefois, sur ce terrain, elle est de plus en plus concurrencée par la radio et la télévision: de telle sorte qu'il lui faut de toute urgence trouver une spécificité de fonction sans laquelle elle risque d'être terne et redondante; ce qui pourrait être préjudiciable à son existence même. Cette spécificité nouvelle par rapport aux autres média d'information, elle la trouvera si elle consent à participer activement à la réflexion publique sur les phénomènes sociaux, économiques et politiques qui sous-tendent l'univers événementiel dont elle est traditionnellement si friande. Car cette participation en s'inscrivant à l'intérieur des événements de l'actualité, contribuera à faire comprendre davantage leur signification profonde.

Les congrès de penseurs tels que celui des relations industrielles de Laval, en raison du but qu'ils s'assignent, sont l'occasion toute désignée qui devrait inciter la presse écrite à assumer et à développer cette nouvelle fonction. La presse écrite doit alors envisager qu'un tel congrès est moins un événement d'actualité qu'un événement relié à l'actualité. Il lui faut moins insister sur l'événementiel qui, dans ce cas, est presqu'inexistant; ce qui l'oblige souvent à inventer l'événement, que sur les idées et les explications théoriques fournies des phénomènes sociaux. Elle pourrait reproduire des extraits de conférences qu'elle juge essentiels à cette réflexion. Il y aurait lieu aussi qu'elle présente des synthèses et des analyses de ces idées et théories dans une page spéciale comme l'ont fait

L'Action et *Le Soleil.* Quoiqu'il en soit et en dépit des divergences d'opinions qu'on peut avoir sur la manière dont la presse écrite devrait « couvrir » les congrès de penseurs, nous estimons qu'en raison de leur multiplication probable dans l'avenir et du but qu'ils tentent d'atteindre, ils posent à la presse écrite le problème de sa spécificité de fonction par rapport aux autres média d'information. Alors, la presse écrite ne doit-elle pas de plus en plus s'intéresser au *passé* en vue d'expliquer le *prévisible* ?

Collection

CONGRÈS DES RELATIONS INDUSTRIELLES

Les relations industrielles dans le Québec (1er congrès 1946)

L'évolution des relations industrielles au Canada, GÉRARD TREMBLAY — L'apprentissage, LÉONCE GIRARD — Fatigue industrielle et productivité, Dr LUCIEN BROUHA — Conciliation, arbitrage et tribunaux du travail. Me LOUIS-PHILIPPE PIGEON — Les relations industrielles dans l'État moderne, JEFF RENS.

Convention collective — Sécurité syndicale (2ème congrès 1947)

Convention collective — Préparation et technique préliminaire, J. O'CONNELL-MAHER — Du règlement des griefs sous le régime de la convention collective. Me DONAT QUIMPER — Des vices généraux des conventions collectives, Me PHILIPPE ROUSSEAU — Clauses de sécurité syndicale — Définitions — Aspect moral, GÉRARD DION — La sécurité syndicale et l'employeur, ARTHUR DROLET — La sécurité syndicale et le syndicat, GÉRARD PICARD — Le travail, Mgr JOSEPH GUÉRIN.

Formes de collaboration patronale-ouvrière (3ème congrès 1948)

La convention collective, Me PAUL LEBEL — La formation professionnelle, GABRIEL ROUSSEAU — Les comités d'entreprises, RAYMOND GÉRIN — La sécurité du travail, la médecine et l'hygiène industrielle, Dr WILFRID LEBLOND — Théologie du travail, GEORGES-H. LÉVESQUE, o.p. épuisé

Techniques des relations de travail (4ème congrès 1949)

Technique de la conciliation et de l'arbitrage, Me LOUIS-PHILIPPE PIGEON — Technique d'organisation patronale, LOUIS BILODEAU — Structure du mouvement ouvrier et organisation syndicale, JEAN MARCHAND — Aspect patronal de la négociation de la convention collective, HECTOR CIMON — Aspect ouvrier de la négociation de la convention collective, REMI DUQUETTE — Application de la convention collective et administration du personnel, L.-A. LYONS — Aspect ouvrier de l'application de la convention collective, RENÉ GOSSELIN — Le salariat est-il nécessaire ? ESDRAS MINVILLE.

Structure des salaires (5ème congrès 1950)

Les éléments de contrôle de la rémunération du travail au sein de l'entreprise, WALTER DELANEY — Techniques de rémunération du travail: salaire au temps ou à la pièce, L.-G. DAIGNEAULT — Techniques de rémunération du travail: salaire avec primes au rendement, RENÉ BRETON — Critères sociaux et moraux de la détermination du salaire, GÉRARD PICARD — Études des variations des salaires entre unités d'une même industrie, MARCEL E. FRANCQ — Étude des variations des salaires entre industries différentes, sur le plan local,

régional et national, EUGÈNE FORSEY — Le processus de fixation des salaires, MAURICE LAMONTAGNE — Notre critique du communisme est-elle bien fondée ? CHARLES DE KONINCK — Le communisme et les chrétiens, GEORGES-H. LÉVESQUE, *o.p.*

Sécurité de la famille ouvrière (6ème congrès 1951)

Position du problème et principes de solution, MAURICE TREMBLAY — Le plein emploi, élément fondamental de la sécurité de la famille ouvrière, RENÉ TREMBLAY — La retraite des travailleurs, Me JEAN LESAGE — Le risque de maladie au point de vue social, Me RENÉ PARÉ — La sécurité de la famille ouvrière par la prévention sociale de la maladie, Dr JEAN GRÉGOIRE — Les accidents du travail et les maladies professionnelles, CLÉMENT BROWN — La sécurité familiale par la propriété, RODOLPHE LAPLANTE — Vers la stabilité de la famille ouvrière, GONZALVE POULIN, *o.f.m.* — Un mouvement des familles, GEORGES-HENRI LÉVESQUE, o.p.

Salaires et prix (7ème congrès 1952)

L'inflation: nature, causes et espèces, ROGER DEHEM — Effets de l'inflation sur les salaires, les prix et les profits, EMILE GOSEELIN — Fixation des salaires d'après le coût de la vie, JEAN-PAUL FERLAND — La position des unions ouvrières vis-à-vis l'inflation et leur programme d'action. T. TAGGART SMYTH — Salaires variant avec la productivité, GÉRARD DION — Arbitrage volontaire des prix et des salaires, GÉRARD PICARD — Contrôle étatique des prix et des salaires, RENÉ TREMBLAY.

Problèmes humains du travail (8ème congrès 1953)

La structure sociale de l'entreprise, EMILE GOSSELIN — L'autorité dans l'entreprise, ROGER CHARTIER — Le syndicat dans l'entreprise, MARC LAPOINTE — La direction du personnel et ses responsabilités, T.P. DALTON — Rationalisation du travail et facteur humain, CAMILLE BARBEAU — L'aspect physiologique du travail, BERTRAND BELLEMARE — Adaptation du travailleur dans l'entreprise, LOUIS-PHILIPPE BRIZARD — Les relations humaines dans l'industrie, NOËL MAILLOUX, o.p.

Le règlement des conflits de droit (9ème congrès 1954)

Nature et source des conflits de droit individuels ou collectifs, Me MARIE-LOUIS BEAULIEU — La juridiction des commissions administratives, Me JACQUES PERREAULT — Les juridictions civiles, pénales et criminelles sur certains conflits de droits, Me THÉODORE LESPÉRANCE — Les conflits de droit qui naissent de l'interprétation ou de l'application des conventions collectives. Procédure interne ou contractuelle, Me JEAN-H. GAGNÉ — Les rôles futurs de l'arbitrage statuaire et de l'arbitrage conventionnel, Me LOUIS-PHILIPPE PIGEON — Les tribunaux du travail, Me EMILE COLAS — Tendances du droit anglo-américain dans le règlement des conflits de droits, H. D. WOODS — Le règlement des conflits de travail, YVES URBAIN.

Problèmes d'autorité au sein de l'entreprise (10ème congrès 1955)

Évolution dans les structures d'autorité, JACQUES ST-LAURENT — Évolution du champ de négociation de la convention collective, GASTON CHOQUETTE — Évolution de la fonction *personnel* et du service de relations industrielles, J.-J. GAGNON — Rôle et responsabilité du contremaître dans l'entreprise, R.R. GRONDIN — Rôle et responsabilité du délégué d'atelier dans le syndicat, René GOSSELIN — Contacts et conflits entre contremaître et délégué d'atelier, F. D. BARRETT — Crise d'autorité, Mgr. ALPHONSE-MARIE PARENT, P.D., V.G.

La stabilité de l'emploi (11ème congrès 1956)

Prospérité économique et paradoxe de l'emploi, CHARLES LEMELIN — Le chômage structurel et frictionnel, JEAN-MARIE MARTIN, JACQUES ST-LAURENT — Implications sociologiques de l'instabilité de l'emploi, FERNAND DUMONT — L'expérience canadienne: L'État, PIERRE HARVEY — L'expérience canadienne: Le secteur privé de l'entreprise, EUGÈNE FORSEY, R.-B. MACPHERSON, W.-M. BERRY — Aspect normatif de la stabilité de l'emploi, MAURICE TREMBLAY.

Changements économiques et transformations syndicales (12ème congrès 1957)

Interdépendance entre l'économie, le social et les structures syndicales, EMILE GOSSELIN — Structures économiques et transformations syndicales, HARRY C. EASTMAN — Transformations sociales et transformations syndicales, GUY ROCHER — Tendances vers l'uniformité des règles juridiques, Me L.-P. PIGEON — Le régionalisme syndical est-il désuet ? ÉMILE GOSSELIN, ROGER PROVOST, RENÉ BÉLANGER, PHILIPPE VAILLANCOURT, RAYMOND PARENT, GÉRARD DION — Syndicalisme et culture, GÉRARD DION.

Le règlement des conflits d'intérêt en relations du travail dans la province de Québec (13ème congrès 1958)

Exposé des régimes contemporains dans la province de Québec, JEAN-RÉAL CARDIN — Exposé des régimes contemporains dans d'autres états, GILLES BEAUSOLEIL — Équivoques du régime québécois, ROGER CHARTIER — Corrections à apporter au régime québécois, GUILLAUME GEOFFRION et GÉRARD PICARD — Le règlement des conflits collectifs de travail dans les services publics et dans les entreprises d'intérêt général, RENÉ M. MANKIEWICZ — Corrections à apporter au régime québécois. GUY MERRILL-DESAUNIERS — Les remèdes proposés — Proposed remedies, H.D. WOODS — L'intervention de l'État dans le règlement des conflits d'intérêts, ADOLF STURMTHAL.

Bénéfices sociaux et initiatives privées (14ème congrès 1959)

Perspectives liminaires, GÉRARD DION — La notion de bénéfices marginaux, JACQUES ST-LAURENT — Bénéfices sociaux et entreprise, JEAN-MARIE MARTIN Attitudes patronales, T.-H. ROBINSON — Conséquences pour le travailleur, ROLAND PARENTEAU — Attitudes syndicales, EUGÈNE FORSEY — Conséquences économiques et sociales, MONTEATH DOUGLAS — La propriété dans la société nord-américaine, EDWARD DUFF.

Droits de gérance et changements technologiques (15ème congrès 1960)

Présentation, ÉMILE GOSSELIN — Nature et importance des changements technologiques, JEAN-PAUL DESCHÊNES — Propriété, responsabilité et droits de gérance, GÉRARD DION — Efficacité, science, participation à la gestion et droits de gérance, ROGER CHARTIER — Changements technologiques et négociations collectives, JEAN-RÉAL CARDIN — Arbitrabilité des griefs et changements technologiques, JEAN-JACQUES GAGNON — Négociabilité et arbitrabilité des changements technologiques, MARIUS BERGERON — Négociation et arbitrage dans le domaine des changements technologiques, MARCEL PEPIN, W. GORDON DONNELLY, YVAN LEGAULT, JEAN SIROIS — Le syndicalisme ouvrier face aux changements technologiques, LEWIS A. COSER.

Les tribunaux du travail (16ème congrès 1961)

Un peu d'histoire, GÉRARD DION — Nature et raisons d'être des tribunaux du travail. ÉMILE GOSSELIN — Expériences étrangères, RENÉ H. MANKIEWICZ — Juridiction des tribunaux du travail, GÉRARD PICARD — Composition et règles de procédure des tribunaux du travail, ANDRÉ DESGAGNÉ — La place des tribunaux dans l'ensemble de l'organisation judiciaire, MARC LAPOINTE — Le particularisme et l'esprit propre du droit du travail, JEAN-RÉAL CARDIN — Discussion-synthèse, JEAN GIROUARD, BENOIT YACCARINI, JEAN-PAUL GEOFFROY, Me MARIE-LOUIS BEAULIEU, JEAN-MARIE BUREAU, YVAN LEGAULT — Annexes: projet de loi des tribunaux du travail, Me MARIE-LOUIS BEAULIEU.

La fonction de conseil dans le processus de décision et de contrôle (17ième congrès 1962)

Position du problème, ÉMILE GOSSELIN — Structure classique de l'organisation, JEAN-PAUL DESCHÊNES — La fonction de conseil dans le secteur de l'entreprise privée, GASTON FOURNIER — La fonction de conseil dans le secteur du syndicalisme, MARCEL PEPIN — La fonction de conseil dans le secteur du syndicalisme, EUGÈNE FORSEY — La fonction de conseil dans le secteur de l'État, PAUL PELLETIER — Conséquences du rôle du spécialiste sur les décisions et sur le contrôle, W. A. HUNTER — Un nouveau concept intégrant les notions de fonctions hiérarchiques (line) et de fonction de conseil (staff), ROGER CHARTIER — La fonction de conseil dans la société moderne, ROGER GRÉGOIRE.

Socialisation et Relations industrielles (18ème congrès 1963)

La socialisation: caractère et signification, GÉRARD DION — L'entreprise privée face à la socialisation, RAYMOND GÉRIN — Le syndicalisme en contexte socialisé: fonctions et responsabilités nouvelles, LOUIS-MARIE TREMBLAY — Le rôle de l'État en relations du travail: essai de réévaluation, JEAN-RÉAL CARDIN — L'État-employeur et la fonction publique, S.J. FRANKEL — Discussion (ALBERT GINGRAS, YVON CHARTRAND, MICHEL HARRISSON) — La négociation collective dans les secteurs privés subventionnés par l'État. Point de vue patronal, PAUL DESROCHERS — Point de vue syndical, JACQUES ARCHAMBAULT — Discussion — (GILLES GAUDREAULT, LÉOPOLD GARANT, J.-R. GAUTHIER) — Planification, entreprise privée et syndicalisme libre — PAUL NORMANDEAU.

Politiques de salaires: exigences nouvelles (19ème congrès 1964)

Conditions et implications d'une politique de salaires, JACQUES ST-LAURENT — Politiques de salaires: Expériences étrangères, GILLES BEAUSOLEIL — Évaluation de la réglementation gouvernementale des salaires au Québec: le salaire minimum, GÉRARD MARION — Évaluation de la réglementation gouvernementale des salaires au Québec: les décrets, GÉRARD HÉBERT — Les programmes gouvernementaux, l'emploi et les salaires, PIERRE HARVEY — Les politiques de salaires dans les secteurs étatisés, socialisés et privés. Représentants patronaux, ANDRÉ DEOM, ROGER CHARTIER — Représentants syndicaux, ROBERT SAUVÉ, ANDRÉ THIBAUDEAU — Après vingt ans, GÉRARD DION.

Le Code du travail du Québec (20ème congrès 1965)

La genèse du présent Code du travail, GÉRARD HÉBERT — Le droit d'association, son extension, ses limites, J. R. CARDIN — La Commission des relations de travail, ANDRÉ ROY — La Commission des relations de travail et l'accréditation syndicale, GÉRARD VAILLANCOURT — Le nouveau Code du travail et la convention collective, FERNAND MORIN — La procédure de négociation et le recours à la grève ou au lockout, MARIUS BERGERON — Le règlement pacifique des conflits, ROBERT AUCLAIR — Points de vue sur le Nouveau Code du travail, Services privés, ROGER THIBAUDEAU, LOUIS LABERGE, DENIS GERMAIN, JEAN-PIERRE DESPRÉS — Services publics, ANDRÉ DEOM, LAVAL GRONDINES, RAYMOND PARENT, LOUIS-CLAUDE TRUDEL — Le nouveau rôle du Ministère du travail, Hon. CARRIER FORTIN, Code du travail — Bill 55 — Loi de la fonction publique.

Une politique globale de la main-d'oeuvre ? (21ème congrès 1966)

Les objectifs d'une politique de main-d'oeuvre, ANDRÉ RAYNAULD, Nature et contenu d'une politique globale de main-d'oeuvre, ROLAND PARENTEAU, Discussion (JEAN-GÉRIN-LAJOIE, FRANÇOIS CLEYN), Mise en oeuvre d'une politique globale de main-d'oeuvre, LAURENT BÉLANGER, Discussion (MARCEL PEPIN, JEAN BRUNELLE), Politique de main-d'oeuvre et négociation collective, PIERRE-PAUL PROULX, Politique fédérale et politique provinciale de main-d'oeuvre, PIERRE F. CÔTÉ, YVES DUBÉ, MARCEL GUAY, Croissance économique et politique de main-d'oeuvre, LOUIS COUILLARD.

Le travail féminin (22ème congrès 1967)

Évolution de la participation des femmes au monde du travail, JEAN-PIERRE DESPRÉS, La réglementation du travail féminin, RÉJEANNE COLAS, Aspects sociologiques du travail féminin, GÉRALD FORTIN, Aspects économiques de la participation des femmes au marché du travail, JACQUES ST-LAURENT, Le travail féminin — témoignages, KATHLEEN FRANCOEUR, YOLANDE BOISSINOT, LOUISE MARCIL, DOROTHY PERTUISET, CHARLES LEBRUN, JACQUES VILLENEUVE, CLAUDE DUHAMEL, JEAN SIROIS, Participation des femmes aux mouvements syndicaux, YVETTE CHARPENTIER, LUCIE DAGENAIS, La femme dans le monde du travail d'aujourd'hui, PIERRETTE SARTIN.

Le syndicalisme canadien: une réévaluation (23ème congrès 1968)

Introduction, GÉRARD DION — Les objectifs syndicaux traditionnels et la société nouvelle, JEAN-RÉAL CARDIN — Les structures syndicales et objectifs syndicaux, STUART JAMIESON — La démocratie syndicale, GÉRARD DION — Les rivalités syndicales: force ou faiblesse EVELYNE DUMAS — Le syndicalisme et les travailleurs non-syndiqués, LÉO ROBACK — L'extension de la formule syndicale à des secteurs non-traditionnels, SHIRLEY B. GOLDENBERG — Le syndicalisme et la participation aux décisions économiques, BERNARD SOLASSE — Les syndicats et l'action politique, VINCENT LEMIEUX — Le syndicalisme, la société nouvelle et la pauvreté, Hon. MAURICE LAMONTAGNE — Bilan et horizons — Annexe I, Le syndicalisme au Canada, GÉRARD DION — Annexe II. La concurrence syndicale dans le Québec, GÉRARD DION.

Abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes
2803, Chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac,
Qué., Canada.

BNQ
000 351 192